

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I- L'ANTHROPOLOGIE ROUSSEAUISTE.....	8
II- LA FEMME DANS LE PRIVE ET LE PUBLIC.....	36
III-ROUSSEAU ET LA CONCEPTION DE LA FEMME D'AUJOURD'HUI.....	62
CONCLUSION.....	86
BIBLIOGRAPHIES.....	92

INTRODUCTION

Si l'homme a toujours constitué le principal objet des formes de pensées et des sciences antérieures, c'est parce que sa compréhension pose souvent un certain nombre de difficultés. Parler de l'homme, c'est parler d'un animal politique pour reprendre les termes d'Aristote. Mais pour parler d'un animal politique, nous jugeons nécessaire de parler du passage de l'état de nature à l'état social. Car, c'est en société que l'on peut parler de politique puisqu'elle vient du grec « *politikos, de polis, cité; polités : citoyen* »¹; et signifie « *ce qui se rapporte à l'organisation de la vie collective ou à l'exercice du pouvoir souverain* »². Une telle définition nous amène à considérer qu'une fois que l'homme se départe de l'état de nature, il est obligé de vivre en société. Pour ce faire, il doit se conformer à des règles de conduites pour le bon fonctionnement de la vie commune.

Toutefois, on ne peut parler de normes sociales sans faire référence aux mœurs qui sont à la base du respect de ces règles ou lois. Ainsi, l'espace familial constitue la cellule de base d'inculcation de valeurs et normes sociales qui ne peuvent se réaliser sans la femme, miroir de la famille et de la société. Autrement dit, c'est à travers elle que l'on reconnaît l'image de toute société. L'amour des lois n'est possible que par le biais de l'amour familial. C'est au sein de la famille que l'enfant apprend à aimer et à respecter les règles de conduites. Ainsi, une fois au dehors, ce même respect est donné aux lois ou à l'Etat. C'est pour donc dire que pour aider l'Etat à promouvoir les valeurs civiques chez les citoyens, il faut inéluctablement passer par la femme. De ce fait, Rousseau, ayant très tôt compris l'importance de la femme, lui a accordé une place de choix dans la société. Car, éduquer un homme c'est éduquer un individu, éduquer une femme c'est éduquer toute une société. Seule la femme peut faire des hommes de véritables citoyens.

Toutefois, notre choix porte sur le XVIIIème siècle du fait qu'il est, selon Léon Abensour, le siècle « où les écrivains ont montré le plus d'ardeur généreuse pour signaler et combattre toutes les injustices, mettre d'accord les lois avec la raison, et par de justes réformes des institutions et des mœurs, par l'élimination des préjugés de classe ou de religion, par l'utilisation complète des aptitudes de chacun, établir une société favorisant le progrès collectif et le bonheur de chacun »³. C'est ce qui nous amène ainsi à porter notre réflexion sur le statut de la femme dans la politique et plus précisément dans la philosophie de Rousseau. Cela se justifie

¹ Dictionnaire de philosophie Campus LMD 4^{ème} édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, 2011, p.394.

² Ibid, p. 395.

³ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 355.

par le fait que sa pensée est en quelque sorte différente de celle des autres philosophes et notamment sur le rôle de la femme comme sur toutes les autres interrogations. Pour Rousseau, l'éducation traditionnelle déforme l'homme et le corrompt. Avant de former des hommes, il faut d'abord les connaître. C'est pourquoi il s'est proposé dans le *Second Discours* de distinguer ce qui est originel de ce qui est artificiel en l'homme. Il reproche ainsi à ses prédecesseurs de décrire l'homme civil en parlant de l'homme naturel. Une fois ce travail établi, il propose un modèle d'éducation naturelle bien adaptée à l'homme.

Et l'Homme comme le dit Marie de Gournay « *n'est ni homme ni femme, à le bien prendre : les sexes étant faits non simplement, ni pour constituer une différence d'espèce, mais pour la seule propagation...L'homme fut créé mâle et femelle* »⁴. A bien comprendre Gournay, nous pouvons dire que l'Homme est à la fois homme et femme pour la seule propagation de l'espèce humaine. Chacun ne pouvant pas se suffire à lui-même, l'homme et la femme ont chacun besoin de l'autre non seulement pour multiplier mais aussi pour préserver l'espèce humaine. C'est ce qui nous amène à orienter nos recherches sur la femme. Cela parce que la question de la femme dans la politique a, depuis fort longtemps, fait l'objet de discussion dans la plupart des sociétés. Aujourd'hui, son actualité se traduit par la lutte qu'elle mène pour une égalité parfaite des droits dans la vie politique et économique, d'où la notion de traitement équitable entre les deux sexes. Ainsi, la question de l'égalité des sexes ou de la parité voire la question du genre est au cœur de multiples débats actuels. En effet, dans des secteurs qui relèvent de l'économie, du culturel, du social ou du religieux, on constate une certaine discrimination professionnelle de la femme. C'est pourquoi les multiples débats qu'elle suscite nous amènent à voir s'il faut poser ce problème en termes d'égalité ou de complémentarité.

Ainsi, de l'Antiquité grecque à nos jours, la problématique de la femme n'a jamais laissé indifférent les penseurs. D'ailleurs, selon Léon Abensour, les philosophes qui ont évoqué ce sujet l'ont abordé chacun « *avec son tempérament, ses tendances propres et lui donne la solution en rapport avec son système du monde et son caractère* »⁵.

Si nous avons choisi la place de la femme dans la philosophie politique de Rousseau c'est parce qu'il s'est beaucoup intéressé aux femmes. En effet, sa vision de la femme est plus

⁴ Adler, Laure, *Les femmes politiques*, Edition du Seuil, avril 1993, p. 13.

⁵ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris Ernest Leroux, 1923, p.361.

exposée dans le livre V du traité pédagogique, *l'Émile ou de l'éducation*. Là, il insiste davantage sur son rôle dans le secteur familial et la différence des sexes. Pour montrer l'importance de la femme et son rôle sur l'éducation des enfants dans l'*Émile*, Rousseau affirme : « *De la bonne constitution des mères dépend d'abord celle des enfants ; du soin des femmes dépend la première éducation des hommes ; des femmes dépendent encore leurs mœurs, leurs passions, leurs goûts, leurs plaisirs, leurs bonheurs même* »⁶. S'il a choisi de mener une étude sur le statut de la femme, c'est parce qu'il a voulu proposer à son siècle un modèle de citoyen pour le bien être de sa patrie. Cela ne peut se réaliser que par le biais de l'éducation. Il dit dans *Les Considérations sur le gouvernement de Pologne* que : « *c'est l'éducation qui doit donner aux âmes la forme nationale et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts, qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité. Un enfant en ouvrant les yeux doit voir la patrie et jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle. Tout vrai républicain suça avec le lait de sa mère, l'amour de sa patrie, c'est-à-dire des lois et de la liberté. Cet amour fait toute son existence ; il ne voit que la patrie, il ne vit que pour elle, sitôt qu'il est seul, il est nul : sitôt qu'il n'a plus de patrie, il n'est plus et s'il n'est pas mort, il est pis* »⁷.

En effet, Rousseau tient beaucoup à la patrie car, pour lui, là où il n'y a pas de patrie, il n'y a pas de bons citoyens. Alors pour qu'il y ait une patrie, il faut que la femme redeienne mère, épouse, éducatrice et fasse afin aimer et respecter les lois de son pays. A partir de ce constat, on peut donc dire que Rousseau a anticipé sur la place de la femme dans la politique, qui aujourd'hui, suscite de grands débats. C'est dans cet ordre d'idées que Tahon dit qu' « *il est sans doute un auteur susceptible de faire avancer la réflexion à propos de la revendication de la parité politique aujourd'hui en ce qu'il est un des premiers, sinon le premier, à avoir pensé la femme dans la modernité* »⁸

Ainsi, réfléchir sur le statut de la femme dans la philosophie politique de Rousseau représente à nos yeux un préalable pour apporter notre contribution dans le débat actuel sur la place de la femme dans la politique. Ce dernier, en effet, considère les femmes comme : « *les*

⁶ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 475.

⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, version numérique par Jean-Marie Tremblay, <http://pages.infinit.net/sociojmt>, p. 17.

⁸ Josiane BOULAD Et. Al : Tahon, Rousseau : Anticipateur-Rétardataire, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 42.

chastes gardiennes des mœurs et les doux liens de la paix »⁹. Cependant, s'il a revisité leur statut, c'est pour mieux consolider les familles et redonner aux enfants une meilleure constitution dans le domaine de l'éducation et de la santé. Pour comprendre ce qui est ici en jeu, il faut voir comment Rousseau a perçu la femme idéale pour la cité. Auparavant, évoquer le droit paternel, c'est faire strictement allusion au père. C'est avec Locke que le droit paternel va inclure désormais la mère car, il a « *reconnu que le pouvoir sur les enfants appartient aussi bien à la mère qu'au père* ».¹⁰ Ce point de vue de Locke est largement partagé par Rousseau. Il ne pose pas le problème en termes d'égalité mais plutôt de complémentarité. En effet, c'est ce qui fait penser à Rousseau que la résolution des maux qui assaillent la cité ne saurait être l'affaire des hommes seuls qui affirment le plus souvent leur domination. Autrement dit, pour la consolidation des familles et la transmission des bonnes valeurs, il faut une meilleure implication de la femme. Ainsi, ne serait-il pas normal de revoir leur place dans la politique ?

À la question de la parité posée aujourd'hui sous l'angle d'une égalité des sexes au sein d'une institution ou d'une organisation, Rousseau a théorisé sa vision depuis le siècle des Lumières. Cela montre l'actualité de sa pensée et explique en fait, le choix de notre sujet. Nous pouvons donc noter ici avec Rousseau que la libération et la conservation de l'humanité ne sont possibles que si nous redonnons à la femme la place qui lui revient dans le giron familial. Autrement dit, pour garantir la paix et la stabilité de la cité, il faut une bonne représentation de la mère pour une meilleure formation des citoyens ; ce qui explique sa dédicace de *l'Emile ou de l'éducation* à la mère et en ces termes il dit : « *C'est à toi que je m'adresse, tendre et prévoyante mère, qui sus t'écarte de la grande route, et garantir l'arbrisseau naissant du choc des opinions humaines ! Cultive, arrose la jeune plante avant qu'elle meure : ses fruits feront un jour tes délices. Forme de bonne heure uneenceinte autour de l'âme de ton enfant ; un autre en peut marquer le circuit, mais toi seule y dois poser la barrière* »¹¹.

Nous voyons donc que toute la préoccupation de Rousseau tourne autour du statut de la femme pour le bon fonctionnement de la société et pour une bonne éducation des enfants. Ainsi, Pour bien montrer le statut de la femme, Rousseau distingue le domaine privé du public.

⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Edition Gallimard, 2006, p.18

¹⁰ John LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, Garnier-Flammarion, Paris, 1992, p. 182.

¹¹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation*, Garnier-Flammarion, Paris, 1966, p.35-36.

Le domaine privé renvoie à la vie de famille. Dans ce domaine, la femme doit avant tout accepter d'être une mère et d'éduquer ses enfants. L'homme quant à lui doit s'occuper de la subsistance commune. Ce phénomène est apparu à l'âge d'or qui est un état intermédiaire entre le pur état de nature et l'état social. Selon Rousseau, c'est l'époque la plus heureuse et la plus durable que l'homme ait connue. Ainsi, chaque famille devient une petite société et la liberté est la seule chose qui les lie. Pour préserver cette liberté, les hommes entrent en société et établissent des lois garantissant la liberté de chaque individu. C'est de là que découle la première différence des rôles sociaux. La femme garde désormais les cabanes et les enfants au moment où l'homme cherche à assurer la subsistance commune. On assiste ainsi à une division sexuelle du travail.

Le domaine public fait appel à la vie politique. Rousseau n'exclut pas la femme de ce domaine car, pour lui, elle doit cultiver son esprit de la même manière qu'elle prenne soin de son visage. La nature l'accorde une raison pratique capable de mettre en application la théorie de l'homme. C'est dans cet ordre d'idées qu'il déclare que : « *la raison des femmes est une raison pratique qui leur fait trouver très habilement les moyens d'arriver à une fin connue, mais qui ne leur fait pas trouver cette fin* »¹². Ainsi, si la raison de l'homme est plus apte à trouver les fins qu'il faut poursuivre, celle de la femme, par contre, étant une raison pratique, est plus apte à trouver les moyens qui peuvent permettre d'atteindre ces fins. Dès lors, par la raison théorique de l'homme et la raison pratique de la femme, ils peuvent participer ensemble à l'activité politique de la cité et peuvent éléver l'humanité au plus haut degré. Mais, en des termes plus clairs, nous voyons que le rôle de la femme dans la politique se fait même à l'intérieur du foyer. C'est pour cette raison que la femme doit alors participer à la politique d'autant plus que la bonne mère ne fait pas seulement de bons enfants mais aussi de bons citoyens. Il faut comprendre par-là que la femme est la gardienne des mœurs et le respect des lois dépend de ces mœurs. En effet, c'est elle qui doit faire aimer et respecter les lois du pays. Cela pour dire qu'un État compte sur la femme pour avoir de bons citoyens.

Ainsi, le problème posé par ce sujet est de voir comment la femme peut allier les deux secteurs que sont la vie de famille et la vie politique dans la mesure où elle est selon Aminata Diaw « *exclue de la citoyenneté par de grands noms de la philosophie comme Aristote ou Kant*

¹² Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 492.

qui, en invoquant une nature féminine incapable d'autonomie, l'ont enfermée dans la minorité à côté de l'enfant et de l'esclave »¹³.

Pour parler de la femme en politique, il faut tout d'abord préciser que par politique, nous n'entendons pas seulement la course au pouvoir mais la participation d'un citoyen, homme ou femme, à la vie active pour le développement de sa société ou de son pays. Dès lors, on peut se poser les questions suivantes : quelle est l'origine de la société ? La femme n'est-elle pas plus habile que l'homme dans certains domaines au sein de cette société ? Quel est son statut actuel au sein de la société ?

Notre travail est en grande partie, relatif à la façon dont Rousseau a posé la question de la femme dans sa philosophie politique. Pour cela, il nous faut tout d'abord montrer l'origine de la vie commune entre les deux sexes, ensuite nous allons montrer sa place dans la sphère privée et publique et enfin nous allons parler de la lutte de la femme qui peut être considérée comme une partie critique.

¹³ Aminata DIAW, *Combat pour la parité*, COSEF, Dakar, 2011, p. 44.

I-L'ANTHROPOLOGIEROUSSEAUISTE

L'anthropologie peut être définie comme une science qui étudie l'homme. Elle consiste donc à s'interroger sur la nature de l'homme, sur l'origine de la société. Autrement dit, elle étudie l'homme d'avant histoire et l'homme d'après histoire. C'est-à-dire qu'elle étudie l'homme à l'état de nature et l'homme à l'état social. Chacun des philosophes a une conception de l'homme naturel et de l'homme social. C'est pourquoi la plupart d'entre eux ont pris la peine de remonter à l'état de nature pour saisir le véritable sens de l'homme social. Mais, selon notre auteur, aucun d'entre eux n'est parvenu car, ils n'ont pas su que l'état de nature est seulement une hypothèse qui permet de connaître les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Pour accéder à la nature première de l'homme, selon Rousseau, « *il faut, par une fiction méthodologique, imaginer un « état de nature », à savoir déterminer par voie de soustraction, un repère fixe et originel à partir duquel on puisse retracer la généalogie complexe d'une dépravation corrélative aux progrès de la sociabilité* »¹⁴. Il rejette ainsi l'idée de ses prédecesseurs et fonde une nouvelle manière de penser l'homme. Ce qu'il reproche à ces derniers, c'est un manque de méthode. Pour ne pas reprendre ces erreurs précédentes, il se force de passer par une méthode afin de voir la véritable origine de l'homme et le fondement des sociétés civiles. Tout d'abord, il récuse les faits et les livres de ses prédecesseurs. Il finit ainsi par déduire que l'homme est naturellement bon et que c'est la société qui le déprave. Pour mieux voir la question anthropologique chez Rousseau, il nous faut voir en premier lieu sa méthode, ensuite sa conception de l'homme à l'état de nature et enfin sa conception de l'homme social.

¹⁴ Dictionnaire des philosophes, Noëlla Baraquin, Jacqueline Laffitte, Paris ARMAND Colin, 2002, p.277.

Chapitre 1 : La méthode de Rousseau

Pour participer à la question posée par l'Académie de Dijon, à savoir quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes ?, Rousseau apporte une réponse dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Il cherche à voir, ici, si l'inégalité qui règne entre les hommes est naturelle ou acquise. Et cette interrogation de l'académie de Dijon devient aux yeux de Rousseau une des interrogations les plus intéressantes que la philosophie puisse se poser mais aussi l'une des interrogations les plus difficiles à répondre. Tout d'abord, il faut connaître les hommes avant de connaître l'origine de leur inégalité. Il trouve cette question dangereuse parce qu'il se demande comment peut-on connaître l'origine de l'inégalité entre les hommes si on ne les connaît pas d'avance ? Mais comment peut-on les connaître d'après tous les changements qu'ils ont subis ? C'est-à-dire, selon Rousseau, comment « *démêler ce qu'il tient de son propre fonds d'avec ce que les circonstances et ses progrès ont ajouté ou changé à son état primitif* »¹⁵.

Il compare ainsi l'homme devenu à la statue de Glaucus. Celle-ci après avoir duré dans la mer devient méconnaissable parce qu'entourée des algues et d'autres espèces de ce genre. Elle ressemble alors, selon l'auteur, à une bête et non à un dieu. Il compare ainsi, l'âme humaine à cette statue dans la mesure où elle a subi de multiples transformations par l'accumulation de nouvelles connaissances mêlées à une pléthora d'erreurs. En effet, tous les progrès éloignent l'homme de son état primitif. Plus nous recevons des connaissances nouvelles, plus nous nous éloignons de notre premier état, de notre état d'origine, plus les difficultés de remonter à cet état s'accroissent. Et Rousseau dit qu'il « *est aisé de voir que c'est dans ces changements successifs de la constitution humaine qu'il faut chercher la première origine des différences qui distinguent les hommes, lesquels d'un commun aveu sont naturellement aussi égaux entre eux que l'étaient les animaux de chaque espèce, avant que diverses causes physiques eussent introduit dans quelques-unes les variétés que nous y remarquons* »¹⁶.

Pour connaître ainsi l'homme originel, Rousseau, pour ne pas tomber dans l'erreur de ses prédécesseurs, dit : « *j'ai commencé quelques raisonnements, j'ai hasardé quelques conjectures,*

¹⁵Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 19.

¹⁶Ibid, p. 20.

*moins dans l'espoir de résoudre la question que dans l'intention de l'éclaircir et de la réduire à son véritable état »*¹⁷. On voit, de ce fait, que Rousseau veut parler de l'homme à des hommes. Seulement la question n'est pas nouvelle car, nous la retrouvons aussi bien chez Locke que chez les philosophes des Lumières. Le problème qui se pose est d'après Rousseau un problème de méthode car, pour lui, tous les philosophes qui ont étudié l'origine de la société ont éprouvé le besoin de remonter à l'état de nature. S'ils ont échoué, c'est parce que, selon notre, auteur ils n'ont pas eu de méthode. Autrement dit, la manière dont les philosophes l'ont abordé n'a pas fourni de résultat pouvant nous amener à une entente philosophique. Ceci parce qu'il y a un problème de méthode qui doit se poser en premier lieu car, la méthode permet alors de distinguer le vrai et le faux. Cette méthode est le principal souci de Rousseau c'est pour cela qu'il la pose comme préalable dans son *Second Discours* pour ne pas tomber dans les mêmes erreurs que ses prédécesseurs. L'erreur de ses prédécesseurs n'est rien d'autre que la confusion de l'homme naturel à l'homme civil.

Pour accéder à la vérité, certains philosophes ont senti la nécessité d'une méthode. Ils ont senti le besoin de se départir de toutes connaissances anciennes, c'est-à-dire le savoir de leurs prédécesseurs. Pour eux, donc, il faut rompre avec le savoir antérieur car, il est susceptible d'erreurs. C'est ce que Descartes a fait au XVII^{ème} siècle. D'abord, il fait table rase à toute chose, à toutes connaissances reçues. Puis, il procède par le doute. Pour lui, il faut douter de toute chose jusqu'au moment de trouver la vérité. Autrement dit une fois que les raisons de douter ne sont plus là, il faut arrêter le doute. Ainsi, Rousseau va emprunter le même procédé au XVIII^{ème} siècle. Cela se fait ressentir dans sa recherche de l'origine de l'inégalité parmi les hommes. Il se passe de toutes les erreurs de ses prédécesseurs et fonde une nouvelle manière de penser l'état de nature. Ce que veut Rousseau c'est de faire une recherche sans se fier aux connaissances incertaines de ses prédécesseurs. Ce qu'il cherche dans le *Second Discours* c'est de retrouver l'homme naturel pour montrer l'origine de leur inégalité en société. Ainsi, d'après Burgelin, « *toute l'œuvre de Rousseau consiste à chercher ce qui est selon la nature dans notre état présent d'humanité, à discerner parmi nos manières d'être celles qui sont naturelles* »¹⁸. Pour ce faire, Rousseau a senti la nécessité de remonter jusqu'à l'état de nature où l'homme naturel vit isolément à ses semblables. Mais, évitant de répéter les mêmes erreurs que ses prédécesseurs, il

¹⁷ Ibid, pp.20-21.

¹⁸ Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, Paris, PUF, 1952, p. 222.

s'efforce de passer par une méthode. En d'autres termes, pour parler de l'homme naturel sans lui donner les caractéristiques de l'homme social, Rousseau procède par une méthode de reconstruction qui consiste à creuser jusqu'à la racine des choses pour distinguer l'originel de l'artificiel. Ce que veut Rousseau, c'est de montrer l'homme « *tel qu'il a dû sortir des mains de la nature* »¹⁹.

Pour ce faire, il montre que l'état de nature est une hypothèse de départ qui lui permet d'amorcer la société. Sans cette hypothèse, aucune construction doctrinale n'est possible sur la question de l'état de nature car, il n'a jamais existé. Et dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, il dit « *Ô homme de quelque contrée que tu sois, quelle que soient tes opinions, écoute. Voici ton histoire telle que j'ai cru la lire, non dans les livres de tes semblables qui sont menteurs, mais dans la nature qui ne ment jamais. Tout ce qui vient d'elle sera vrai. Il n'y aura de faux que ce que j'y aurai mêlé du mien sans le vouloir* »²⁰. Par cette méthode donc, Rousseau cherche à creuser jusqu'à la racine des choses pour voir ce qu'il en est de l'homme originel. Autrement dit, il cherche dans l'homme actuel ce qui est historique et ce qui est originel. Sa méthode se veut scientifique comme le dit Victor Goldschmidt « *il est plus important de remarquer que Rousseau, par-là, revendique pour sa méthode une scientificité sur les exigences de laquelle tous les auteurs, depuis Newton sont d'accord. Et l'on peut rappeler que le « raisonnement », souvent, s'appuie sur la méditation* »²¹. Tout d'abord Rousseau cherche à voir les expériences pouvant l'aider à connaître l'homme naturel et les méthodes qui lui permettent de faire ses expériences à l'intérieur même de la société.

Celui-ci commence d'abord par écarter les livres. Ainsi, Goldschmidt ajoute sur ce point que : « *s'il faut laisser « tous les livres scientifiques », c'est pour consulter « la nature qui ne ment jamais » et non l'oracle personnel dont Rousseau détiendrait le privilège : tout ce qui sera d'elle sera vrai, il n'y aura de faux que ce que j'y aurai mêlé du mien sans le vouloir* »²². Si Rousseau rejette les livres de ses semblables c'est parce qu'ils sont menteurs. Ce recule pris par

¹⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 34.

²⁰ Ibid, p. 32.

²¹ Victor Goldschmidt, *Anthropologie et politique, Les principes du système de Rousseau*, Paris, J. Vrin, 1983, p. 122.

²² Victor Goldschmidt, *Anthropologie et politique, Les principes du système de ROUSSEAU*, Paris, J. Vrin, 1983, p. 125.

rapport aux livres de ses semblables permet à Rousseau de rompre avec la tradition jusnaturaliste c'est-à-dire de rejeter toute conception des théoriciens du droit naturel que Rousseau a attribué des critiques. Mais, ce sont eux qui vont mettre fin à la doctrine divine. C'est ce qui fait dire à Dérathé qu' « *on trouve en effet dans ces ouvrages une théorie de l'Etat, qui, au XVIIIème siècle, s'est imposée à l'Europe entière et a fini par ruiner complètement la doctrine du droit divin* »²³

Cependant, si Rousseau rejette leur thèse c'est qu' « *au lieu de procéder des principes (état de nature) aux conséquences (état civil) on commence par poser une conséquence qui plaît et lui, invente, après coup, des principes destinés à en assurer la rationalité et l'historicité : voilà assurément une manière très commode de composer des définitions, et d'expliquer la nature des choses par des convenances presque arbitraires* »²⁴. Ce rejet de la théorie des jurisconsultes permet à Rousseau de soumettre la question de l'état de nature et celle de l'homme naturel à leur véritable état. En d'autres termes, ce recule permet aussi à Rousseau de voir la véritable origine de l'homme car, ce dernier nous empêche d'accéder au véritable état de l'homme. Comme le dit Rousseau « *laissant donc tous les livres scientifiques qui ne nous apprennent qu'à voir les hommes tels qu'ils se sont faits, et méditant sur les premiers et plus simples opérations de l'âme humaine* »²⁵. Parmi le rejet des livres, il y'a aussi la critique adressée aux philosophes qui ont senti la nécessité de remonter à l'état de nature, qui, par manque de méthode ont échoué. Parmi eux, nous pouvons citer Montesquieu, John Locke, et Thomas Hobbes. Ces derniers n'ont pas distingué l'homme naturel et l'homme civil. Ils ont attribué à l'homme naturel des caractéristiques de l'homme social. Pour Rousseau « *les uns n'ont point balancé à supposer à l'homme dans cet état la notion du juste et de l'injuste, sans se soucier de montrer qu'il dût avoir cette notion, ni même qu'elle lui fût utile. D'autres ont parlé du droit naturel que chacun a de conserver ce qui lui appartient, sans expliquer ce qu'ils entendaient par appartenir ; d'autres, donnant d'abord au plus fort l'autorité sur le plus faible, ont aussitôt fait naître le gouvernement, sans songer au temps qui dut s'écouler avant que le sens des mots d'autorité et de gouvernement pût exister parmi les hommes* »²⁶. Cette critique peut être

²³ Robert DERATHE, *Jean-Jacques ROUSSEAU et la science politique de son temps*, Paris, J. VRIN, 1992, p. 27.

²⁴ Victor GOLDSCHMIDT, *Anthropologie et politique. Les principes du système de Rousseau*, Paris, J. VRIN, 1983, p. 147.

²⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 23.

²⁶ Ibid, p. 30.

déclinée, selon Goldschmidt, en trois points : le premier consiste à attribuer à l'homme naturel la connaissance du juste et de l'injuste ; le deuxième attribue à l'homme naturel l'idée de propriété afin de conserver ce qui lui appartient ; et enfin le troisième point consiste à donner l'autorité au plus fort.

Ils ont tous expédié à l'état de nature des caractéristiques qu'ils ont pris de la société. Rousseau dit qu'ils parlent de l'homme naturel en l'octroyant des caractéristiques de l'homme civil. Par exemple Locke attribue à l'homme naturel l'idée de propriété, Hobbes quant à lui l'octroie l'idée de droit. Pour eux donc l'homme naturel dispose déjà de lumière. Ce qui signifie pour Rousseau que : « *les hommes ont dû employer pour l'établissement de la société des lumières qui ne se développent qu'avec beaucoup de peine et pour fort peu de gens dans le sein de la société même* »²⁷. Ses prédecesseurs n'ont même pas douté de l'existence de l'état de nature.

En sus du rejet des livres, Rousseau rejette les faits en ce qu'ils ne touchent pas à la question posée par l'Académie de Dijon. Goldschmidt dit que le rejet des faits renvoie à tout « *ce qui est rapporté dans les histoires sacrées, profanes ou imaginaires (« quelques événements extraordinaire »)»*²⁸. Ce qui fait dire à Rousseau « *commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question. Il ne faut pas prendre les recherches, dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet, pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels* »²⁹. Les faits renvoient en quelque sorte, aux livres sacrés comme l'a si bien insinué Goldschmidt : « *les commentateurs sont assez unanimes pour entendre par fait les faits théologiques, le récit de la création, de la Genèse surtout ceux dont l'écriture atteste la vérité historique* »³⁰. Le fait théologique renvoie à l'histoire. Rousseau rejette toute histoire car, pour lui, « *le premier homme ayant reçu immédiatement de Dieu des lumières et des préceptes, n'était point lui-même dans cet état* »³¹. Burgelin commentant Rousseau ajoute que : « *les faits nous aident ici fort peu, puisque l'histoire reste incertaine* »³². Il rejette ainsi la méthode de

²⁷ Ibid, p. 22.

²⁸ Victor GOLDSCHMIDT, *Anthropologie et politique. Les principes du système de Rousseau*, Paris. J. VRIN, 1983, p.127.

²⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 31.

³⁰ Victor Goldschmidt, *Anthropologie et politique, Les principes du système de Rousseau*, Paris, J. Vrin, 1983, p. 125.

³¹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 31.

³² Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, PUF, 1952, p. 222.

Grotius qui « établit toujours le droit par le fait »³³. Grotius contrairement à Rousseau donne une importance capitale à l'histoire. Il écrit dans son *Discours Préliminaire* que : « *L'Histoire(...) a deux usages, qui conviennent à mon sujet : car elle nous fournit, d'un coté des Exemples ; de l'autre, le jugement que diverses personnes ont porté sur certaines choses* »³⁴.

Cependant, Rousseau prend le contre-pied de Grotius tout en disant qu'on ne doit pas se baser sur les faits non plus sur les jugements de l'historien. Pour lui donc, l'historien ne relate pas l'histoire telle qu'elle est vécue. Il y aura toujours quelque chose de plus ou de moins. Dans cette ordre d'idées, Dérathé, commentant Rousseau, ajoute que : « *quant aux faits eux-mêmes, il est rare que l'historien nous en fasse un compte rendu exact de plus, il s'en faut bien que les faits décrits dans l'histoire ne soient la peinture exacte des mêmes faits tels qu'ils sont arrivés : ils changent de forme dans la tête de l'historien, ils se moulent sur ses intérêts, ils prennent la teinte de ses préjugés. Qui est-ce qui sait mettre exactement le lecteur au lieu de la scène pour voir un événement tel qu'il s'est passé ? L'ignorance ou la partialité déguise tout* »³⁵. Le pire pour Rousseau est que l'histoire ne fait qu'allusion aux guerres et aux révolutions. Ce qui revient à dire que l'histoire ne relate que le côté négatif des hommes. C'est cela qui fait dire à Burgelin que : « *la découverte de Rousseau, on ne saurait assez le dire, c'est que la nature nous reste cachée, qu'il faut un grand effort pour la retrouver* »³⁶. Il convient donc de prendre l'état de nature comme quelque chose d'avant histoire. Il importe donc pour Rousseau de créer une histoire qui ne se réfère pas aux faits. Cette phrase de Rousseau montre son originalité méthodologique « *ce n'est pas une légère entreprise de démêler ce qu'il y a d'originale et d'artificiel dans la nature actuelle de l'homme et de bien connaître un état qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais, et dont il est pourtant nécessaire d'avoir des notions justes pour bien juger de notre état présent* »³⁷. On ne peut pas ainsi donner à l'état de nature des attributs historiques. Si l'état de nature n'est pas, selon Rousseau, un fait historique, un fait présent, passé ou future, alors que serait-il ?

³³ Robert DERATHE, *Jean Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, 1962, p. 72.

³⁴ Ibid, p. 73.

³⁵ Idem.

³⁶ Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, PUF, 1952, p. 223.

³⁷ Jean Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 21.

Selon Rousseau, l'état de nature est une reconstruction conjecturale, une hypothèse de départ qui lui permet de saisir l'homme dans son originalité. Ce qui l'amène à dire dans le *Second Discours* que : « *je ne pourrais former sur ce sujet que des conjectures vagues, et presque imaginaires* »³⁸. D'autant plus que la société avec ses changements successifs dans le temps et dans l'espace a fini par nous dépouiller de notre nature en nous corrompant ou comme le dit Rousseau en nous dépravant. Pour Dérathé, au milieu du XVIIIème siècle, l'énoncée de l'état de nature apparaît comme un lieu commun pour la philosophie politique. Cet énoncé est en quelque sorte présent dans tous les écrits politiques : chez Locke, Hobbes, comme chez tous les théoriciens du droit naturel.

Mais auparavant, l'état de nature était utilisé par l'Eglise et avait une autre signification. Selon Léo Strauss « *ce n'est que depuis Hobbes que la doctrine philosophique de la loi naturelle est devenue essentiellement une doctrine de l'état de nature. Avant lui, l'expression « état de nature » était usitée dans la théologie chrétienne bien plus qu'en philosophie politique. On le distinguait en particulier de l'état de grâce et on le subdivisait en état de pure nature et état de nature déchue* »³⁹. Ce qui revient à dire que nombreux sont les penseurs qui l'opposent à « l'état de grâce ». Ce dernier est remplacé par Hobbes par l'état social c'est-à-dire par la société civile. Pour lui, avant la société, l'homme naturel vivait dans un état de guerre ; une guerre continue de tous contre tous. Ceci est causé par la raison et les passions car, pour Hobbes, l'homme naturel est possesseur de la faculté de juger. Il fait tout par calcul cause pour laquelle il dit que la raison « *en ce sens, n'est rien d'autre que le fait de calculer (c'est-à-dire additionner et soustraire) les conséctions générales admises pour marquer et signifier nos pensées. Je dis marquer, quand nous calculons par nous même, et signifier quand nous démontrons ou prouvons à autrui nos calculs* »⁴⁰. De là découle l'intérêt personnel. De ce calcul d'intérêt personnel va surgir la loi naturelle qui, selon Hobbes, « *n'est pas le consentement des hommes, mais ce que la raison nous dicte(…)* c'est une loi fondamentale de la nature, qu'il faut chercher la paix, si on peut l'obtenir, et se préparer à la défense, si cela n'est pas possible »⁴¹. Plus loin il ajoute que :

³⁸Ibid, p. 33.

³⁹Léo STRAUSS, *Droit naturel et histoire*, Plon, 1954, p. 199.

⁴⁰Thomas HOBBS, *Le Léviathan*, version électronique, produit par Philippe Folliot dans le site web <http://perso.wanado.fr/philotra/>, p. 43.

⁴¹Thomas HOBBS, *Le citoyens ou les fondements de la politique*, version électronique, produit par Jean-Marie Tremblay dans le site web <http://pages.infinit.net/sociojm>, p. 40.

« la loi de nature est ce que nous dicte la droite raison touchant les choses que nous avons à faire, ou à omettre pour la conservation de notre vie et des parties de notre corps »⁴². Mais la plus importante loi naturelle est la recherche de la paix si on peut l'avoir. Au cas contraire, il faut rechercher le « secours de la guerre ». Cette loi naturelle et morale est une loi divine parce que, selon Hobbes, c'est un cadeau que Dieu a donné aux hommes pour leur permettre de régler leurs actions

Dans cet état hobbienne, on assiste donc à la loi du plus fort. Il importe de préciser que le plus fort n'est pas toujours le meilleur car, il peut être terrassé par le plus faible par le biais de la ruse. L'homme naturel n'est donc jamais en paix, il n'a jamais l'esprit tranquille. Il peut être attaqué à tout moment surtout quand la même chose est voulue par tous. C'est ce que Hobbes dit en ces termes « *mais la plus ordinaire cause qui invente les hommes au désir de s'offenser, et de se nuire les uns aux autres est, que plusieurs recherchant en même temps une même chose, il arrive fort souvent qu'ils ne peuvent pas la posséder en commun, et qu'elle ne peut pas être divisée. Alors il faut que le plus fort l'emporte, et c'est au sort du combat à décider la question de la vaillance* »⁴³. Cette guerre est, selon lui, nuisible à l'espèce humaine. Elle devient une éternité parce qu'elle ne prend pas fin à une victoire. Et ceci parce que, selon Hobbes, les vainqueurs sont toujours confrontés à des dangers nouvelles.

Ainsi, cette peur vécue par l'homme naturelle tout le temps, le pousse à la recherche d'un autre état pour une vie tranquille. C'est ce qu' Hobbes dit en ces termes : « *par une crainte mutuelle (que) nous désirons de sortir d'un état si incommode, et recherchons la société ; en laquelle s'il faut avoir la guerre, du moins elle n'est pas sans secours, ni de tous contre tous* »⁴⁴. Cet état de guerre hobbienne est tout à fait présent chez Rousseau mais ce n'est nullement le pur état de nature chez lui. C'est l'état intermédiaire qui va aussi permettre à Rousseau d'introduire la société pour sauver l'humanité. Puisque l'état de nature rousseauiste n'est pas un état de guerre, voyons donc ce qu'il est.

⁴² Ibid, p. 41-42.

⁴³ Ibid, p. 36.

⁴⁴ Idem.

Chapitre 2 : L'état de nature

Dans l'état de nature rousseauiste, « *la terre (est) abandonnée à sa fertilité naturelle, (est) couverte de forêts immenses que la cognée ne mutila jamais, (elle) offre à chaque pas des magasins et des retraites aux animaux de toute espèce* »⁴⁵. En effet, l'état de nature pourvoit à l'homme naturel tous ce dont il a besoin. L'état de nature est fermé sur lui-même et l'homme naturel dépend d'elle par sa générosité. Rousseau le « *vois se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au premier ruisseau, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas, et voilà ses besoins satisfaits* »⁴⁶. L'homme naturel dès le bas âge doit apprendre à supporter le mauvais temps de la pluie, du vent, de l'air. Il est forcé de préserver sa vie contre les maux des bêtes féroces, il doit donc, d'après Rousseau, se former une nature solide et résistante pour survivre dans cet état. Son corps est la seule chose qu'il connaît. Il est robuste et se défend sans armes. D'après Jean Terrasse son « *soucis est celui de sa conservation ; toute son activité est mobilisée par les nécessités de l'attaque et de la défense ; la vue, l'ouïe, l'odorat seront chez lui très développés* »⁴⁷. L'homme civil quant à lui a toutes les machines à sa disposition mais n'empêche il est plus faible que l'homme à l'état de nature. Si on veut avoir la certitude, mettons-les, d'après Rousseau, nus et sans armes et on va voir que l'homme naturel est beaucoup plus fort que l'homme civil. Cette force lui permet d'affronter les dangers qui sont très rares dans cet état. En sus de cela, nous voyons que l'homme naturel est peureux et prêt à s'effacer devant tout bruit, son état n'est rien d'autre qu'un état de paix et de solitude. Il vit ainsi à l'intérieur des animaux. De ce fait, il se compare à eux et les dépasse en force afin d'abolir la crainte qui l'envahit.

L'homme naturel ayant la capacité de se défendre contre les animaux est inerte devant les calamités naturelles que sont « l'enfance » « la vieillesse », et « les maladies de toutes espèces » nous dit Rousseau. Ainsi, il les décrit comme des malheurs dont l'enfance et la vieillesse appartiennent à tous les hommes voire à tous les animaux et que les maladies n'appartiennent qu'à l'homme civil. En effet, l'homme civil est exposé à des maladies multiples alors que l'homme naturel n'a pas besoin de remède, c'est la nature qui guérit ses blessures.

⁴⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 34.

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ Jean TERRASSE, *Jean Jacques Rousseau et la quête de l'âge d'or*, Bruxelles Palais des Académies, 1970, p. 53.

L'homme à cet état est solitaire et n'a aucune occupation. Contrairement aux animaux qui, ne pensant pas beaucoup dorment tout le temps, l'homme naturel quant à lui doit avoir le sommeil peu intense parce qu'il est toujours cohabité par le risque. C'est ce qui fait dire à Rousseau que : « *sa propre conservation faisant presque son unique soin, ses facultés les plus exercées doivent être celles qui ont pour objet principal l'attaque et la défense, soit pour subjuger sa proie, soit pour se garantir d'être celle d'un autre animal* »⁴⁸. Il vit seul et divague dans la forêt, il est sans parole, sans domicile fixe et sans aucune communication entre eux. Rousseau soutient ainsi : « *qu'errant dans les forêts sans industrie, sans parole, sans domicile, sans guerre, et sans liaison, sans nul besoin de ses semblables, comme sans nul désir de leur nuire(...)* l'homme sauvage sujet à peu de passions, et se suffisant à lui-même, n'avait que les sentiments et les lumières propres à cet état qu'il ne sentait que ses vrais besoins, ne regardait que ce qu'il croyait avoir intérêt de voir, et que son intelligence ne faisait pas plus de progrès que sa vanité »⁴⁹. Ses découvertes se font au hasard, et s'oublient avec l'inventeur. L'éducation et le progrès sont absents. Nous assistons à l'augmentation de l'espèce en vain, des siècles passent et l'homme est toujours jeune. Ce qui revient à dire que l'état de nature ne connaît pas l'ordre chronologique. L'homme naturel ne connaît pas l'effet du temps. Ce qui revient à dire que la temporalité est bien absente. Elle est donc fermée sur elle même. Tout ce que nous venons de voir concerne l'homme physique. Rousseau nous invite à le voir du point de vue métaphysique.

L'homme contrairement à l'animal est un agent libre. Burgelin dit que : « *l'animal reste enfermé dans sa nature, réduit à une conservation de soi et de son espèce purement instinctive, la nature humaine est comme ouverte sur l'avenir et susceptible de dépassement* »⁵⁰. En effet, l'animal est déterminé par l'instinct alors que l'homme est déterminé par la liberté d'accepter ou de récuser. Dans cette perspective, Rousseau dit que « *la nature commande à tout animal, et la bête obéit. L'homme éprouve la même impression, mais il se reconnaît libre d'acquiescer, ou de résister ; et c'est surtout dans la conscience de cette liberté que se montre la spiritualité de son*

⁴⁸ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 40.

⁴⁹ Ibid, p. 63.

⁵⁰ Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, PUF, 1952, p. 227.

âme »⁵¹. On voit que Locke aussi fait de l'état de nature un état de liberté. Il dit que pour bien connaître l'essence du pouvoir politique, il faut d'abord connaître les hommes à l'état naturel. Il a aussi senti la nécessité de remonter à cet état et il en fait un état de parfaite liberté et d'égalité. L'homme dans cet état a droit sur toute chose mais cela n'est pas une raison de transgresser la loi naturelle. Cette dernière est une loi divine dictée par la raison. L'homme naturel doit donc obéir à cette loi. Donc pour Locke, même si l'état de nature est un état de liberté, liberté ne signifie pas libertinage. L'homme à cet état a une liberté totale qui lui permet d'arranger sa personne comme bon lui semble mais il n'a pas le droit de s'abattre lui-même. Cependant, la liberté n'est pas la seule chose qui distingue l'homme de l'animal. Il y'a aussi ce que Rousseau nomme la perfectibilité.

Ainsi, Jean Terrasse dit que l'autre différence entre les hommes et les animaux est que « *les premiers sont seuls susceptibles de perfectionnement. Chaque génération d'hommes bénéficie de l'acquis de la précédente ; les espèces animales sont aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a mille ans* »⁵². Cette faculté est d'une importance capitale dans la mesure où il permet à l'homme de surpasser les animaux. Sur cette lancée Rousseau ajoute qu'« *il y'a une autre qualité très spécifique qui les distingue, et sur laquelle il ne peut y avoir de contestation, c'est la faculté de se perfectionner* »⁵³. C'est cette faculté qui va aider l'homme naturel à surmonter les difficultés. Pour Rousseau, l'animal est au début ce qu'il sera à la fin alors que l'homme avec la perfectibilité se développe et devient autre chose. Il convient donc de noter avec Rousseau que cette faculté est la source de tous nos maux. C'est donc cette faculté qui amène l'homme à la connaissance du bien ou du mal, à l'acquisition des erreurs et des vices. C'est cette faculté donc qui « *faisant éclore avec les siècles ses lumières et ses erreurs, ses vices et ses vertus, le rend à la longue le tyran de lui-même et de la nature* »⁵⁴. L'homme naturel est déterminé par son instinct, il ne se distingue de l'animal que du plus ou moins. Car, pour Rousseau donc « *apercevoir et sentir sera son premier état, qui lui sera commun avec tous les animaux. Vouloir et ne pas vouloir, désirer et craindre seront les premières, et presque les seules opérations de*

⁵¹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 42.

⁵² Jean TERRASSE, *Jean Jacques Rousseau et la quête de l'âge d'or*, Bruxelles Palais des Académies, 1970, pp. 53-54.

⁵³ Jean Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 42.

⁵⁴ Ibid, p. 43.

son âme, jusqu'à ce que de nouvelles circonstances y causent de nouveaux développements »⁵⁵. Cette perfectibilité est causée par les passions. Jean Terrasse dit que : « *l'homme commence par sentir ; la raison ne vient qu'après le sentiment, sans lequel elle ne se développerait jamais : c'est l'activité des passions qui, en nous faisant inventer les moyens de les satisfaire, engendre en nous la réflexion* »⁵⁶. Si nous prenons la peine de raisonner, c'est parce que nous désirons savoir car, pour Rousseau, il est impossible de raisonner sans désir ni crainte. Si l'homme raisonne, c'est parce qu'il est un être curieux qui désire le savoir. Dans ce cas, si l'homme naturel ne raisonne pas, c'est parce qu'il est dépourvu de lumière et n'a de désir que les besoins corporels : manger, boire, dormir, s'accoupler. L'homme naturel connaît certes la douleur mais non la mort.

A cela s'ajoute la manière de vivre des deux sexes. L'homme naturel n'a pas de maison. Il erre dans la forêt. Il ne connaît pas l'idée de la propriété. L'union des deux sexes se fait au hasard. Rousseau l'explique cela en ces termes : « *dans cet état primitif, n'ayant ni maison, ni cabane, ni propriété d'aucune espèce, chacun se logeait au hasard, et souvent pour une seule nuit ; les mâles et les femelles s'unissaient fortuitement selon la rencontre, l'occasion, et le désir, sans que la parole fût un interprète fort nécessaire des choses qu'ils avaient à se dire* »⁵⁷. Une fois le désir satisfait, le mâle et la femelle se quittent facilement. La mère nourrit l'enfant jusqu'à ce qu'il put en chercher seule sa subsistance. Dans cet état, à part cette relation, ce désir, les hommes n'entretiennent aucune autre relation. S'ils ne sont pas méchants c'est parce qu'ils ignorent le bien et le mal. Ce qui caractérise l'homme dans cet état, c'est l'amour de soi et la pitié. C'est deux facultés sont antérieur à la raison. Pour Terrasse, « *l'amour de soi ne doit pas être confondu avec l'amour propre, qui fait dépendre notre bonheur, non de notre conservation, mais de notre position au sein du groupe social ; cet amour propre est réellement une source de haine et d'envie, mais il est produit par la comparaison entre notre situation et celle d'autrui* »⁵⁸. Cet amour de soi devient amour propre dans la société civile car, l'homme va user de sa raison et va distinguer le bien et le mal. C'est ce qui fait dire à Rousseau que : « *l'état de*

⁵⁵ Idem.

⁵⁶ Jean TERRASSE, *Jean Jacques Rousseau et la quête de l'âge d'or*, Bruxelles Palais des Académies, 1970, p. 54.

⁵⁷ Ibid, p. 48.

⁵⁸ Jean TERRASSE, *Jean Jacques Rousseau et la quête de l'âge d'or*, Bruxelles Palais des Académies, 1970, p. 58.

*réflexion est un état contre nature, et que l'homme qui médite est un animal dépravé »⁵⁹. Cette réflexion s'effectue par le biais de la raison. Selon Rousseau, c'est cette « *raison qui engendre l'amour-propre, et c'est la réflexion qui le fortifie ; c'est elle qui replie l'homme sur lui-même ; c'est elle qui le sépare de tout ce qui le gêne et l'afflige »⁶⁰.**

La pitié quant à elle est une sensation naturelle. Elle est, selon Rousseau, « *un sentiment naturel, qui, modérant dans chaque individu l'activité de l'amour de soi-même, concourt à la conservation mutuelle de toute espèce (...) c'est elle qui dans l'état de nature, tient lieu de lois, de mœurs, et de vertu, avec cet avantage que nul n'est tenté de désobéir à sa douce voix*»⁶¹. En effet, c'est la pitié qui empêche au sauvage de faire du mal à un enfant ou à un vieillard ou encore de leur ôter leur nourriture. Tous les hommes sont égaux à cet état. Cela revient à dire que l'inégalité entre les hommes n'est pas l'effet de la nature mais de la société. C'est ce que ces prédecesseurs n'ont pas compris et transportent l'idée d'oppression à l'état de nature sans dégager le véritable sens de l'oppression. Pour eux, les forts oppriment les faibles. D'après Rousseau, on a même du mal « *à faire entendre (à l'homme sauvage) ce que c'est que servitude et domination* »⁶². L'inégalité prend donc effet avec la société car, il faut des déterminations qui réveillent en l'homme tout ce qui est en puissance à savoir la perfectibilité, les passions, la raison. Nous allons donc avec Rousseau « *considérer et rapprocher les différents hasards qui ont pu perfectionner la raison humaine, en détériorant l'espèce, rendre un être méchant en le rendant sociable, et d'un terme si éloigné amener enfin l'homme et le monde au point où nous les voyons* »⁶³.

Il y'a les déterminations externes et les déterminations internes qui portent l'homme à quitter l'état de nature. Les déterminations externes ont trait à l'accroissement démographique, au changement climatique, à la rareté des pluies et l'absence d'abondance de la nature. Les hommes se multiplient et la nature ne peut plus subvenir à leur besoin. Rousseau l'indique en ces termes « *à mesure que le genre humain s'étendit, les peines se multiplierent avec les hommes. La différence des terrains, des climats, des saisons, put les forcer à en mettre dans*

⁵⁹ Jean Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 38.

⁶⁰ Ibid, p. 58.

⁶¹ Idem.

⁶² Ibid, p. 64.

⁶³ Ibid, p. 65.

leurs manières de vivre. Des années stériles, des hivers longs et rudes, des étés brûlants qui consument tout, exigèrent d'eux une nouvelle industrie »⁶⁴. Vu ces difficultés, ils sont alors obligés de chercher des solutions. Pour ce faire, ils font appel aux déterminations internes c'est-à-dire les facultés qui sont en puissance à l'état de nature. En d'autres termes, l'homme naturel dispose dans l'état de nature de la raison et de la perfectibilité seulement elles sont en puissance. C'est ce qui le distingue de l'animal et le permet de faire face aux difficultés présentes. Les déterminations externes vont agir sur les déterminations internes. Si l'homme a pu faire face aux déterminations externes c'est qu'il est déjà possesseur de la faculté d'apprendre et de connaître. Pour comprendre cela il faut faire recourt à l'homme métaphysique de Jean-Jacques Rousseau. Ce qui distingue cet homme de l'animal, c'est la capacité de se perfectionner, de s'élever au plus haut degré et de dominer la nature. Ce qui revient à dire que l'homme naturel est déjà possesseur de la sociabilité. Mais il faut noter que cette dernière est en puissance comme on peut le noter avec Dérathé « *la sociabilité selon Rousseau est un sentiment innée, tout comme la raison est une faculté innée. Mais l'une et l'autre n'existent chez l'homme naturel qu'une puissance, car leur développement est lié à des conditions qui ne se trouvent réunies que dans le milieu social* »⁶⁵. Par ces difficultés, l'homme passe du premier état de nature qui est abondante et subvient à tous ses besoins au second état de nature qui nécessite désormais le travail pour survivre. Dans ce dernier état, Rousseau nous dit que les hommes « *inventèrent la ligne et l'hameçon, et devinrent pêcheurs et ichtyophages. Dans les forêts ils se firent des arcs et des flèches, et devinrent chasseurs et guerriers. Dans les pays froids ils se couvrirent des peaux des bêtes qu'ils avaient tuées. Le tonnerre, un volcan, ou quelque heureux hasard, leur fit connaître le feu, nouvelle ressource contre la rigueur de l'hivers : ils arrivent à conserver cet élément, puis à le reproduire, et enfin à en préparer les viandes qu'auparavant ils dévoraienr crues* »⁶⁶. Ils arrivent à façonner la réflexion par le biais des adjectifs comme « petit », « lent », « peureux ». Ces nouvelles révélations qui proviennent de ce déploiement accroissent sa primauté sur les autres animaux. Ils commencent ainsi à leur tendre des pièges et se servir d'eux ou de les nuire même si parfois ces animaux les surpassent en force ou en vitesse. Avec le temps

⁶⁴Ibid, p. 69.

⁶⁵ Robert DERATHE, *Jean Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, 1992, p. 148.

⁶⁶ Jean Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 69.

ils deviennent, selon Rousseau, maître des uns et font également le malheur des autres. De ce fait, le regard premier qu'il se porte constitue le premier mouvement d'orgueil.

Ces progrès sont en quelque sorte lents, mais plus l'esprit diffuse de lumière, plus les progrès prennent de l'ampleur et deviennent plus rapides. Dès lors, l'homme devient sédentaire et, selon Rousseau, il cesse de dormir sous l'arbre dont les fruits lui servent de pitance. Avec la possession des haches, des objets tranchants, ils coupent le bois et creusent la terre pour construire des demeures. De là, provient un changement dans la manière de vivre des hommes surtout en ce qui concerne « l'établissement et la distinction des familles » et qui, selon Rousseau, « introduisit une sorte de propriété ; d'où peut-être naquirent déjà des querelles et des combats »⁶⁷. Par conséquent, ce sont les plus forts qui sont les premiers à s'accaparer des terrains qu'ils peuvent défendre. Les faibles, sans tenter de les exclure, les imitent en revanche. D'où l'idée de propriété. Les hommes commencent ainsi à s'unir et chaque famille occupe alors un endroit bien déterminé. C'est ce que Rousseau décrit en ces termes : « *les premiers développements du cœur furent l'effet d'une situation nouvelle qui réunissait dans une habitation commune les maris et les femmes, les pères et les enfants ; l'habitude de vivre ensemble fit naître les plus doux sentiments qui soient connus des hommes, l'amour conjugal, et l'amour paternel. Chaque famille devint une petite société (...) et ce fut alors que s'établit la première différence dans la manière de vivre des deux sexes, qui jusqu'ici n'en avaient eu qu'une. Les deux sexes commencèrent aussi par une vie un peu plus molle à perdre quelque chose de leur férocité et de leur vigueur* »⁶⁸. Dans cette nouvelle vie, les hommes sont simples, solitaires et ont des besoins limités. De là, découlent les premières difficultés qu'ils transmettent à la génération future sans le savoir c'est-à-dire les maux de la société. Car, comme le dit Pierre Burgelin « *je ne vois pas qu'on puisse chercher la source du mal moral ailleurs que dans l'homme libre, perfectionné, partant corrompu. Perfection et corruption sont les deux aspects d'un même mouvement : ce qui constitue notre dignité est en même temps origine de tous nos maux* »⁶⁹.

A cette vie nouvelle, s'ajoute l'usage de la parole. Puisqu'ils sont obligés de vivre ensemble, ils inventent un moyen de communication. Cela parce que les calamités naturelles les

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ Ibid, p. 72.

⁶⁹ Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, PUF, 1952, p. 236.

obligent à se rassembler. Parmi ces dernières, nous pouvons citer avec Rousseau, les « tremblements de terre », des « inondations » « des révolutionnaires du globe » qui coupent la terre et les obligent à se rassembler.

Dès lors, leur manière de vivre change et les hommes qui errent dans la forêt se sédentarisent puis se rapprochent et forment de petites sociétés. Ceux qui ont le même mode de vie ou d'aliment s'unissent. Les autres également se regroupent ; le voisinage et le commerce entre nation s'installent. Rousseau décrit ces faits en ces termes : « *tout commence à changer de face. Les hommes errants jusqu'ici dans les bois, ayant pris une assiette fixe, se rapproche lentement, se réunissent en diverses troupes, et forment enfin dans chaque contrée une nation particulière, unie de mœurs et de caractère, non par des règlements et des lois, mais par le même genre de vie et d'aliments, et par l'influence commune du climat. Un voisinage permanent ne peut manquer d'engendrer enfin quelque liaison entre les familles. De jeunes gens de différents sexes habitent des cabanes voisines, le commerce passager que demande la nature en amène bientôt un autre non moins doux et plus permanent par la fréquentation mutuelle* »⁷⁰. Les hommes commencent ainsi à examiner différents objets et à les apprécier. Ce qui les amène à posséder l'idée de beauté, du mérite et celle de préférence. Chacun commence à se regarder et à se comparer à autrui. C'est ce qui occasionne la jalousie qui naît de l'amour propre. De ce fait, selon Rousseau, « *la jalousie s'éveille avec l'amour ; la discorde triomphe et la plus douce des passions reçoit des sacrifices de sang humain* »⁷¹.

En effet, les hommes se réunissent devant les cabanes ou autour d'un arbre et s'exercent au chant ou à la danse. A travers cet amusement, chacun veut être plus vu que les autres. L'homme cherche à paraître, à se comparer à son prochain, à vouloir être plus vu. Et de là apparaît les passions. La concurrence s'installe. Celui ou celle qui chante ou danse le mieux est plus reconnu et plus considéré. Dans ce sens, Rousseau dit que : « *ce fut le premier pas vers l'inégalité, et vers le vice en même temps : de ces premières différences naquirent d'un côté la vanité et le mépris, de l'autre la honte et l'envie* »⁷². De là surgissent des difficultés car, chacun punit l'injustice, la vengeance est en branle et les hommes deviennent « sanguinaires et cruels ».

⁷⁰ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard 2006, p. 73.

⁷¹Idem.

⁷²Ibid, p. 74.

Ce stade est considéré par les prédecesseurs de Rousseau comme le pure état de nature or, pour lui, ce n'est nullement le cas. Car, pour Rousseau, rien n'est meilleur que l'homme à l'état primitif. En ce moment, selon Rousseau, l'homme n'est pas totalement dénaturé mais il est en processus de socialisation. L'installation des lois n'est pas encore effective ; l'homme juge et venge seul les offenses dont il est victime. La bonté naturelle s'efface avec le temps car, il va falloir que les offenses soient punies sévèrement afin d'éviter leurs multiplications.

L'homme sort de cet état par un quelconque hasard que Rousseau appelle « funeste hasard ». Tant que l'état de nature est abondant et subvient à ses besoins, l'humanité reste en cet état. Mais, d'après Rousseau, au moment où un homme à besoin du soutien d'autrui et commence à prévoir des choses pour deux, on assiste à l'inégalité, à la propriété privée, à la nécessité du travail, et la forêt se transforme en « campagne riante » qu'il faut travailler à la sueur de l'homme. On assiste ainsi à la domination du maître et de l'esclave ; la misère s'installe. Donc pour se nourrir, certains vont s'adonner à l'agriculture et d'autres à la métallurgie. Chacun ayant besoin de l'autre, le commerce passe. Ils procèdent ainsi à un héritage. Les plus forts vont s'accaparer des plus grands terrains et les autres c'est-à-dire les faibles vont rester les mains presque vides. Ces derniers étant pauvres regardent le changement autour d'eux sans pouvoir changer eux même. Ils vont recevoir alors leur subsistance de la main d'autrui. Ce qui justifie la servitude et la domination.

De là, découlent des usurpations, des conflits mais puisque cela est désavantageux pour les riches, ils essayent d'en trouver une solution. Ces guerres ou ces conflits peuvent les amener à perdre leur bien alors ils contractent entre eux afin de protéger leur propriété. Voilà ce que dit le riche : « *unissons-nous, leur dit-il, pour garantir de l'oppression les faibles, contenir les ambitieux, et assurer à chacun la possession de ce qui lui appartient. Instituons des règlements de justice et de paix auxquels tous soient obligés de se conformer, qui ne fassent acception de personne, et qui réparent en quelque sorte les caprices de la fortune en soumettant également le puissant et le faible à des devoirs mutuels. En un mot, au lieu de tourner nos forces contre nous-mêmes, rassemblons-les en un pouvoir suprême qui nous gouverne selon de sages lois, qui protège et défende tous les membres de l'association, repousse les ennemis communs et nous maintienne dans une concorde éternelle* »⁷³. Cela montre l'origine de la société. Les hommes, se

⁷³Ibid, p. 83.

croyant ainsi libres et en paix, ne savent pas que tous les maux dont ils souffrent aujourd’hui proviennent de cette société, de cette vie commune. De ce fait que sera la vie en société ?

Chapitre 3 : L'état social

Si les hommes ont fondé la société, c'est parce qu'après la période heureuse que Rousseau nomme l'âge d'or, (« *durant cette période, sans constituer des sociétés politiques, sans être soumis à des lois, les hommes ne sont plus dispersés ; ils vivent en troupe, ont acquis quelque idée grossière des engagements mutuels et connaissent les devoirs de la civilité* »⁷⁴) il s'est développé une période de guerre née avec le développement de l'inégalité et l'apparition des passions. Ainsi, l'âge d'or disparaît pour donner naissance à la guerre. De là, naissent les appropriations des riches, les banditismes des pauvres, les penchants immodérés de tous asphyxiant la pitié naturelle et rendant les hommes méchants. Vue cette guerre, les hommes ne pouvant plus retourner en arrière sont obligés de créer une société garantissant la liberté et protégeant les biens de tous. Dérathé dit que c'est « *cet état de guerre qui rendit nécessaires les établissements politiques et en fit sentir les avantages. Sur l'initiative des riches, les hommes décidèrent de s'unir par des conventions et d'obéir tous à une autorité commune. Telle fut, dit Rousseau, ou dut être, l'origine de la société et des lois* »⁷⁵.

Contrairement à Hobbes pour qui l'homme est naturellement méchant, Rousseau dit qu'il faut que les hommes se rapprochent pour qu'il y ait de la guerre. Si les hommes restent isolés, ils ne peuvent en aucun cas s'entre tuer. La guerre est donc née du rapprochement des hommes. Dérathé dit que : « *pour Rousseau, l'isolement où se trouve l'homme dans l'état de nature, l'empêche d'entrer en conflit avec ses semblables et pour qu'apparaissent l'état de guerre, et les sociétés civiles créées pour y mettre un terme, il faut que les hommes se soient préalablement rapprochés qu'ils aient renoncé à la manière de vivre simple, uniforme et solitaire qui leur était prescrite par la nature* »⁷⁶. Les hommes deviennent adversaires qu'avec l'établissement de la société car, ce dernier va de pair avec le développement des passions. C'est de là que découle la guerre que Hobbes décrit à l'état de nature sans savoir que ce n'est pas le fruit des penchants naturels mais plutôt celle des passions nées avec l'usage de la société.

Ces passions donc sont la source des maux qui amène les hommes à rechercher la paix. Pour l'obtention de cette dernière, ils vont se contracter et le contrat, selon Rousseau, « *vise*

⁷⁴ Robert DERATHE, *Jean Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, 1992, p. 175.

⁷⁵ Ibid, p. 175-176.

⁷⁶ Ibid, p. 176.

l'institution de la société générale du genre humain, plutôt que l'établissement des sociétés particulières »⁷⁷. C'est dans cet ordre d'idées que Dérathé dit : « *chez Rousseau comme chez Hobbes, le contrat social est l'œuvre de la raison. Il n'a été possible que parce que la sociabilité a pour effet de rendre la raison ‘active’, et de fournir ainsi le remède au mal dont elle est responsable.* »⁷⁸.

Pour Rousseau, « *le premier qui, ayant enclos un terrain et s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile* »⁷⁹. En effet, ce sont les difficultés ci-dessus, qui ont amené les hommes à vivre en société. L'état de guerre qui est apparu après la période heureuse, les pousse à la recherche de la paix si non l'humanité risque de périr avec les meurtres successifs. Ils vont donc essayer de contracter et établir des règles de conduites pour redonner la paix et préserver l'humanité. Pour ce faire, ils commencent par s'unir en famille c'est la raison pour laquelle Rousseau nous dit que : « *la plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est celle de la famille. (...) la famille est donc si l'on veut le premier modèle des sociétés politiques* »⁸⁰. Les hommes ont commencé à vivre en famille avant de vivre en société.

Mais accepter de vivre en société ne signifie en aucun cas s'aliéner. On entre en société pour préserver la liberté qu'on possède à l'état de nature. Car, pour Rousseau, l'homme ne doit pas vendre sa liberté ; s'il le fait, il n'est plus un homme. Il dit donc que « *renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs* »⁸¹. Renoncer à sa liberté ne rime pas avec la nature parce que l'homme est libre par nature. Pour Rousseau donc, « *avant d'examiner l'acte par lequel un peuple élit un roi, il serait bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple. Car cet acte étant nécessairement antérieur à l'autre est le vrai fondement de la société* »⁸². Cela revient à dire que les hommes ne peuvent plus vivre dans cet état, alors pour la conservation de l'espèce, ils sont obligés de former la société. En effet, ils ne peuvent plus procréer des forces nouvelles mais ce qu'ils peuvent c'est, selon Rousseau,

⁷⁷ Ibid, p. 177.

⁷⁸ Idem.

⁷⁹ Jean Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 67.

⁸⁰ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du Contrat social*, Librairie Générale Française, 1996, p. 46.

⁸¹ Ibid, p. 49.

⁸² Ibid, p. 53.

*« unir et diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen, pour se conserver, que former par agrégation une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, de les mettre en jeu par un seul mobile et de les faire agir de concert »*⁸³. Mais, d'après Rousseau, comment les hommes peuvent faire la somme de leur force sans se nuire ou perdre leur liberté et leur force qui sont leur premier instrument de conservation ?

Pour lui donc, il leur faut « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant »⁸⁴. C'est cette sorte de convention qui va garantir à l'homme sa liberté d'avant dans la mesure où chaque homme se donne entièrement et la clause est égale à tous. Et la disposition particulière explicite étant égale à tous, personne n'a intérêt de la rendre coûteuse aux autres. Selon Rousseau, donc si « on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivant : chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout »⁸⁵. Dans l'association entre les hommes, il y'a une réciprocité du public et du particulier. Ainsi, chaque particulier s'engageant avec lui-même, se trouve contracter dans une double relation à savoir, selon Rousseau, « comme membre du souverain envers les particuliers, et comme membre de l'Etat envers le souverain »⁸⁶. Cet engagement doit être respecté par tous les contractants pour ne pas rendre le pacte social négligeable. Si un particulier refuse de se soumettre à la volonté générale, il est du devoir de tout le corps de le punir. Cela signifie que s'il refuse de se soumettre, le corps doit l'obliger à être libre car, c'est la condition de la société. En ces termes Rousseau le dit « afin donc que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement qui seul peut donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre ; car telle est la condition qui donnant chaque citoyen à la patrie le garant de toute dépendance personnelle »⁸⁷.

⁸³Idem.

⁸⁴Idem.

⁸⁵Ibid, p. 54.

⁸⁶Ibid, p. 55.

⁸⁷Ibid, p. 57.

Ce passage de l'état de nature à l'état social crée en l'homme des changements remarquables en lui fournissant la morale dont il ne dispose pas à l'état primitif. Cette moralité est expliquée dans la note 19 du chapitre VIII du livre I *Du contrat social* « *l'avènement de la société civile est l'avènement de la moralité, moralité objective car indépendante des subjectivités particulières. (...) la moralité peut être dite ‘objective’ parce qu’elle procède de la généralité de la loi- son critère est l’universalité. Elle se distingue ainsi de l’appréciation subjective de la moralité quand, à l’état de nature, les hommes ne disposent que de leur seul jugement particulier.* »

Dès lors, il n'est plus permis à l'homme d'agir en fonction de ses penchants naturels mais de consulter sa raison. Malgré les priviléges perdus à l'état de nature, l'homme gagne d'autres à l'état civil. En fait, ce qu'il gagne c'est le développement de ses facultés physiques et intellectuels, l'étendu de ses idées. L'auteur dit qu' « *il en gagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et, qui d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme* »⁸⁸. En d'autres termes, on peut dire que l'homme à l'état civil perd sa « liberté naturelle » qui n'est rien d'autre que sa force mais également le droit qu'il a sur toute chose. Il gagne pour ainsi dire la « liberté civile » et devient propriétaire de tous ce qu'il dispose. La liberté naturelle n'a de limite que les forces de l'homme naturel alors que la liberté civile est bornée par la volonté générale. Dans cette dernière, chacun se limite à ses propres biens et n'a droit que sur ce qui lui appartient. En effet, l'état civil octroie à l'homme la liberté morale qui fait de lui maître de lui-même. Rousseau ajoute que « *l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté* »⁸⁹.

En sus de cela, nous assistons au droit à la propriété. Ici, l'Etat ne fait pas une redistribution des biens mais il va garantir les biens de chaque individu. A l'état de nature, tout homme a droit sur toute chose mais à l'état civil, personne n'a droit sur les biens d'autrui. Rousseau dit que : « *tout homme a naturellement droit à tout ce qui lui est nécessaire ; mais l'acte positif qui le rend propriétaire de quelque bien l'exclut de tout le reste. Sa part étant faite,*

⁸⁸Idem.

⁸⁹Idem.

il doit s'y borner, et n'a plus aucun droit à la communauté. Voilà pourquoi le droit de premier occupant, si faible dans l'état de nature, est respectable à tout homme civil »⁹⁰. Pour lui donc, pour qu'un terrain puisse être occupé, il faut au préalable qu'il ne soit habité par personne, que celui qui veut l'occuper prend juste la dimension nécessaire pour subvenir à ses besoins et enfin si on prend possession que se soit pour le « travail et la culture ». Après cela, nous pouvons passer à la souveraineté qui est un pouvoir total, insécable et intransmissible pour Rousseau. Avant cela rappelons que la souveraineté est considérée auparavant pour certains comme un pouvoir divin. Pour les monarques donc, le pouvoir vient de Dieu et est héréditaire. Il ya aussi les théoriciens du droit naturel qui font du pouvoir une sorte de convention. C'est le cas de Rousseau qui se demande dans *La lettre écrite de la montagne* « *qu'est ce qui fait que l'Etat est un ? C'est l'union de ses membres. Et d'où nait l'union de ses membres ? De l'obligation qui les lie. Tout est d'accord jusqu'ici. Mais quel est le fondement de cette obligation ? Voilà où les auteurs se divisent. Selon les uns, c'est la force ; selon d'autres, l'autorité paternelle ; selon d'autres, la volonté de Dieu* »⁹¹.

Cependant, pour Rousseau, le contrat social est l'engagement de chaque individu envers ses semblables et l'engagement de tous ses semblables envers lui. En ces termes il dit : « *l'établissement du contrat social est un pacte d'une espèce particulière, par lequel chacun s'engage envers tous d'où s'ensuit l'engagement réciproque de tous envers chacun, qui est l'objet immédiat de l'union* »⁹². S'il n'y a pas des points communs où les individus s'accordent, il n'y aurait pas de société parce que, selon Rousseau, c'est « *uniquement sur cet intérêt commun que la société doit être gouvernée* »⁹³. Selon Rousseau donc, la souveraineté ne peut pas se vendre car, elle est mise en œuvre par la volonté générale. Il dit ainsi, « *la souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale ne peut jamais s'aliéner, et que le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même : le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté* »⁹⁴. En effet, la volonté ne se représente pas, ne se transmet pas ; seul le pouvoir est en mesure de se transmettre. Ainsi, la note 21 du chapitre I du livre II *Du*

⁹⁰ Ibid, p. 58.

⁹¹ Jean Jacques ROUSSEAU, *Lettres écrites de la montagne*, version électronique, produit par Pierre Hidalgo dans le site philosophie, 2012, p. 170.

⁹² Ibid, p. 171.

⁹³ Jean Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Librairie Générale Française, 1996, p. 61.

⁹⁴ Idem.

contrat social nous explique que « *la volonté est puissance, elle est principe de souveraineté. Par conséquent le souverain ne saurait, sauf à renoncer à lui-même, aliéner ou ‘transmettre’ son propre principe : la volonté générale* ». La note ajoute aussi que : « *le souverain, par cela seul qu'il est, est toujours tout ce qu'il doit être. Or, son être étant manifesté dans et par sa volonté, il ne saurait transmettre celle-ci sans le détruire. Le peuple (souverain en personne) ne transmet pas sa volonté, mais, en revanche, il peut transmettre le pouvoir d'exécuter ses volontés. Et c'est la transmission de ce pouvoir-non de la volonté- qui cause le ‘gouvernement’* » Vu cela, on peut dire que la souveraineté est inaliénable.

En plus de cet inaliénabilité, le souverain est indivisible parce que, selon Rousseau, « *la volonté est générale, ou elle ne l'est pas ; elle est celle du corps du peuple, ou seulement d'une patrie. Dans le premier cas cette volonté déclarée est un acte de souveraineté et fait loi. Dans le second, ce n'est qu'une volonté particulière, ou un acte de magistrature ; c'est un décret tout au plus*

⁹⁵. Rousseau reproche ainsi à nos politiques de diviser la souveraineté dans son objectif puisqu'ils ne peuvent le faire dans son « principe ». Les politiques le divisent en pouvoir législatif, en pouvoir exécutif, « en droit d'impôts », de « justice et de guerre », « en administration intérieure et en pouvoir de traiter avec l'étranger ». Ils partagent la souveraineté en toutes ces parties et en même temps ils les confondent. Rousseau dit qu' « *ils font du souverain un être fantastique et formé de pièces rapportées ; c'est comme s'ils composaient l'homme de plusieurs corps, dont l'un aurait des yeux, l'autre des bras, l'autre des pieds, et rien de plus*⁹⁶. Plus loin, il ajoute que : « *si l'Etat ou la cité n'est qu'une personne morale dont la vie consiste dans l'union de ses membres, et si le plus important de ses soins est celui de sa propre conservation, il lui faut une force universelle et compulsive pour mouvoir et disposer chaque partie de la manière la plus convenable au tout. Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens, et c'est ce même pouvoir qui, dirigé par la volonté générale, porte, comme j'ai dit, le nom de souveraineté*⁹⁷. Sans compter que l'acte de souveraineté est loin d'être un engagement entre le fort et le faible, le supérieur et l'inférieur, mais plutôt un engagement du corps avec tout un chacun. Autrement dit, c'est un engagement entre tous les

⁹⁵Ibid, p.62.

⁹⁶Idem.

⁹⁷Ibid, p. 65.

sujets du même Etat. Mais, selon Rousseau, cet engagement doit être : « *légitime, parce qu'elle a pour base le contrat social, équitable, parce qu'elle est commune à tous, utile, parce qu'elle ne peut avoir d'autre objet que le bien général, et solide, parce qu'elle a pour garant la force publique et le pouvoir suprême* »⁹⁸. Toutefois, vu le pouvoir souverain comme un pouvoir total, vu sa sacralité et son inviolabilité, il ne peut en aucun cas « *passer les bornes des conventions générales, et que tout homme peut disposer pleinement de ce qui lui a été laissé de ses biens et de sa liberté par ces conventions* »⁹⁹.

En outre, il faut préciser la manière dont la souveraineté agit. Pour Rousseau, la souveraineté agit par des lois et la loi peut être entendue comme un ensemble de règles établies et proclamées publiquement par la volonté générale pour l'intérêt de tous les contractants. En effet, la loi est ce qui donne sens à l'Etat. Au cas où l'objet de la loi devient individuel voire singulier, elle cesse d'être loi. Cela parce que la loi doit être universelle et s'applique à tout le monde de la même façon. C'est ce que Rousseau dit en ces termes : « *quand je dis que l'objet des lois est toujours général, j'entends que la loi considère les sujets en corps et les actions comme abstraites, jamais un homme comme individu ni une action particulière* »¹⁰⁰. La loi donc est générale. Certes, elle peut s'appliquer à des sujets particuliers mais son objet ne peut pas être singulier. Dans la sixième lettre des *Lettres écrites de la montagne* Rousseau dit que : « *la loi ne peut par sa nature avoir un objet particulier et individuel : mais l'application de la loi tombe sur des objets particuliers et individuels* »¹⁰¹. Il précise ainsi dans le *Contrat social* que : « *toute fonction qui se rapporte à un objet individuel n'appartient point à la puissance législative* »¹⁰².

En raison de ce qu'on vient de voir, on peut dire que la loi dérive de la volonté générale. De ce fait, personne n'est au dessus d'elle pas même le prince en tant qu'il est membre de l'Etat. Après l'établissement de ces lois, il faut un législatif. Etant donné que les hommes ont tous besoin de guide car, abandonné à eux seuls, ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Il faut donc contraindre les uns à conformer leur détermination à leur raison ; et il faut amener l'autre à la connaissance de son vouloir. En ces termes Rousseau dit qu'il faut « *obliger les uns à conformer* ».

⁹⁸ Ibid, p. 67.

⁹⁹ Idem.

¹⁰⁰ Jean Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Librairie Générale Française, 1996, p. 71.

¹⁰¹ Jean Jacques ROUSSEAU, *Lettres écrites de la montagne*, version électronique, produit par Pierre Hidalgo dans le site philosophie, 2012, p. 172.

¹⁰² Jean Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Librairie Générale Française, 1996, p. 71.

*leurs volonté à leur raison ; il faut apprendre à l'autre à connaître ce qu'il veut. Alors des lumières publiques résulte l'union de l'entendement et de la volonté dans le corps social, de là l'exact concours des parties, et enfin la plus grande force du tout. Voilà d'où naît la nécessité d'un législateur »¹⁰³. Pour établir les lois, le législateur doit au préalable connaître son peuple afin de voir s'il peut les supporter. Le but final du législateur est de garantir au peuple la liberté et l'égalité. Ainsi, la note 34 *Du contrat social* nous dit que : « *liberté et égalité sont des objets généraux ; à ce titre, ils sont les objets que le peuple souverain pense, ils sont donc la matière de la volonté générale. La fin de la loi étant de déterminer les principes de liberté et d'égalité, on peut dire que la loi énonce l'universel. (...) égalité et liberté sont des idées de la raison, connues a priori elles sont les idées du droit* ». De même ce pouvoir législatif a besoin d'un autre pouvoir pour l'exécution de ses lois. Rousseau affirme que : « *le pouvoir législatif qui est le souverain a donc besoin d'un autre pouvoir qui exécute, c'est-à-dire, qui réduise la loi en acte particulier. Ce second pouvoir doit être établi de manière qu'il n'existe jamais que la loi. Ici vient l'institution du gouvernement* »¹⁰⁴. Pour lui donc, la réalisation de tout acte libre est causée par deux choses : « *L'une (est) morale, à savoir la volonté qui détermine l'acte ; l'autre physique, savoir la puissance qui l'exécute* »¹⁰⁵. Il dit ainsi pour aller vers un objet, il faut d'abord le fait de vouloir et la capacité de marcher. De même, « *le corps politique a les mêmes mobiles : on y distingue de même la force et la volonté. Celles-ci sous le nom de puissance législative, l'autre sous le nom de puissance exécutive. Rien ne s'y fait ou ne doit s'y faire sans leur concours* »¹⁰⁶. C'est le peuple qui doit légiférer mais il a besoin d'un exécutant qui sert de liaison entre le souverain et l'Etat. C'est la raison pour laquelle un Etat a toujours besoin de gouvernement et Rousseau nous dit que ce dernier est « *un corps intermédiaire établi entre les sujets et le souverain pour leur mutuelle correspondance, chargé de l'exécution des lois, et du maintien de la liberté, tant civil que politique* »¹⁰⁷. Ceux qui composent le corps du gouvernement se nomment, selon Rousseau, « *magistrat ou roi c'est-à-dire gouverneurs ; et le corps entier porte le nom de prince* »¹⁰⁸. Il existe donc différents types de gouvernements.*

¹⁰³Ibid, p. 72.

¹⁰⁴Jean Jacques ROUSSEAU, *Lettres écrites de la montagne*, version électronique, produit par Pierre Hidalgo dans le site philosophie, 2012, p. 172.

¹⁰⁵Jean Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Librairie Générale Française, 1996, p. 87.

¹⁰⁶Idem.

¹⁰⁷Ibid, p. 88.

¹⁰⁸Idem.

D'abord, l'auteur nous fait part d'un gouvernement où le peuple gouverne c'est-à-dire le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple qui se nomme démocratie. C'est ce que Rousseau décrit ainsi : « *le souverain peut, en premier lieu, commettre le dépôt du gouvernement à tout le peuple ou à la plus grande partie du peuple, en sorte qu'il y ait plus de citoyens magistrats que de citoyens simples particuliers. On donne à cette forme de gouvernement le nom de démocratie* »¹⁰⁹. Ensuite, il existe un gouvernement qui a plus de citoyens que de magistrats et, selon Rousseau, « *cette forme porte le nom d'aristocratie* »¹¹⁰. Et enfin, il existe un gouvernement où tout est entre les mains d'une seule personne. Cette forme est donc, selon Rousseau, « *la plus commune, et s'appelle monarchie ou gouvernement royal* »¹¹¹.

En somme, cette vie en société octroie à chaque personne une place bien déterminée car, pour l'auteur de l'*Emile* il faut toujours distinguer le privé du public. Autrement dit, il faut séparer la vie de famille et la vie publique. Cette séparation doit aussi apparaître dans la manière de vivre des deux sexes. Ceux sont les deux sexes qui fondent une société alors que chacun d'eux a un statut au sein de la société où il vit. Cela est apparu depuis l'âge d'or où les femmes gardent les cabanes et les enfants au moment où les hommes recherchent la subsistance commune. D'où la division sexuelle du travail. De ce fait, l'homme est ainsi fait pour le travail et la recherche de la subsistance commune. La femme, quant à elle, est faite pour rendre l'homme heureux. Ainsi, Rousseau dit dans l'*Emile* : « *femme, honore ton chef ; c'est lui qui travail pour toi, qui te gagne ton pain, qui te nourrit : voilà l'homme* »¹¹². Plus loin, il ajoute : « *homme aime ta compagne. Dieu te la donne pour te consoler dans tes peines, pour te soulager : voilà la femme* »¹¹³. Par là, nous voyons que chaque sexe a des devoirs et des droits au sein de cet établissement social. Vu cela, nous tacherons de montrer le statut de la femme au sein de cette société établie. Pour ce faire, nous allons montrer sa place dans la sphère privée pour ensuite parler de son rôle dans la politique.

¹⁰⁹Ibid, p. 94.

¹¹⁰Idem.

¹¹¹Idem.

¹¹²Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 574.

¹¹³Ibid, p. 579.

II- LA FEMME DANS LE PRIVE ET LE PUBLIC

Parler du domaine privé, c'est parler de la femme dans la sphère familiale. La famille est une union volontaire de la femme et de l'homme d'où provient le père considéré comme le chef, la mère comme celle qui est commandée et les enfants comme les produits de cette union. De cette union, naît le rôle de chaque sexe. Dès lors, La femme joue un rôle d'une importance capitale dans le secteur privé. C'est elle qui doit désormais gouverner la maison et veiller à l'éducation des enfants ; les filles jusqu'au mariage et les garçons jusqu'à un certain âge. De ce fait, elle ne doit pas se comporter comme un homme du fait de la particularité de son sexe et de son rôle au sein du foyer.

En sus de cette différence, elle doit recevoir une certaine éducation afin de remplir correctement le rôle que la nature l'assigne. Elle a la capacité de réunir les familles divisées et de maintenir le bonheur familial. Ainsi, elle doit rester la protectrice des mœurs et de la paix. De ce fait, nous devons cultiver en elle la timidité, la modestie, la pudeur, vertus qui lui est indispensable. Par ces qualités, la femme redevient mère et l'homme redevient père et mari.

En dehors de la différence des sexes et de l'éducation féminine, il y'a l'empire de la femme. Cette dernière renvoie à la domination morale de la femme sur l'homme. C'est ce qui fait dire à Rousseau que : « *la première et la plus importante qualité d'une femme est la douceur : faite pour obéir à un être aussi imparfait que l'homme, souvent si plein de vices et toujours si plein de défauts, elle doit apprendre de bonne heure à souffrir même l'injustice et à supporter les torts d'un mari sans se plaindre ; ce n'est pas pour lui, c'est pour elle qu'elle doit être douce* »¹¹⁴. A cela, s'ajoute son rôle dans la sphère publique qui consiste à éduquer les enfants et à former des citoyens pour l'Etat.

¹¹⁴ Ibid, pp. 482-483.

Chapitre 1: Différence des sexes et éducation de la fille

Pour le bien être d'Emile, Rousseau dit que Sophie doit accepter d'être femme. Pour cela, il commence par étudier leur ressemblance et leur différence. Pour l'auteur de l'*Emile* la seule chose qui différencie l'homme et la femme est le sexe. Du fait de sa constitution physique, la femme doit avoir une certaine particularité. Cette différence, d'après Rousseau, n'est pas un mal mais un don de la nature qui a créé deux êtres si semblables et si différents à la fois. C'est ce qui lui fait dire qu' « *en tout ce qui ne tient pas au sexe, la femme et l'homme ont partout des rapports et partout des différences* »¹¹⁵. Josiane Boulad ajoute qu' « *à cause de son sexe, la fille a des facultés, des qualités, des défauts, différents des garçons ; ceci serait la loi de la nature qu'il faut constater et pas contester* »¹¹⁶.

Mais en dehors du sexe, l'homme et la femme sont identiques. Ils ont les mêmes besoins, le corps est construit de la même manière par exemple chacun a deux jambes, deux yeux, deux bras, un nez, un visage. En ces termes Rousseau dit : « *en tout ce qui ne tient pas au sexe, la femme est homme : elle a les mêmes organes, les mêmes besoins, les mêmes facultés ; la machine est construite de la même manière, les pièces en sont les mêmes, le jeu de l'une est celui de l'autre ; la figure est semblable ; et sous quelque rapport qu'on les considère, ils ne diffèrent entre eux que du plus ou moins* »¹¹⁷. En dehors du sexe, la femme et l'homme ont partout des relations mais aussi des différences. Ce qui amène Rousseau a ajouté que : « *la difficulté de les comparer vient de celle de déterminer dans la constitution de l'un et de l'autre ce qui est du sexe et ce qui n'en est pas* »¹¹⁸. De ce fait, on peut dire qu'ils appartiennent à une même espèce qui est l'espèce humaine. On parle d'être humain pour désigner l'homme mais aussi la femme. C'est ce qui fait dire à Rousseau que : « *tout ce qu'ils ont de commun est de l'espèce* »¹¹⁹. Donc seul le sexe les différencie. Ainsi, ils sont identiques par l'espèce et différents par le sexe. Et Rousseau dit : « *en ce qu'ils ont de commun, ils sont égaux ; en ce qu'ils ont de différent, ils ne sont pas comparables. Une femme parfaite et un homme parfait ne doivent pas se ressembler d'esprit que*

¹¹⁵ Ibid, p. 465-466.

¹¹⁶ Josiane BOULAD Et. Al, *Rousseau : Anticipateur-Retardataire*, Les Presses de l'université Laval, 2000, p. 190.

¹¹⁷ Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 465.

¹¹⁸ Ibid, p. 466.

¹¹⁹ Idem.

de visage et la perfection n'est pas susceptible de plus ou moins. »¹²⁰. Dans l'union des deux sexes, on note une différence du point de vue moral et physique. C'est la raison pour laquelle la femme doit être inactive et l'homme doit agir pour le maintien et le bonheur de la famille. Rousseau le dit en ces termes : « *dans l'union des deux sexes chacun concourt également à l'objet commun, mais non pas de la même manière. De cette diversité naît la première différence assignable entre les rapports moraux de l'un et l'autre. L'un doit être actif et fort, l'autre passif et faible : il faut nécessairement que l'un veuille et puisse, il suffit que l'autre résiste peu* »¹²¹. Ce qui revient à dire qu'une fois le mariage, la femme garde la maison et se charge de l'éducation des enfants. Cela ne nécessite pas de force ou de corps robuste. L'homme quant à lui, pour assurer la nourriture de la famille, doit travailler. Ce dernier nécessite de la force et de l'activité. C'est ce qui fait que la femme est intuitive, sentimentale et dépendante alors que l'homme est rationnel et courageux.

A cela s'ajoute l'amusement des deux sexes. Ils peuvent avoir les mêmes divertissements mais les goûts sont différents. C'est ce qui fait dire à Rousseau dans *La Nouvelle Héloïse* qu'« *ils doivent agir de concert sans faire les mêmes choses. La vie qui charmerait l'un serait, insupportable à l'autre ; les inclinations que leur donne la nature sont diverses que les fonctions qu'elle leur impose* »¹²². Le garçon préfère le bruit, c'est-à-dire ce qui est active et la fille choisit l'embellissement, ce qui donne goût à la vue. C'est pourquoi elle passe tout son temps à embellir sa poupée car, elle se voit ou se reconnaît à travers sa poupée. En effet, le goût de la fille est en quelque sorte l'ornement de sa poupée. Puisqu'elle n'est pas en mesure de se faire belle, elle consacre toute sa beauté à la poupée. Elle se voit dans sa poupée comme si elle se voyait dans un miroir. C'est ce qui explique le fait qu'elle habille sa poupée, la déshabille, la pare, sans se rendre compte du temps.

La fille, en s'exerçant à cet amusement, ne sent plus la faim. En d'autres termes, elle a plus faim de parure que de nourriture. Pour cette raison, elle s'exerce volontairement à la tenue de l'aiguille ; cela parce qu'elle rêve à s'en servir un jour pour sa parure. Elle préfère toujours l'aiguille à l'écriture. Ainsi, d'après Rousseau, elle s'adonne le plus souvent à la broderie, à la couture, à la dentelle et à la tapisserie qui l'amusent tant. Cependant, malgré les différences de

¹²⁰Idem.

¹²¹Idem.

¹²² Jean Jacques ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse*, Librairie Générale Française, 2002, p. 512.

goût, Rousseau dit : « *quoi qu'en disent les plaisants, le bon sens est également des deux sexes* »¹²³. Seulement chacun doit conserver le ton de son sexe. A la femme, la nature octroie une voix douce et déliée non pour dire des insultes mais pour apaiser, tempérer la sévérité de l'homme. La modestie, la douceur, la docilité sont donc des caractéristiques propres à la femme. Cela fait dire à Rousseau que : « *chacun doit garder le ton de son sexe ; un mari trop doux peut rendre une femme impertinente ; mais, à moins qu'un homme ne soit un monstre, la douceur d'une femme la ramène, et triomphe de lui tôt ou tard* »¹²⁴.

Il y a également la forme du discours qui, même si elle est la même, la finalité est différente : l'homme dit en principe ce qu'il sait et la femme ce qui plaît. Selon Boulad Josiane, « *à cette différence relative aux limites du discours s'ajoutent la différence de contenu : les choses utiles pour l'homme, les agréables pour la femme ainsi que des principes différents de mobilisation discursive. L'homme pour parler a besoin de connaissance, la femme de goût* »¹²⁵.

En sus de cette douceur, la femme possède la ruse qui est une qualité délicieuse pour elle. D'après Rousseau, c'est « *un talent naturel au sexe ; et, persuadé que tous les penchants naturels sont bons et droits par eux-mêmes, je suis d'avis qu'on cultive celui-là comme les autres : il ne s'agit que d'en prévenir l'abus* »¹²⁶.

Comme ruse de fille, Rousseau donne l'exemple d'une petite fille, qui, ayant interdit de demander quoi que se soit directement ou indirectement, utilise un moyen très adéquat pour obtenir ce qu'elle veut. En effet, elle mange tous les plats qui sont sur la table sauf un. Et puisqu'on a oublié de lui en servir celui-ci, elle fait le tour des plats en indiquant par la main ce qu'elle a mangé. Elle s'avise de sauter le plat qu'elle n'a pas mangé ; quelqu'un l'aperçoit et lui demande et ça est ce que tu en as mangé ? La petite gourmande répond par non. Voilà le procédé qu'elle a utilisé pour manger tous les plats présents. Cette ruse particulière de la fille est en quelque sorte un supplément à sa faiblesse. C'est elle qui permet à la femme d'être la compagne de l'homme et non son esclave. En ce sens, Rousseau soutient que c'est « *cette supériorité de talent qu'elle se maintient son égale, et qu'elle le gouverne en lui obéissant. La femme a tout*

¹²³Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris Garnier-Flammarion, 1966, p. 480.

¹²⁴Ibid, p. 483.

¹²⁵Josiane BOULAD. Et. Al, *Rousseau : Anticipateur-Retardataire*, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 193-194.

¹²⁶Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 483.

contre elle, nos défauts, sa timidité, sa faiblesse ; elle n'a pour elle que son art et sa beauté »¹²⁷. Elle doit donc cultiver cet art et cette beauté. Mais, Rousseau juge que l'art doit primer sur la beauté. Cette dernière est éphémère et pérît selon le temps ou les accidents. C'est pour quoi l'auteur de l'*Emile* ajoute que la beauté n'est pas éternelle, elle disparaît avec le temps par des accidents multiples. Il dit ainsi que : «*la beauté n'est pas générale ; elle pérît par mille accidents, elle passe avec les années ; l'habitude en détruit l'effet. L'esprit seul est la véritable ressource du sexe : non ce sot esprit auquel on donne tant de prix dans le monde, et qui ne sert à rien pour rendre la vie heureuse, mais l'esprit de son état, l'art de tirer partie du nôtre, et de se prévaloir de nos propres avantages »¹²⁸*. Quand Rousseau parle de l'art, il parle de cette douceur, de cette docilité, de cette ruse qu'on doit cultiver chez la femme. Cela a un grand impact dans la société. Cet art est utile à l'homme parce qu'il procure du charme à la société. Dans l'union des deux sexes, il participe à l'éducation des enfants et au maintien des ménages.

Certes, la femme de mauvaise foi fait un abus de cet art mais, selon Rousseau, « *on peut briller par la parure, mais on ne plaît que par la personne »¹²⁹* ». Ce qui revient à dire que beaucoup de parure cache les défauts de la femme. C'est pourquoi la femme pleine de vices se pare de manière excessive. Mais, selon Rousseau, la vraie beauté est le fait de briller par elle-même.

Nous constatons également une différence de goût sur les aliments. La femme aime ce qui est sucré et l'homme ce qui est amère. Dans la *Nouvelle Héloïse* Rousseau dit que : « *le laitage et le sucre sont un des goûts naturels du sexe, et comme le symbole de l'innocence et de la douceur qui font son plus aimable ornement. Les hommes, au contraire, recherchent en général les saveurs fortes et les liqueurs spiritueuses, aliments plus convenables à la vie active et laborieuse que la nature leur demande »¹³⁰* ». Il prend ici l'exemple de Julie. Même si elle est gourmande, elle n'aime pas trop la viande, les aliments salés et elle ne boit jamais de vin. Elle préfère les œufs, les légumes, les fruits et le poisson.

Cependant, la différence des sexes a une conséquence immédiate sur la particularité de l'éducation féminine car, pour le bien public, il faut une bonne éducation de la fille. Il est donc

¹²⁷ Idem.

¹²⁸ Ibid, p. 484-485.

¹²⁹ Ibid, p. 465.

¹³⁰ Jean Jacques ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse*, Librairie Générale Française, 2002, p. 515.

nécessaire de préparer la fille à son rôle essentiel, c'est-à-dire celui d'être une bonne épouse, une bonne mère. Voyons donc ce qu'il en est de son éducation.

L'éducation peut être comprise comme une transmission des règles de conduites et le développement de nos aptitudes physiques, morales et intellectuelles. C'est par cette éducation qu'on forme l'homme. Ce dernier même s'il est fort et grand à sa naissance, a besoin d'éducation pour se servir de cette force ou de cette grandeur. En effet, cette tâche est laissée à la femme car, Rousseau dit que : « *notre premier précepteur est notre nourrice* »¹³¹. Il faut alors que la femme soit à son tour bien éduquée pour la formation de l'homme et pour son bonheur car, « *le bonheur d'une honnête fille est de faire celui d'un honnête homme* »¹³². Cette éducation est d'une importance capitale parce que c'est par elle que l'homme obtient tout ce qu'il n'a pas à sa naissance.

Ainsi, parler de l'éducation c'est parler de la culture étant donné que pour l'auteur de l'*Emile* l'homme ne devient homme que par le biais de l'éducation. A l'état de nature, il vit naturellement et conformément aux lois naturelles. Mais une fois en société, il a besoin de l'éducation pour se fortifier. Rousseau l'explique en ces termes « *nous naissons faibles, nous avons besoin de force ; nous naissons dépourvus de tout, nous avons besoin d'assistance ; nous naissons stupides, nous avons besoin de jugement* »¹³³. Cette force, cette assistance et ce jugement sont donnés par l'éducation. On peut donc dire que c'est pour suppléer à ce qui nous manque que Rousseau insiste sur l'éducation. L'éducation de la fille a une certaine particularité dans la mesure où elle est largement assujettie à celle de l'homme. C'est cette éducation qui fait de la fille une véritable femme une fois le mariage. Car, comme le note : « *la femme est faite spécialement pour plaire à l'homme* »¹³⁴. L'objet principal de la femme, son but, sa destination est de plaire à l'homme et de lui rendre la vie douce, agréable et heureuse. Puisqu'elle est faite pour séduire irrésistiblement à l'homme et éveiller son désir, elle doit être aimable, pleine de charme et de gentillesse. Ce qui fait dire à Rousseau que : « *si la femme est faite pour plaire et pour être subjuguée, elle doit se rendre agréable à l'homme au lieu de le provoquer ; sa violence*

¹³¹ Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 42.

¹³² Ibid, p. 524.

¹³³ Ibid, p. 36-37.

¹³⁴ Ibid, p. 446.

à elle est dans ses charmes »¹³⁵. C'est un talent que la femme doit cultiver en elle car, c'est par son usage qu'elle empêche à l'homme d'user de sa force. Etant donné que l'homme et la femme, une fois le mariage établi, ne participent pas au bonheur du couple de la même manière comme le note Rousseau dans la *Nouvelle Héloïse* chacun concourt au bonheur commun par des voies différentes. Ils ne doivent pas ainsi recevoir la même éducation. Ils ne doivent pas avoir les mêmes traits spécifiques voire la même nature. De ce fait, leur éducation doit être différente.

Après avoir éduqué Emile, Rousseau lui cherche une compagne. Cette dernière se nomme Sophie et, selon Rousseau, elle doit « *avoir tout ce qui convient à la constitution de son espèce et de son sexe pour remplir sa place dans l'ordre physique et moral* »¹³⁶. Dès lors, il convient de noter qu'elle doit être soumise à une éducation qui est celle de plaire à l'homme et Rousseau dit que : « *toute l'éducation des filles doit être relative aux hommes. Leur plaisir, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les éléver jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, les rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance* »¹³⁷. Mais, selon lui, il faut se demander à quel homme la femme doit plaire.

Il ne s'agit pas de n'importe quel homme mais d'un homme digne d'estime, gentil et aimable. Par là, il faut comprendre que l'éducation de la fille obéit à un seul principe : la soumission à l'homme. Dès le bas âge, on doit l'apprendre à s'occuper de lui, à supporter son injustice et à lui plaire. Pour une bonne gouvernance de son foyer, elle doit toute petite être consciente de sa dépendance et de sa soumission. Cette dépendance et cette soumission est pour ainsi dire l'effet de la nature. Par la loi naturelle, elle est à la merci du jugement de l'homme. C'est pourquoi Rousseau dit que : « *la femme vaut mieux comme femme et moins comme homme ; partout où elle fait valoir ses droits, elle a l'avantage ; partout où elle veut usurper les nôtres elle reste au dessous de nous* »¹³⁸. Voir cette différence de rôle assigné par la nature, la femme doit faire valoir sa féminité et éviter de se comporter comme un homme. Elle doit être fidèle à son sexe car, la nature c'est qu'elle vaut mieux comme femme. C'est la raison pour laquelle son éducation doit répondre à un certain nombre de caractéristiques tout à fait

¹³⁵Ibid, p. 466.

¹³⁶Ibid, p. 465.

¹³⁷Ibid, p. 475.

¹³⁸Ibid, p. 474.

différentes de celle de l'homme. C'est pour cela que Rousseau choisit Sophie pour rendre heureux Emile. S'il en est ainsi, c'est parce que l'éducation de Sophie « *n'est ni brillante ni négligée ; elle a du goût sans études, des talents sans art, du jugement sans connaissances. Son esprit ne sait pas, mais il est cultivé pour apprendre ; c'est une terre bien préparée qui n'attend que le grain pour rapporter* »¹³⁹. Ainsi, vouloir l'éduquer comme un homme lui fait perdre toute valeur car, selon Rousseau, instruire une femme avec les qualités d'un homme et abandonner celles qui lui sont propres, c'est travailler à sa perte. Autrement dit éduquer la femme de la même manière que l'homme, c'est la détruire.

Une maline femme qui veut allier le savoir féminin et le savoir masculin reste le plus souvent en dessous de l'homme. Car, pour Rousseau, les deux savoirs ne sont pas compatibles et ne peuvent pas exister en même temps. Ainsi, vouloir les allier fait perdre à la femme toute valeur. C'est pour cette raison que Rousseau demande à la femme mère de bien éduquer ses filles et de les initier à l'amour des travaux et les caractéristiques de leur sexe. L'auteur de l'*Emile* suggère en ce sens à la mère sage de ne pas faire de ses filles des hommes mais plutôt d'en faire d'honnêtes femmes. Ce qui va faire non seulement leur bien mais le bien de toute une société. De surcroît, puisque la femme est appelée à tempérer la colère de son mari, elle ne doit pas se comparer à l'homme. Elle doit plutôt garder à l'esprit que les jugements dont elle a besoin lui sont donnés par l'homme. De ce fait, tout ce qu'elle apprend doit être en rapport avec le bonheur de ce dernier. Ainsi, Rousseau fait remarquer aux femmes qu' « *il ne suffit pas qu'elles soient estimables, il faut qu'elles soient estimées ; il ne leur suffit pas d'être belles, il faut qu'elles plaisent ; il ne leur suffit pas d'être sages, il faut qu'elles soient reconnues pour telles* »¹⁴⁰.

Il faut à ce titre rappeler avec Léon Abensour que : « *la cause finale de l'existence de la femme est le mariage. Toute femme qui, l'âge venu, ne forme pas le doux nœud de l'hyménée est, à moins qu'elle ne se forme religieuse, infidèle au vœu de la nature* »¹⁴¹. Une fois l'établissement du mariage, la femme doit savoir que le mari est le chef de la maison. Disposant ainsi quelque fois du droit de recourir à la force, à la sévérité, la femme avec son titre de mère, de compagne, d'épouse doit tempérer ces dernières. En des termes plus clairs, selon Léon Abensour, le mari est

¹³⁹ Ibid, pp. 537-538.

¹⁴⁰ Ibid, p. 475.

¹⁴¹ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 6.

considéré par les théologiens comme le chef de la communauté et la femme lui doit totale obéissance. Donc, la fille depuis toute petite doit être consciente de son infériorité par rapport au petit garçon. Les propos de Yvette Roudy rejoignent ceux de Léon Abensour lorsqu'elle note que : « *sa carte d'identité devra porter les mentions suivantes : docilité, timidité, effacement.* »¹⁴². En effet, si Rousseau tient tant à cette dépendance, c'est qu'il considère que l'esprit de la femme n'a pas atteint la totalité de son développement. Du point de vue physique, elle est inférieure car, elle n'a pas besoin de force ou de mains gigantesques pour survivre. Puisqu'elle est à la merci du jugement de l'homme, elle est sous leur protection. En ce sens, Léon Abensour la considère comme un enfant « *c'est-à-dire un être dont les facultés corporelles et spirituelles n'ont pas atteint le même degré de développement que celle de l'homme et qui, lui étant moralement et physiquement inférieure, lui doit obéissance comme l'enfant à ses parents* »¹⁴³. Dans cet ordre d'idées, Rousseau ajoute que, puisque la femme n'est pas appelée à assurer la subsistance de la famille ni à la défendre contre les dangers, elle n'a donc pas besoin d'un esprit inventif. Pour lui donc sa raison est de qualité inférieure.

La femme, même si elle a besoin de force, ne doit pas être robuste comme l'homme. Elle doit cultiver cette force pour que les hommes qu'elle mette au monde soient forts et utiles à l'Etat. C'est dans ce sens que Rousseau préfère l'éducation qui se donne dans les couvents à celle de la maison paternelle où la petite fille ne bouge pas, ne discute pas, n'a aucun moment de liberté, de loisir. Il dit en ces termes : « *en ceci, les couvents, où les pensionnaires ont une nourriture grossière mais beaucoup d'ébats, de course, de jeux en plein air et dans des jardins, sont à préférer à la maison paternelle, où une fille, délicatement nourrie, toujours flattée ou tancée, toujours assise sous les yeux de sa mère dans une chambre close, n'ose se lever, ni marcher, ni parler, ni souffler, et n'a pas un moment de liberté pour jouer, sauter, courir, crier, se livrer à la pétulance naturelle à son âge* »¹⁴⁴. Rousseau tient beaucoup à la gymnastique des enfants car, elle est d'une utilité importante pour eux. Cela, d'après Rousseau, « *non seulement pour former des tempéraments robustes et sains, mais encore plus pour l'objet moral qu'on néglige ou qu'on ne rempli que par un tas de préceptes pédantesques et vains qui sont autant de*

¹⁴² Yvette ROUDY, *La femme en marge*, Flammarion, 1975, p. 31.

¹⁴³ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 374.

¹⁴⁴ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris Garnier-Flammarion, 1966, p. 477.

*paroles perdues »*¹⁴⁵. Ainsi, même s'il y a des parents qui préfèrent l'éducation à la maison, ils doivent laisser aux enfants le soin de participer à ces exercices non seulement pour leur formation morale ou pour leur constitution physique mais plutôt pour les permettre d'avoir un esprit d'égalité, de fraternité, de partage, d'amour pour ses prochains et de compétition. C'est pourquoi Rousseau opte pour l'éducation négative. Et dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* il écrit : « *je ne redirai jamais assez que la bonne éducation doit être négative. Empêcher les vices de naître, vous aurez assez fait pour la vertu* »¹⁴⁶. Dans ce cas, on doit parfois suspendre l'occupation de la fille, interrompre son jeu et la soumettre à d'autres activités afin de la préparer à cette soumission dont elle est appelée. Du point de vue de Rousseau, « *il résulte de cette contrainte habituelle une docilité dont les femmes ont besoin toute leur vie, puisqu'elles ne cessent jamais d'être assujetties ou à un homme ou aux jugements des hommes, et qu'il ne leur est jamais permis de se mettre au dessus de ces jugements* »¹⁴⁷. On doit toujours l'occuper à quelque chose puisque l'inactivité et l'indiscipline sont les plus grands défauts de toutes filles.

Ainsi, elle doit être attentionnée et laborieuse, c'est pourquoi il faut à tout moment interrompre son activité pour l'amener à faire d'autres. C'est pour cette raison que chaque mère doit donc cultiver cette forme d'éducation chez ses filles car, elles sont appelées à l'assujettissement et au support de l'injustice de l'homme. En effet, à leur titre de compagne, de mère, elles doivent tempérer la sévérité des hommes. En ces termes, Rousseau soutient qu'« *elles seront toute leur vie asservies à la gène la plus continue et la plus sévère, qui est celle des bienséances. Il faut les exercer d'abord à la contrainte, afin qu'elle ne leur coûte jamais rien ; à dompter toutes leurs fantaisies, pour les soumettre aux volontés d'autrui* »¹⁴⁸. Mais, cela ne signifie pas qu'on doit leur priver de la gaîté, du sourire, du bruit, des plaisanteries. On doit seulement éviter qu'elles passent de l'une à l'autre.

Cependant, cette dépendance et cette infériorité ne signifient pas que les filles doivent être éduquées dans l'ignorance de toute chose, ni d'être les servantes de leur mari. La nature n'a pas fait des femmes des êtres ignorants, sans sentiments, mais des êtres pleins de goûts. En effet,

¹⁴⁵ Jean Jacques ROUSSEAU, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, version électronique, produit par Jean-Marie Tremblay, dans le site web <http://pages.info/sociojmt>. p. 18.

¹⁴⁶ Idem.

¹⁴⁷ Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 482.

¹⁴⁸ Idem.

la nature veut qu'elles « *pensent, qu'elles jugent, qu'elles aiment, qu'elles connaissent, qu'elles cultivent leur esprit comme leur figure ; ce sont les armes qu'elle leur donne pour suppléer à la force qui leur manque et pour diriger la notre* »¹⁴⁹. Chaque femme doit ainsi apprendre tout ce qui est relatif à son sexe. Elle doit savoir qu'elle est le complément de l'homme car, l'un est fait pour l'autre. De là, découle une mutuelle dépendance des deux sexes. Ainsi pour Rousseau, « *les hommes dépendent des femmes par leurs désirs ; les femmes dépendent des hommes et par leurs désirs et par leurs besoins ; nous subsisterions plutôt sans elles qu'elles sans nous* »¹⁵⁰. La femme dépend de l'homme par ses sentiments, par ses considérations et du jugement qu'il émet de son charme, de sa beauté, de sa fidélité, de ses vertus. Vu la loi naturelle, on peut dire que les femmes comme les enfants sont à la merci du point de vue des hommes. L'homme quant à lui n'a pas besoin de dépendance car, tout seul, il peut affronter le jugement public. Mais, la femme sent toujours le besoin de connaître ce que les autres pensent d'elle notamment les hommes. Ainsi, elle a besoin du jugement masculin pour affronter le jugement public. Ce qui importe pour elle, c'est ce qu'on pense d'elle et puisque l'homme est l'émetteur de ce jugement, la femme ne peut pas subsister sans lui ; elle a toujours besoin de lui.

Vu cette dépendance, la femme ne doit pas chercher à ressembler à l'homme car, ce n'est pas en l'imitant qu'elle soit aimée. Chaque sexe doit rester à sa place. D'après Sarah Kofman, c'est par cela que Rousseau entend par le mot « respect ». Elle définit ainsi le respect comme : « *la place imposée à chacun, à son espèce et à son sexe, par la nature et sa nature, afin de remplir sa destination dans l'ordre physique et moral. Rester à cette place, c'est cela qui constitue la vertu et la perfection* »¹⁵¹. En effet, la femme déteste en l'homme ce qui lui ressemble et vice versa. Ainsi, si elle s'attache aux vrais hommes et veut éveiller leur désir, elle doit emprunter des méthodes qui mettent en harmonie sa beauté, sa féminité. Elle est naturellement coquette. Nous voyons que par cette éducation, la fille doit se préparer pour le mariage afin d'établir son empire au sein de la maison maritale.

¹⁴⁹Ibid, p 474.

¹⁵⁰Ibid, p. 475.

¹⁵¹Sarah KOFMAN, *Le respect des femmes*, Editions Galilée, Paris, 1982, p. 71.

Chapitre 2: L'empire de la femme

La femme pour remplir son rôle dans la société ne peut pas se passer du mariage. Ce qui fait dire à Rousseau que : « *l'homme et la femme sont destinés l'un pour l'autre, la fin de la nature est qu'ils soient unis par le mariage* »¹⁵². Une fois la légitimation du mariage, elle peut aspirer à son rôle principal qui est l'enfantement et l'occupation de la maison. C'est pourquoi « *le vicaire a toujours respecté le mariage comme la première et la plus sainte institution de la nature* »¹⁵³. L'union la plus douce ou la plus belle entre l'homme et la femme est le mariage. C'est le vœu le plus cher de la nature pour maintenir l'humanité et respecter les mœurs. Le mariage permet l'existence de la famille qui est l'effet de la nature car, rien n'est plus beau que l'amour conjugal, paternel et maternel. Sur ce point, Burgelin ajoute : « *l'habitude la plus douce qui puisse exister est celle de la vie domestique (...) rien ne s'identifie plus fortement, plus constamment avec nous que notre famille et nos enfants, au foyer on trouve « les sentiments les plus vrais, les plus durables, les plus solides (...) Au lieu que l'amour et l'amitié vivent rarement autant que nous (...) le vrai bonheur, s'il en est sur la terre, ma vraie raison ne me le montre que là* »¹⁵⁴.

L'homme et la femme sont faits l'un pour l'autre, pour s'aimer, s'unir et conserver l'espèce humaine. Chacun a besoin de l'autre car, ils sont complémentaires. Mais, hors de cette légitimation qui est le mariage, toute union est trouble et destruction des mœurs. Une fois en société, les hommes pour légitimer l'amour établissent des règles à respecter. Parmi ces règles, le mariage en fait parti pour institutionnaliser l'union volontaire des deux sexes. Volontaire parce que, selon Rousseau, on ne force pas la femme ou on ne choisit pas à sa place. Sophie une fois l'âge venu, ses parents vont faire un petit entretien avec elle pour lui dire comment choisit-on un mari. En ces termes, ils disent : « *le plus grand bonheur du mariage dépend de tant de convenances, que c'est une folie de les vouloir toutes rassembler (....) Il y a des convenances naturelles, il y en a d'institution, il y en a qui ne tiennent qu'à l'opinion seule(....) Dans les mariages qui se font par l'autorité des pères, on se règle uniquement sur les convenances d'institutions et d'opinion : ce ne sont pas les personnes qu'on marie, ce sont les conditions et les biens ; mais tout cela peut changer ; les personnes seules restent toujours, elles se portent*

¹⁵² Jean Jacques ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse*, Librairie Générale Française, 2002, p. 519.

¹⁵³ Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, PUF, 1952, p. 402.

¹⁵⁴ Ibid, p. 403.

partout avec elles ; en dépit de la fortune, ce n'est que par les rapports personnels qu'un mariage peut être heureux ou malheureux »¹⁵⁵. En générale, ce sont les parents qui choisissent le mari de leur fille. Le plus souvent, ils se soucient peu des sentiments de l'enfant mais plutôt ils mettent l'accent sur la fortune. Contrairement au père de Sophie qui lui dit : « je vous propose un accord qui vous marque notre estime et rétablisse entre nous l'ordre naturel. Les parents choisissent l'époux de leur fille, et ne la consultent que pour la forme : tel est l'usage. Nous ferons entre nous tout le contraire : vous choisissez, et nous seront consultés. Usez de votre droit, Sophie ; usez-en librement et sagement. L'époux qui vous convient doit être de votre choix et non pas du notre. Mais c'est à nous de juger si vous ne vous trompez pas sur les convenances, et si, sans le savoir, vous ne faites point autre chose que ce que vous voulez »¹⁵⁶.

Sophie fait alors son propre choix, un choix qui porte sur Emile. Cette union volontaire est rendue possible par les moeurs et coutumes de chaque pays. Si l'homme et la femme s'unissent sans ce rituel, ils trahissent les mœurs ou lois qui légitiment cette union. Ainsi, Burgelin écrit : « *L'homme et la femme sont faits pour s'aimer et s'unir ; mais, passé cette union légitime, tout commerce d'amour entre eux est une source affreuse de désordre dans la société et dans les mœurs* »¹⁵⁷. La nécessité du mariage procure aux deux sexes une relation d'unité et d'affection. C'est pourquoi Rousseau ajoute : « *de cette société résulte une personne morale dont la femme est l'œil et l'homme le bras* »¹⁵⁸. La félicité qui provient de ce couple, n'est pas seulement celle de l'amour mais celle sans qui notre existence n'a pas de sens.

Pour goûter au vrai bonheur, il faut recourir à la vie conjugale. Cette union nous procure tout l'amour dont on a besoin comme nous l'avons dit ultérieurement ; l'amour paternel, maternel, conjugale en somme, les beaux sentiments que la nature puisse accorder à l'homme. Sur cette lancée, Burgelin ajoute que : « *la vie et l'intimité conjugales apportent la vraie solution à la question du bonheur* »¹⁵⁹. Il montre également l'importance que Rousseau porte au mariage dès le début de la *Nouvelle Héloïse* et en ces termes il dit, « *Rousseau tient le mariage pour un nœud très saint aux « chaste et sublimes devoirs si importants au bonheur, à l'ordre, à la paix, à*

¹⁵⁵ Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, pp. 524-525.

¹⁵⁶ Ibid, p.526.

¹⁵⁷ Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, PUF, 1952, p. 403.

¹⁵⁸ Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 492.

¹⁵⁹ Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J Rousseau*, PUF, 1952, p. 404.

la durée du genre humain »¹⁶⁰. L'amour est en quelque sorte la voie divine qui doit s'achever dans un engagement qui est le mariage. Cette union légale contractée donne vie à la famille, à la cité et octroie l'accroissement démographique. Rousseau cité par Burgelin dit que : « *le mariage permet la cité, introduit les époux dans la vie civile, leur donne la paix en les écartant de cet égoïsme si naturelle aux amants* »¹⁶¹.

Après le mariage, la femme a un empire au sein de la maison à savoir son influence ou sa domination morale. Pour bien gouverner cet empire, les premières qualités de la femme doivent être la vertu et la pudeur. La nature a donné à la femme la vertu et la pudeur pour limiter et contrôler ses désirs. C'est cette vertu qui lui sert de frein dans l'amour. Sinon dans l'union des sexes, la femme risque de passer tout son temps à exciter l'homme. C'est ce qui fait dire à Rousseau qu'« *avec la facilité qu'ont les femmes d'émouvoir les sens des hommes, et d'aller réveiller au fond de leurs cœurs les restes d'un tempérament presque éteint, s'il était quelque malheureux climat sur la terre où la philosophie eût introduit cet usage, surtout dans les pays chauds, où il naît plus de femmes que d'hommes, tyrannisés par elles, ils seraient enfin leurs victimes, et se verrraient tous trainer à la mort sans qu'ils pussent jamais s'en défendre* »¹⁶².

Ce qui revient à dire que si la nature ne donne pas à la femme la modération de ses désirs et la pudeur pour les contrôler, elle risque de passer tout son temps à l'amour. Cela peut être nuisible à l'homme. En effet, cette pudeur est, selon Kofman, une « *vertu naturelle parce que nécessaire pour conserver à la femme tout son piquant afin que l'homme puisse être excité sexuellement sans se rassasier. Elle est ce voile qui instaure naturellement une distance bénéfique à l'économie sexuelle. Elle est cette sauvegarde commune que la nature a donnée aux deux sexes pour qu'ils ne soient pas livrés aux attaques du premier venu quand ils sont dans « un état de faiblesse et d'oubli d'eux-mêmes ». Elle est cette honte qui voile aux yeux d'autrui les plaisirs de l'amour, équivalent de l'ombre de la nuit qui recouvre et protège les relations sexuelle* »¹⁶³.

Mais, cette pudeur doit être plus présente en la femme qu'en l'homme parce qu'elle est chargée du dépôt des enfants et de leur éducation. Cette pudeur toujours, selon Kofman, « *c'est*

¹⁶⁰Idem.

¹⁶¹Ibid, p. 405.

¹⁶²Ibid, p. 467.

¹⁶³Sarah KOFMAN, *Le respect des femmes*, Editions Galilée, Paris, 1982, p. 84.

donc bien la Nature qui a voulu orner les femmes du voile de la pudeur et c'est un crime que d'étouffer sa voix : une femme sans pudeur est une criminelle ; une fois ce frein ôté, il ne lui reste plus aucune retenue. Elle ne peut faire cas d'aucun honneur, elle ne peut plus rien respecter si elle ne respecte pas l'honneur qui lui est propre »¹⁶⁴. Elle est la réserve qui assure à la femme la modération de ses désirs et la sauvegarde de l'homme. C'est cette pudeur qui régularise les désirs de la femme. Sans elle, comme Rousseau le précise surtout dans les pays chauds où les femmes sont beaucoup plus nombreuses, les hommes ne survivent pas. Pour éviter un tel désagrément, la nature donne à la femme la honte pour freiner ses désirs. Quant à l'homme pour contraindre ses désirs, Dieu l'a accordé la raison pour gouverner ses passions immodérées.

En effet, la faiblesse de la femme fait en quelque sorte sa force. Dans le cadre des désirs, l'homme qui n'est rien du tout se croit chef. La femme a une façon plus facile d'exciter les désirs de l'homme, ce qui n'est pas le cas chez l'homme. Selon Rousseau, « *cela non par un frivole usage de galanterie, ni par une orgueilleuse générosité de protecteur, mais par une invariable loi de la nature, qui, donnant à la femme plus de facilité d'exciter les désirs qu'à l'homme de les satisfaire* »¹⁶⁵. Malgré cela, l'homme doute toujours et se demande souvent « *si c'est la faiblesse qui cède à la force, ou si c'est la volonté qui se rend* »¹⁶⁶. Mais la femme quant à elle malgré le fait de savoir qu'elle peut transformer sa faiblesse en force sur ce point, elle laisse toujours l'homme dans le doute. Rousseau le précise dans l'*Emile* en disant : « *la ruse ordinaire de la femme est de laisser toujours ce doute entre elle (femme) et lui (l'homme)* »¹⁶⁷. Il ajoute aussi que : « *l'esprit des femmes répond en ceci parfaitement à leur constitution : loin de rougir de leur faiblesse, elles en font gloire : leurs tendres muscles sont sans résistance : elles affectent de ne pouvoir soulever les plus légers fardeaux ; elles auraient honte d'être fortes.* »¹⁶⁸.

L'empire de la femme est donc sa domination sur l'homme ou la force féminine. Puisque la femme est un être faible, la nature renforce sa faiblesse pour qu'elle ne soit pas malheureuse. Elle l'octroie ainsi une multitude de compensations qui va la permettre d'être la compagne de l'homme et non sa servante, de l'obéir tout en le gouvernant. Ainsi, l'influence de la femme sur

¹⁶⁴ Ibid, p. 86.

¹⁶⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 468.

¹⁶⁶ Ibid, pp. 468-469.

¹⁶⁷ Ibid, p. 469.

¹⁶⁸ Idem.

l'homme ne relève ni de sa volonté ni du désir de l'homme mais, c'est un don octroyé par la nature. On ne peut pas ôter cet empire à la femme même si elle en abuse.

Considérant ce talent naturel accordé à la femme, nous voyons que la majorité des lecteurs de Rousseau voit une contradiction dans sa pensée. Ils se demandent comment Rousseau peut parler de l'infériorité de la femme par rapport à l'homme et en même temps affirmer la domination féminine ? Rousseau répond en disant qu' « *ils se tromperont pourtant. Il y a bien de la différence entre s'arroger le droit de commander et gouverner celui qui commande. L'empire de la femme est un empire de douceur, d'adresse et de complaisance ; ses ordres sont des caresses, ses menaces sont des pleurs. Elle doit régner dans la maison comme un ministre dans l'Etat, en se faisant commander ce qu'elle veut faire* »¹⁶⁹. En ce sens, on peut dire que le plus heureux des ménages est celui où la femme a le plus d'autorité. D'ailleurs, le destin du sexe féminin est toujours de gouverner le sexe masculin. Seulement elle ne doit pas méconnaître la voix du chef, c'est-à-dire du mari, de l'homme. Au cas où elle refuse de reconnaître la voix du maître, ils en résultent, selon Rousseau, que malheur et déshonneur.

Cet empire de la femme tant valorisé par Rousseau est en quelque sorte absente dans le gouvernement platonicien. Platon opte pour l'égalité des sexes ce qui fait que dans sa cité idéale, l'homme et la femme sont soumis aux mêmes exercices. De ce fait, la famille n'a pas sa raison d'être. Platon n'est pas conscient du fait que la famille est le meilleur modèle d'imitation de la cité. L'erreur de Platon est de ne pas comprendre les rapports entre l'homme et la femme, c'est pourquoi il a ôté de son gouvernement les familles et, selon Rousseau, « *ne sachant plus que faire des femmes, il se vit forcé de les faire hommes* »¹⁷⁰. Rousseau quant à lui valorise la domination morale de la femme sans quoi l'espèce humaine risque de périr.

Dans cet empire, doit régner la fidélité. Etant donné que la femme est chargée du dépôt des enfants, sa première qualité doit être la fidélité. Nécessairement la femme doit être fidèle pour le maintien du bonheur familial. Une femme infidèle peut détruire toute une famille et tous les rapports de la nature. Ainsi, en accordant à l'homme des enfants qui sont de quelqu'un d'autre elle trompe les uns et les autres. Un homme infidèle est certes « injuste et barbare » mais une femme infidèle est pire que lui. Car, elle associe la fausseté à l'infidélité et empêche à son

¹⁶⁹Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 535.

¹⁷⁰Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, PUF, 1952, p. 405.

mari de goûter au plus beaux et doux sentiment qui est l'amour paternel. Le mari doute toujours et se demande si l'enfant qu'il embrasse est le sien ou pas. Seule la femme est capable de dire le vrai père de son enfant car, c'est elle qui engendre et, selon Rousseau, « *s'il importe qu'un père aime ses enfants, il importe qu'il estime leur mère* »¹⁷¹. C'est pourquoi Rousseau ajoute qu'il ne suffit pas qu'elle soit fidèle mais qu'elle soit jugée telle par son mari, par tout le monde. Pour que le père porte à ses enfants tout l'amour nécessaire, il faut qu'il porte d'abord à sa femme de l'estime et de la confiance. De ce fait, la femme doit donner de l'amour à ses enfants et faire éprouver le lien entre les enfants et leur père car, elle seule peut lui permettre de les appeler siens et de les aimer. La fidélité et la chasteté doivent ainsi être des qualités délicieuses pour la femme qui a une certaine hauteur de l'âme. Toujours dans cet empire doit résider ses devoirs.

Le premier devoir d'une femme, c'est l'enfantement. Même si elle refuse de le faire, elle est destinée à cela. Car, comme le dit Alain, « *je n'ai jamais eu l'idée de nommer sexe faible le sexe qui fait l'enfant (...) et au contraire d'après la fonction biologique, je verrais dans la femme cette force invincible de l'espèce qui malgré tant d'échecs, car nul n'est pleinement homme, reproduit toujours l'humanité intacte, résistante et rebelle.* »¹⁷². De ce fait, si elle dénie son premier devoir, elle risque de mettre l'humanité en péril. Si la femme n'accepte plus de faire des enfants, l'espèce humaine risque de tirer à sa fin. Selon Rousseau, n'eût été les femmes qui vivent dans les campagnes, les villes seraient dépeupler. Cela, parce que dans les grandes villes, la femme qui vit dans le libertinage fait peu d'enfant. Ce qui est un danger pour l'humanité. La femme doit être consciente de ce devoir que la nature lui a assigné.

En somme, on peut dire que l'empire de la femme n'est que douceur et harmonie, paix et bonheur, fidélité et respect de la voix du chef. C'est ce qui fait dire à Rousseau que : « *ses charmes et ses discours font beaucoup ; sa douceur, ses vertus, font davantage* »¹⁷³. Cet empire confère à la femme son rôle dans la politique. Pour Rousseau, la femme participe à la politique par le respect et le maintien de sa place dans le secteur familial. Ce qui nous mène au troisième chapitre de notre deuxième partie.

¹⁷¹Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris Garnier-Flammarion, 1966, p. 471.

¹⁷² ALAIN, *Esquisse sur l'homme*, version électronique, produit par Mme Marcelle Bergeron dans le site web <http://www.geocities.com/areqchicoutimi-valin>, p. 33.

¹⁷³ Jean Jacques ROUSSEAU, *La nouvelle Héloïse*, Librairie Générale Française, 2002, p. 507.

Chapitre 3 : La femme dans la sphère politique

La femme n'est pas née pour rester la bonne ou la domestique de son mari. En dehors de ses devoirs au sein de la sphère privée, elle a un rôle à jouer dans la sphère publique. Mais, comment participe-t-elle à l'activité politique ? D'après Rousseau, elle participe à l'activité politique par la formation des hommes, des citoyens mais aussi par la limite de son savoir. Ce qui revient à dire que la femme doit non seulement se limiter à sa raison pratique mais aussi maintenir la place de son sexe. Autrement dit, selon Rousseau, « *dans l'ordre de la nature(...) la femme obéisse à l'homme. Quand donc il la prend dans un rang inférieur, l'ordre naturel et l'ordre civil s'accordent, et tout va bien* »¹⁷⁴.

La formation des citoyens doit passer par le biais de la famille. Pour qu'il y ait l'amour de la patrie, il faut passer par l'amour familial. Burgelin déclare ainsi que : « *Famille et patrie parmi toutes les institutions sociales prennent l'homme plus complètement, elles le forment. Elles sont, ou peuvent être vraiment société des cœurs, non des corps et des intérêts. Le lien de l'individu avec chacune d'elle est le même : comme si l'amour qu'on a pour ses proches n'était pas le principe de celui qu'on doit à l'Etat ! Comme si ce n'était par la petite, qui est la famille, que le cœur s'attache à la grande* »¹⁷⁵. En effet, l'amour qu'on a au sein de la famille, c'est le même amour qu'on doit à la cité. Cet amour est en quelque sorte procuré par les femmes. C'est en ce sens que Léon Abensour, commentant Fénelon, dit qu'« *elles sont donc quoiqu'on en dise appelées à jouer dans l'Etat un rôle qui, pour être caché à un observateur superficiel, n'en est pas moins capital et aussi utile au bien public que celui des hommes. L'on s'en convaincra davantage encore si l'on considère que le bonheur et la prospérité publics viennent en dernière analyse du bonheur et de la prospérité de toutes les familles et que, d'autre part, nulle nation n'est florissante si ses citoyens ne sont élevés dans le respect des institutions et la crainte de Dieu. Or, n'est-ce pas sur les femmes encore que repose toute la famille ? N'est-ce pas à elles qu'incombe la formation morale des enfants ?* »¹⁷⁶. Sous cet angle, nous pouvons dire que c'est de la femme que dépendent l'amour et le respect des lois. Puisqu'elle a les capacités de réunir les familles divisées et de semer la paix et l'entente dans la famille, elle est le garant de l'amour des lois. C'est par le biais de la femme que l'Etat peut obtenir de bons citoyens. C'est pourquoi

¹⁷⁴ Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p.534.

¹⁷⁵ Pierre BURGELIN, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, PUF, 1952, p. 51.

¹⁷⁶ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris Ernest Leroux, 1923, pp. 37-38.

Rousseau tient beaucoup à son éducation. Pour cela, elle ne doit pas être éduquée dans l'ignorance car, elle est appelée à devenir mère et à procurer à l'Etat des hommes de biens. C'est en ce sens que Léon Abensour ajoute que la « *bonne éducation des femmes est l'une des bases nécessaires du bien public. (...) Donc, il faut préparer la femme à son rôle essentiel, celui d'épouse et de mère. Or, on ne saurait être ni l'une ni l'autre sans une pratique raisonnée de la vertu* »¹⁷⁷.

Puisque le destin propre de la femme est de faire le bonheur de son mari, elle doit se départir de toutes ignorances. Elle doit avoir l'esprit agréable afin d'augmenter ses charmes, son élégance, son harmonie et sa simplicité. Certes, selon Abensour, « *il n'est pas bon pour une femme de faire parade de sa science, mais qu'elle doit apprendre fort peu. Quelques notions élémentaires, la pratique et son génie intuitif feront le reste et la mettront en état pour peu qu'elle ne soit point sotte, de soutenir une conversation* »¹⁷⁸. Rappelons que la représentation de la femme et son instruction étaient négligées. En effet, c'est au début du 18^{ème} siècle que Fénelon, « *qui eut tant d'influence sur les âmes féminines et dont une vaste expérience fortifiait les institutions d'un grand esprit, n'a pu manquer de remarquer et combien l'instruction des filles était négligée et combien cependant, pour le bien public, la morale et l'intérêt même de la religion, il était désirable qu'on se préoccupât sérieusement de l'organiser* »¹⁷⁹. Toute la préoccupation des écrivains tourne autour de l'éducation du garçon et de son bien être au moment où la fille est abandonnée à son propre sort. C'est dans cet ordre d'idées que Léon Abensour déclare que : « *bien ou mal, constate-t-il, on s'occupe de l'éducation des garçons. Pour les filles, on se laisse guider par un préjugé commun : la science rend les femmes ridicules ; et on les abandonne aveuglément à la conduite de mères ignorantes et indiscrettes* »¹⁸⁰. Ce n'est pas parce qu'elle ne doit pas gouverner l'Etat ou participer à la guerre qu'elle ne doit pas cultiver sa raison ou négliger son instruction. Selon Fénelon, on doit savoir « *que les hommes, qui ont toute l'autorité en public, ne peuvent, par leurs délibérations établir aucun bien effectif si les femmes ne l'aident à l'exécuter. En un mot, (...) les hommes font les*

¹⁷⁷Ibid, p. 38.

¹⁷⁸Ibid, pp. 36-37.

¹⁷⁹Ibid, p. 37.

¹⁸⁰Idem.

lois, les femmes font les mœurs »¹⁸¹. Sous cet angle, elle a un rôle à jouer dans l'Etat. Pour Fénelon elle doit donc recevoir comme enseignement la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Ainsi, durant son enfance, elle doit apprendre à gouverner quelque chose, à voir la façon de faire les achats. A cela, Rousseau ajoute que la femme doit être « *appliquée aussi à tous les détails du ménage. Elle entend la cuisine et l'office ; elle sait le prix des denrées ; elle en connaît les qualités ; elle sait fort bien tenir les comptes ; elle sert de maître d'hôtel à sa mère. Faite pour être un jour mère de famille elle-même, en gouvernant la maison paternelle, elle apprend à gouverner la sienne ; elle peut suppléer aux fonctions des domestiques, et le fait toujours volontiers* »¹⁸². Puisque son destin propre est de faire le bonheur de son mari, elle doit éviter l'ignorance. Sur cette lancée, Fénelon cité par Léon Abensour, ajoute qu'elle doit avoir « *l'esprit orné, rien de mieux pour accroître sa grâce et le plaisir que l'époux goûtera en sa compagne. Et comme elle est, à l'intérieur, la collaboratrice indispensable de son mari, il est bon qu'elle acquière des connaissances solides et tournées vers la pratique* »¹⁸³. La femme, ne pouvant pas accéder aux vérités abstraites, doit orienter sa connaissance vers la pratique pour connaître les lois de son pays afin de les transmettre à ses enfants. Rousseau se demande ainsi : « *comment une femme qui n'a nulle habitude de réfléchir élèvera-t-elle ses enfants ? Comment discernera-t-elle ce qui leur convient ? Comment les disposera-t-elle aux vertus qu'elle ne connaît pas, au mérite dont elle n'a nulle idée ? Elle ne saura que les flatter ou menacer, les rendre insolents ou craintifs ; elle en fera des singes maniéres ou d'étourdis polissons, jamais de bon esprit ni des enfants aimables* »¹⁸⁴. Cette connaissance relative à la pratique permet à la femme de remplir son rôle de mère et d'épouse. A y regarder de plus près, nous voyons que la femme dont rêve Fénelon n'est pas loin de celle dont rêve Rousseau.

Ces idées de Fénelon sont fortement renforcées par Rousseau. Pour lui, la femme ne doit pas être élevée dans l'ignorance de toute chose. Elle doit cultiver sa raison de la même manière qu'elle cultive son visage. D'après Rousseau, elle est le garant de l'éducation des enfants et la détentrice du bonheur de son mari et de la famille. En ce sens, toutes les femmes doivent avoir une raison pratique qui, selon Rousseau, « *leur fait trouver très habilement les moyens d'arriver*

¹⁸¹Idem.

¹⁸²Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 517.

¹⁸³Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p.38.

¹⁸⁴Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 536.

à une fin connue, mais qui ne leur fait pas trouver cette fin »¹⁸⁵. Chaque sexe à un domaine particulier de connaissance. Celle de la femme se rapporte à la pratique et celle de l'homme à la théorie. Si les deux sexes font les mêmes choses et pratiquent la même connaissance, se serait une manière de semer la zizanie totale qui risque d'entrainer la fin de l'humanité. Vu ce rôle essentiel au sein de la famille, au sein de la cité, on doit procurer à la femme une éducation et une connaissance afin de remplir ce rôle sans difficulté. Donc, tous deux doivent recevoir une connaissance particulière pour apporter leur participation au bonheur de la cité. La nature donne à la femme de la propreté, de l'industrie mais aussi de l'expertise nécessaire à une gestion efficiente et efficace de la vie de famille. Cette dernière a une forte implication dans la vie publique. Elle doit donc être fortifiée dans la mesure où elle est le fondement de la vie humaine et la conservatrice de l'espèce humaine. Elle doit être en bonne santé et pleine de force pour mettre au monde des enfants robustes qui seront de bons produits pour la cité. Si Rousseau insiste sur son éducation, c'est pour mettre en exergue le bien qu'elle peut apporter à l'Etat. De son éducation, dépend la formation des citoyens et le respect des lois comme le dit ces propos de Rosanvalon dans *Rousseau : Anticipateur-Retardataire* « *la représentation de ce qu'est le citoyen n'est en effet pas étrangère à la représentation de ce qu'est la mère* »¹⁸⁶.

Il importe donc à la femme de cultiver son esprit. Selon Rousseau, la formation des citoyens, l'éducation des enfants et le respect des lois ne peuvent pas se réaliser si au préalable elle ne cultive pas son esprit, sa raison. En effet, la présence d'esprit, le jugement, les constatations fines sont des connaissances féminines ; l'aptitude de s'en prévaloir est son talent. Ainsi, sa participation à la politique est importante pour Rousseau dans la mesure où : « *toutes les grandes révolutions vinrent des femmes : par une femme Rome acquit la liberté, par une femme les plébéiens obtinrent le consulat, par une femme finit la tyrannie des décemvirs, par les femmes Rome assiégée fut sauvée des mains d'un proscrit* »¹⁸⁷. Dans ce cas, elle n'est pas faite simplement pour plaisir, elle doit également cultiver sa raison même si elle est dépendante d'une part. Il importe donc, selon Rousseau, « *de cultiver (en elle) une faculté qui serve d'arbitre entre les deux guides, qui ne laisse point égarer la conscience et qui redresse les erreurs du préjugé.*

¹⁸⁵ Ibid, p. 492.

¹⁸⁶ Josiane BOULAD. Et Al, (ROSANVALON) : *Rousseau : Anticipateur-Retardataire*, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 46.

¹⁸⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris Garnier-Flammarion, 1966, p. 512.

Cette faculté est la raison »¹⁸⁸. Elle doit être en mesure de connaître les lois de son pays pour la formation des citoyens. Pour le bien de l'Etat, elle doit consolider les familles et maintenir le bonheur familial et public car, elle est la détentrice de la paix qui est à la base de toute société. C'est ce qui fait dire à Tahon dans *Rousseau-Anticipateur et retardataire* que : « *la représentation de la mère est ce sur quoi prend appui la représentation de la citoyenneté* »¹⁸⁹. Par ailleurs, Fénelon montre que la mère participe à la formation du citoyen par la transmission des bonnes mœurs qui est fondamentale pour le respect des lois. C'est à la femme mère de faire aimer aux enfants leur patrie. Ainsi, Rousseau dit que c'est à vous, femme « *de maintenir toujours par votre aimable et innocent empire et par votre esprit insinuant l'amour des lois dans l'Etat et la concorde parmi les citoyens* »¹⁹⁰.

Par là, nous voyons qu'elle ne doit pas se contenter simplement des travaux ménagers. Mais, elle doit penser, juger et faire respecter les lois et mœurs de la société. C'est de là que découle son rôle dans la vie publique. Cela justifie l'hommage que Rousseau rend aux femmes dans le Second Discours en leur disant « *aimables et vertueuses citoyennes, le sort de votre sexe sera toujours de gouverner le nôtre. Heureux quand votre chaste pouvoir exercé seulement dans l'union conjugale, ne se fait sentir que pour la gloire de l'Etat et le bonheur public* »¹⁹¹. La gloire de l'Etat et le bonheur conjugal dépendent naturellement de la femme. Dés lors, la femme sait bien que la douceur ne suffit pas pour conserver cet empire, il est nécessaire alors qu'elle accumule un certain nombre de connaissances pour le bonheur public et familial.

Voyant ces propos, on peut dire que la femme recherchée par Rousseau est la même que décrit Fénelon. À la femme, on doit inculquer des valeurs et des connaissances lui permettant de gérer sa maison et de rester une parfaite compagne de son mari. La cohabitation des sexes est importante et admirable. Il faut à la fois la raison pratique de la femme et la raison théorique de l'homme pour le bon déroulement de la cité.

Par ailleurs, certains se demandent s'il est nécessaire que la femme cultive sa raison. Répondant à cette demande, Rousseau déclare que certains délimitent la femme à coudre et à

¹⁸⁸Ibid, p. 501.

¹⁸⁹Josiane BOULAD Et. Al, (Tahon) *Rousseau : Anticipateur-Retardataire*, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 47.

¹⁹⁰Jean Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 2006, p. 17.

¹⁹¹Idem.

faire les travaux domestiques à coté de ses servantes. Les autres quant à eux ont fait d'elle la domestique de son mari et enfin d'autres vont la donner les droits qui appartiennent aux hommes. Pour lui, il est rien de tout ça, la femme n'est pas la servante de son mari car, elle gouverne la maison. Il précise ainsi qu'il importe à la femme de cultiver cette faculté qui est la raison. Car, l'éducation des enfants, le soin du ménage et le bonheur du mari ne peuvent pas se faire dans l'ignorance. Elle a besoin de connaissances pour remplir ce rôle que la nature lui a assigné. Seulement sa connaissance est différente de celle de l'homme. Elle ne pense pas de la même manière que lui. Ainsi, Rousseau ajoute que : « *la raison qui mène l'homme à la connaissance de ses devoirs n'est pas fort composée ; la raison qui mène la femme à la connaissance des siens est plus simple encore. L'obéissance et la fidélité qu'elle doit à son mari, la tendresse et les soins qu'elle doit à ses enfants, sont des conséquences si naturelles et si sensibles de la condition qu'elle ne peut , sans mauvaise foi, refuser son consentement au sentiment intérieur qui la guide, ni méconnaître le devoir dans le penchant qui n'est point encore altéré* »¹⁹².

Certes, Rousseau ne blâme pas une femme abandonnée aux seuls travaux de son sexe et élevée dans l'ignorance de toute chose. Mais, pour que cette femme puisse survivre, il lui faut d'après Rousseau « *des mœurs publiques très simples, très saines ou une manière de vivre très retirée* »¹⁹³. Sans cela, elle risque de se perdre dans les grandes villes où les hommes sont le plus souvent corrompus. Elle ne résiste pas à la séduction de ces derniers et elle risque de perdre toute sa vertu selon les moindres occasions. Sur ce point de vue, Rousseau dit qu' « *une fille élevée sagelement et pieusement à sans doute de fortes armes contre les tentations ; mais celle dont on nourrit uniquement le cœur ou plutôt les oreilles du jargon de la dévotion devient infailliblement la proie du premier séducteur adroit qui l'entreprend* »¹⁹⁴. C'est la raison pour laquelle Rousseau incite la femme à cultiver sa raison afin qu'elle sache au préalable ce qu'on peut lui dire et ce qu'elle doit répondre. Nous voyons par là que la femme est dépendante, selon Rousseau, de sa « propre conscience » et des « opinions des autres ». Pour lui, la femme est « *le juge de ses juges, elle décide quand elle doit s'y soumettre et quand elle doit les récuser. Avant de rejeter ou d'admettre les préjugés, elle les pèse ; elle apprend à remonter à leur source, à les prévenir, à se*

¹⁹²Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris Garnier-Flammarion, 1966, p. 501.

¹⁹³Idem.

¹⁹⁴Ibid, p. 514.

*les rendre favorables ; elle a soin de ne jamais s'attirer le blâme quand son devoir lui permet de l'éviter. Rien de tout cela ne peut bien se faire sans cultiver son esprit et sa raison »*¹⁹⁵. En effet, la femme a besoin d'un esprit cultivé et ordonné afin de pouvoir identifier le jugement des hommes, voire lesquels admettre et lesquels rejeter.

En sus de cela, Rousseau ajoute l'art que possède la femme à voir tout ce qui l'entoure sans se déplacer. L'homme pour voir ce qui l'entoure est obligé de passer par la vérification, de faire des tours et des détours alors que la femme reste sur place et voit tout. Ce talent est réservé à la femme et en ces termes Rousseau dit : « *le mari n'omet aucun soin pour être attentif à tout : il va, vient, fait la ronde et se donne mille peines ; il voudrait être tout attention. La femme reste à sa place ; un petit cercle se rassemble autour d'elle, et semble lui cacher le reste de l'assemblée ; cependant il ne s'y passe rien qu'elle n'aperçoive, il n'en sort personne à qui elle n'ait parlé ; elle n'a rien omis de ce qui pouvait intéresser tout le monde »*¹⁹⁶. La femme a l'art de lire dans les yeux d'autrui ce qui lui convient, la place qu'il veut occuper sur la table et au service, elle n'oublie personne. Elle sait distinguer celui qui ne mange pas parce qu'il n'a pas faim et celui qui ne mange pas parce qu'il n'est pas à l'aise. Cet art est doté à la femme par la nature. Pour bien s'en servir, il faut qu'elle cultive sa raison. Selon Rousseau, cet art « *tient à des observations fines et continues qui lui font voir à chaque instant ce qui se passe dans les cœurs des hommes, et qui la disposent à porter à chaque mouvement secret qu'elle aperçoit la force qu'il faut pour le suspendre ou l'accélérer »*¹⁹⁷. Il dit que cet art ne s'apprend pas ; il est né avec la femme et il est présent chez toutes les femmes. C'est donc un caractère naturel du sexe, c'est-à-dire, selon Rousseau, « *la présence d'esprit, la pénétration, les observations fines sont la science des femmes ; l'habileté de s'en prévaloir est leur talent »*¹⁹⁸. En somme, vu cette raison pratique, la femme doit accepter ce que la nature a fait d'elle c'est-à-dire elle doit se contenter de sa raison pratique et d'admettre l'infériorité et la limite de son savoir.

Ce qui amène Rousseau à dire que : « *la recherche des vérités abstraites et spéculatives, des principes, des axiomes dans les sciences, tout ce qui tend à généraliser les idées n'est point*

¹⁹⁵ Idem.

¹⁹⁶ Idem.

¹⁹⁷ Ibid, p. 504.

¹⁹⁸ Idem.

du ressort des femmes »¹⁹⁹. Toute la connaissance féminine se rapporte à la pratique. C'est pourquoi elle ne doit pas accéder aux vérités abstraites qui est du domaine de l'homme. Les femmes doivent savoir de ce fait que « *leurs études doivent se rapporter toutes à la pratique ; c'est à elles de faire l'application des principes que l'homme a trouvés, et c'est à elle de faire les observations qui mènent l'homme à l'établissement des principes* »²⁰⁰. En effet, toute leur connaissance doit être relative au bonheur de l'homme et à leur devoir en tant que mère, en tant qu'épouse. A part ce savoir, tout le reste dépasse leur esprit et n'est pas à leur porté. C'est ce qui fait dire à Rousseau que « *toutes les réflexions des femmes en ce qui ne tient pas immédiatement à leurs devoirs, doivent tendre à l'étude des hommes ou aux connaissances agréables qui n'ont le goût pour objet ; car, quant aux ouvrages de génie, ils passent leur portée ; elles n'ont pas non plus assez de justesse et d'attention pour réussir aux sciences exactes, et, quant aux connaissances physiques, c'est à celui des deux qui est le plus agissant, le plus allant, qui voit le plus d'objet ; c'est à celui qui a le plus de force et qui l'exerce davantage, à juger des rapports des êtres sensibles et des lois de la nature* »²⁰¹. Puisque la femme est un être faible, elle ne voit que ce qu'elle veut. De ce fait, elle détermine les motifs, les causes qu'elle peut mettre en exergue afin d'apporter un emplacement à sa faiblesse. D'après Rousseau, ces mobiles, ces causes ou motifs ne sont rien d'autres que les « passions de l'homme ». Il ajoute que c'est à la femme de « *trouver pour ainsi dire la morale expérimentale, à nous la réduire en système. La femme a plus d'esprit, et l'homme plus de génie ; la femme observe, et l'homme raisonne : de ce concours résultent la lumière la plus claire et la science la plus complète que puisse acquérir de lui-même l'esprit humain, la plus sûre connaissance, en un mot, de soi et des autres qui sont à la portée de notre espèce* »²⁰². En somme, Rousseau réduit la connaissance féminine au bonheur de l'homme, à la pratique. Elle doit donc être éduquée que pour l'homme et le bien de l'Etat. Malgré cette éducation tant valorisée, Rousseau préfère une femme simple et « *grossièrement élevée qu'une fille savante et bel esprit, qui viendrait établir dans ma maison un tribunal de littérature dont elle se fera la présidente* »²⁰³. Mais, cette limite du savoir féminin, décrit par Rousseau, est-elle valable aujourd'hui ? Qu'en est-il du statut actuel de la femme ?

¹⁹⁹ Ibid, p. 507.

²⁰⁰ Idem.

²⁰¹ Idem.

²⁰² Ibid, pp. 507-508.

²⁰³ Ibid, p. 536.

III- ROUSSEAU ET LA CONCEPTION DE LA FEMME D'AUJOURD'HUI

La place de la femme telle qu'elle est théorisée par Rousseau au XVIIIème siècle est tout à fait le contraire du statut de la femme actuelle. Rousseau voit dans la femme un être inférieur dont l'esprit n'a pas atteint sa maturé. Ce qui la caractérise c'est la faiblesse, la douceur et la pudeur. Elle n'a pas droit sur les instances de décisions ; son rôle principal se limite au foyer que se soit dans le privé ou dans le public. Mais, aujourd'hui, s'interroger sur la place de la femme, c'est s'interroger sur la parité, le féminisme, l'égalité des chances, la question genre. La femme actuelle n'est plus assujettie comme le pense Rousseau. Elle a tendance à participer à l'activité politique de la même façon que les hommes. Son rôle ne se limite plus à l'éducation des enfants ou au bien être de l'homme. Pour mieux cerner le statut actuel de la femme, il nous faut voir le début de sa lutte pour sa libération. Voyons donc ce qu'est le féminisme.

Le féminisme peut être défini, selon le *Petit Robert*, comme une « *doctrine qui préconise l'extension des droits, du rôle de la femme dans la société* »²⁰⁴. Cependant, vu la conception rousseauiste de la femme et la conception féministe de la femme, on peut se demander est-ce que Rousseau est pour ou contre le féminisme ? Cette interrogation sera traitée comme le premier chapitre de cette partie. Après cela, nous allons jeter un regard sur la femme et le féminisme pour enfin venir aux enjeux contemporains de la femme. Cette dernière partie est à prendre comme une critique adressée à Rousseau et à tous ceux qui ont renvoyé et maintenu la femme dans le privé.

²⁰⁴ *Dictionnaire LE ROBERT*, Paris, 1991, p. 768.

Chapitre 1 : Rousseau est-il féministe ?

Si nous regardons de plus près, nous voyons que le mérite de Rousseau est d'avoir rompu avec la conception qui a voulu faire de la femme la servante de l'homme, son esclave ou un simple objet de satisfaction des désirs. En effet, il a redonné à la femme un empire dans son foyer qui va lui permettre de gouverner l'homme tout en l'obéissant. Dans ce sens, on peut faire de Rousseau un féministe. Ce qui nous pousse à soutenir une telle idée c'est que Rousseau a certes reconnu la dignité humaine de la femme et son importance dans le giron familial. Il va certes soutenir qu'en dehors du sexe la femme est égale à l'homme. Dans ce cas, on ne peut pas dire que Rousseau exclut la femme de la vie pratique, dans la mesure où il lui reconnaît certaines dispositions qui lui permettent d'y participer par sa raison pratique.

Mais, du moment où le féminisme devient radical, c'est-à-dire quand il s'agit de montrer que la féminité n'est que le résultat de l'éducation, l'auteur de l'*Emile* n'est pas féministe en ce sens. Cela se justifie par le fait qu'il a renvoyé la femme dans le secteur privé. Pour lui, son rôle principal n'est rien d'autre que l'enfantement, l'éducation des enfants, l'occupation du bonheur marital et familial. Sous cet angle, on peut dire que Rousseau est antiféministe. Il réduit toute la vie de la femme au bonheur de l'homme. Ce qui revient à dire que la femme n'a d'autres occupations que la famille. Il rejette ainsi toute idée d'égalité et va même jusqu'à dire qu'il n'y a pas d'égalité numérique entre les deux sexes. La femme avec toutes les charges et les devoirs qui sont relatifs à son sexe, ne peut pas parler d'égalité ou de parité, tout lui rappel sans cesse à son sexe. C'est ce qui fait dire à Rousseau qu' : « *il n'y a nulle parité entre les deux sexes quant à la conséquence du sexe. Le mâle n'est mâle qu'en certains instants, la femelle est femelle toute sa vie, ou du moins toute sa jeunesse ; tout la rappelle sans cesse à son sexe, et, pour en bien remplir les fonctions, il lui faut une constitution qui s'y rapporte. Il lui faut du ménagement durant sa grossesse ; il lui faut du repos dans ses couches ; il lui faut une vie molle et sédentaire pour allaiter ses enfants, il lui faut pour les éllever, de la patience et de la douceur, un zèle, une affection que rien ne rebute* »²⁰⁵. Ainsi, pour répondre au souhait de la nature, elle doit être faible et soumise surtout dans l'amour où elle doit laisser le primat à l'homme. Ce qui caractérise ce dernier c'est sa force. C'est ce qui a fait dire à Léon Abensour que la femme « *est donc créée*

²⁰⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 470.

*pour obéir. La soumission, voilà pour elle le premier des devoirs. Le principe d'autorité domine toute sa vie »*²⁰⁶.

Il faut comprendre par là que la femme, en tant que mère avec tous ses devoirs, ne peut pas se comparer à l'homme. Cela parce que l'homme est né pour cultiver la terre et la femme pour enfanter. La conséquence directe de son sexe l'empêche de se mesurer à l'homme. La nature lui a donné comme rôle l'enfantement, l'allaitement, l'éducation des enfants. Ce qui revient à dire qu'il ne peut pas y avoir de parité entre les deux sexes, vu la conséquence directe de chaque sexe. Or, la conséquence directe du sexe est que la femme est mère avec toutes les charges et les devoirs qui y sont relatifs ; et que l'homme est père avec toutes les obligations et ses priviléges sur la femme. Autrement dit, l'homme assure les charges familiales et la femme assure tous les devoirs d'une mère. Il s'ensuit donc que la femme et l'homme ne peuvent pas avoir les mêmes obligations. Dans l'union des deux sexes, le mari est le chef et la femme lui doit obéissance. Cette infériorité que Rousseau théorise est, selon Léon Abensour, « *des idées chrétiennes : l'infériorité native de la femme en vertu des éternels desseins du Créateur et dans le plan harmonieux de l'univers ; la constitution du couple, être unique dont l'homme doit être la tête et l'âme dirigeante, la femme le corps passif ; l'organisation de la famille fondée sur l'exclusive autorité du père* »²⁰⁷.

C'est la raison pour laquelle la femme ne doit pas se plaindre de l'inégalité des deux sexes car, cette inégalité n'est pas, selon Rousseau, « *l'ouvrage du préjugé, mais de la raison : c'est à celui des deux que la nature a chargé du dépôt des enfants d'en répondre à l'autre* »²⁰⁸. Cette inégalité est toute naturelle ; c'est la nature qui a assigné à la femme son rôle de mère, d'éducateur et à l'homme un rôle de père qui est celui d'assurer la subsistance commune. Cela est apparu à l'état de nature. C'est au moment où les difficultés se sont survenus que naît le rôle social de chaque sexe. En effet, c'est avec la rareté des pluies, l'accroissement démographique, les changements climatiques que naît la première différence morale des deux sexes. Puisque l'homme est doté de la perfectibilité, il surmonte ses difficultés et commence à tisser des relations avec autrui. Ainsi, chaque famille est considérée comme une petite société et la liberté est la seule chose qui les lie. Pour préserver cette liberté, les hommes entrent en société et

²⁰⁶ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris Ernest Leroux, 2923, p. 376.

²⁰⁷ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 362.

²⁰⁸ Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 470.

établissent des lois garantissant la liberté de chaque individu. Et c'est de là que découle la première différence des rôles sociaux. Désormais Rousseau affirme que la femme demeure dans des lieux fixes et surveille les enfants et les cabanes ; l'homme à son tour va chercher la nourriture de la femme et des enfants. Nous voyons donc que cette inégalité est l'effet de la nature qui a su donné à chaque sexe un rôle particulier.

En effet, nous voyons que les devoirs féminins doivent être différents de ceux des hommes. Par conséquent, l'homme et la femme ne sont pas égaux. C'est ce qui fait dire à Rousseau que : « *soutenir vaguement que les deux sexes sont égaux, et que leurs devoirs sont les mêmes, c'est se perdre en déclamations vaines, c'est ne rien dire* »²⁰⁹. On peut ainsi dire que si Rousseau considère la femme dans le secteur privé comme inférieure et dépendante à l'homme, c'est en partie lié à la recherche immédiate de la subsistance lors du premier établissement des familles, mais aussi pour des raisons liées à l'équilibre du foyer et de la vie publique. Ce maintien dans le secteur privé, amène la femme à ne pas disputer les places dans la politique. C'est par ce maintien qu'elle participe à l'activité politique sans causer des problèmes à l'homme. En sus du maintien de la femme dans le secteur privé, Rousseau critique la fille publique. Pour lui donc, la fille ne doit pas apparaître dans les lieux publics. C'est pourquoi il dit dans la *Lettre à d'Alembert* qu'autrefois, « *les anciens avaient en général un très grand respect pour les femmes ; mais ils marquaient ce respect en s'abstenant de les exposer au jugement du public* »²¹⁰. C'est la raison pour laquelle Rousseau critique la manière dont nos pièces théâtrales sont élaborées.

Ces dernières renversent les tendances naturelles. Il dit ainsi : « *chez nous, au contraire, la femme la plus estimée est celle qui fait le plus de bruit ; de qui l'on parle le plus ; qu'on voit le plus dans le monde ; chez qui l'on dîne le plus souvent ; qui donne le plus impérieusement le ton ; qui juge, tranche, décide, prononce, assigne aux talents, au mérite, aux vertus* »²¹¹. La femme comédienne ne fait que rejeter ou contredire la nature qui a voulu qu'elle reste dans les maisons et prend soin de son ménage. Elle perd généralement la moitié de sa pudeur car, d'après Kofman, « *sa place n'est pas en public ; s'y montrer, c'est vouloir prendre celle de l'homme, et*

²⁰⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 471.

²¹⁰ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Lettre à d'Alembert*, Paris Garnier-Flammarion, 1967, pp. 78-79.

²¹¹ Ibid, p. 80.

l'avilir, c'est déshonorer à la fois son sexe et celui de l'homme »²¹². Pour Rousseau donc, la femme ne doit pas se montrer en public car, ce lieu est réservé à l'homme. En principe la femme est écartée de la politique parce que son rôle dans ce domaine est réduit à l'éducation des enfants, au maintien du bonheur familial et la formation du bon citoyen. On voit donc que même son rôle dans la politique doit se faire à l'intérieur du foyer et non dans les lieux publics. Sur cette lancée Kofman ajoute que : « *ces maximes, naturelles ou conventionnelles, qui exigèrent donc la mise à l'écart des femmes, leur enfermement domestique, seraient confirmées doublement par l'expérience : là où les femmes ont la liberté règnent les mauvaises mœurs ; inversement, là où les mœurs sont policiées, c'est que les femmes sont enfermées, séparées des hommes. Cette séparation des sexes est la condition de leur plaisir et de leur union : il n'est d'union que par la séparation. Toute communication, tout commerce entre les sexes est indiscret, toute familiarité est suspecte, toute liaison dangereuse ! Pour assurer entre eux un lien durable, Emile est séparé de Sophie »²¹³.* Cette séparation c'est ce que Rousseau laisse apparaître dans la maison de Julie à Clarens. Dans l'économie domestique les sexes sont séparés ; les hommes vivent entre eux et les femmes entre elles. Cela parce que pour Rousseau toute liaison entre les sexes est signe d'abus. C'est pourquoi même si l'homme et la femme participent ensemble à l'activité politique, ils ne doivent pas être toujours dans les mêmes lieux. Ce qui revient à dire que Rousseau est contre la promiscuité permanente des deux sexes, en ce sens que cela peut entraîner des abus. Même s'il conçoit que la *République* de Platon est le plus grand traité d'éducation, il en critique la « *promiscuité civile qui confond partout les deux sexes dans les mêmes emplois, dans les mêmes travaux, et (qui) ne peut manquer d'engendrer les plus intolérables abus* »²¹⁴.

Contrairement à Rousseau, Platon semble noter une égalité entre les sexes. Pour lui donc, la femme peut bel et bien participer à la politique surtout dans la classe des gardiens où ils font les mêmes activités physiques. Seulement après avoir élaboré cette éducation, il insiste à ce que chaque sexe suit son propre modèle et la note 81 du livre de Sarah Kofman *Le respect des femmes* le montre : « *peut-être Platon est-il moins éloigné de Rousseau que celui-ci ne le pense. Car si Platon ne déclare pas ouvertement que l'éducation commune aux deux sexes risque de*

²¹² Sarah KOFMAN, *Le respect des femmes*, Editions Galilée, 1982, p. 90.

²¹³ Ibid, p. 91.

²¹⁴ Josiane BOULAD Et. AL : M.B TAHON, *Rousseau : Anticipateur et Retardataire*, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p 49.

viriliser les femmes et d'efféminiser les hommes, il ne cesse d'insister sur la nécessité pour chaque sexe d' « imiter » son propre modèle. En particulier l'éducation des gardiens leur donne comme règle fondamentale de ne pas « imiter les femmes » pas plus que les fous ; le danger le plus grave de la mimésis en général semble bien être celui de la féminisation, c'est-à-dire de l'hystérisation ». Cependant, Rousseau veut une séparation des sexes ce qui lui fait dire que Rome et Sparte « seraient les meilleurs modèles de cette admirable économie domestique où, quand hommes et femmes se voient les uns les autres ‘c'est plutôt par entrevue et presque à la dérobée »²¹⁵. Cependant, les peuples modernes comme la France et leurs imitateurs sont corrompus dans la mesure où ils confondent l'homme et la femme. Saint Preux va même nous dire qu'en Paris, l'homme aime se mélanger avec la femme. A l'intérieur des maisons nous voyons le plus souvent que la femme de maison est seul au milieu des hommes. Cela parce que dans ces sociétés modernes, les mœurs sont détruites et corrompues car, pour Kofman, « dans ces cercles mixtes, une femme apprend à parler, à agir, à penser comme les hommes et les hommes comme les femmes. Et c'est cela la perversion, la corruption des mœurs dont le premier signal est la disparition de la modestie naturelle au sexe »²¹⁶.

Cette disparition de la modestie du sexe fait que la femme n'est plus respectée. Et, selon Kofman, « Rousseau introduise une certaine dissymétrie en faveur de l'homme dans la mesure même ou le danger-sous toutes ses formes- vient des femmes : ce n'est pas hasard si ce sont elles surtout qui doivent être respectées et se respecter elles-mêmes, si les hommes doivent aller jusqu'à les forcer à ce respect d'elles mêmes. Sans ce respect, il y aurait risque d'une perversion totale, de la nature, de la morale, de la politique ; et risque de mort pour l'homme »²¹⁷. Par ce respect, chaque sexe se maintient à sa place c'est-à-dire la place que la nature a assignée à chacun d'eux.

Mais, si les femmes abandonnent leur place pour usurper celle des hommes elles risquent, selon Kofman, de devenir « des poupées car on ne peut être à la fois hommes et femmes, et le vouloir, c'est perdre tout le prix et l'avantage de son propre sexe »²¹⁸. Ceci se voit dans la *Lettre à d'Alembert* où Rousseau montre que la dégradation des mœurs fait disparaître la

²¹⁵ Sarah KOFMAN, *Le respect des femmes*, Editions Galilée, 1982, p. 92.

²¹⁶ Ibid, p. 93.

²¹⁷ Ibid, p. 70.

²¹⁸ Ibid, p. 114.

modestie naturelle du sexe féminin. Et par cette corruption des moeurs, la femme ose désormais se montrer en public et délaisser voire renier son statut de mère pour devenir une fille publique. Ainsi, voulant associer la place des deux sexes, la femme n'est ni homme ni femme et vice versa. On assiste ainsi à un troisième sexe que Sarah Kofman, commentant Rousseau, appelle « le règne des poupées ou le stade de la marionnette ». Pour Kofman donc ce troisième sexe est plutôt « *une sorte de sexe bâtard ni masculin ni féminin car à vouloir imiter le modèle contraire, chacun des sexes est devenu une contre façon, un fantôme, un simulacre d'homme et de femme, un objet ridicule, une sorte de troisième sexe caricatural des deux autres, les avilissant l'un et l'autre. C'est le règne non tant des femmes que des marionnettes ou des poupées* »²¹⁹. La conséquence de ceci est que l'homme en un certain moment perd sa virilité et la femme sa pudeur. Autrefois, la femme régnait dans son foyer tout en gardant le ton de son sexe et en respectant la voix du chef. Mais aujourd'hui, c'est tout à fait le contraire, elle se donne le droit de commander et de méconnaître la voix du chef. De là, provient le désordre, la misère et le déshonneur car, voulant usurper la place ou les droits de l'homme, elle risque d'installer le conflit. Autrement dit, la femme moderne, au lieu de garantir à l'homme le bonheur familial et la liberté, elle l'étouffe et l'empêche de vivre. La cause semble être l'étude poussée de la femme. Car, pour Rousseau la fille qui a fait des études poussées n'accepte jamais d'être commandée par un mari. C'est pourquoi il dit que l'étude de la femme doit être restreinte et limitée car, il n'aime pas la femme « bel esprit » dans la mesure où elle est nuisible à son mari. En d'autres termes, la femme bel esprit n'accepte pas la dépendance ou la soumission que la nature lui a assignée.

Cependant, d'autres textes de Rousseau, ne semblent-ils pas montrer qu'il est bel et bien un féministe au sens radical du terme ? Nous voyons qu'il se contente de dénoncer dans quelques fragments le fait que les hommes se soient emparés, dès le début de l'humanité, des responsabilités plus hautes, sans pour autant proposer de solution pour réparer une pareille injustice. Cette partie est nommée par Kofman « réserves » et il nous semble nécessaire de l'exploiter. Ici, nous assistons à un Rousseau féministe. Comme suite Kofman écrit : « *certaines fragments de Rousseau sur les femmes, son essai inachevé sur les Evénements importants dont les femmes ont été la cause secrète, dénoncent le phalocratisme qui partout et toujours a empêché les femmes de gouverner et par là même d'accomplir tout ce qu'elles auraient pu faire,*

²¹⁹Ibid, p. 117.

*que ce soit dans le domaine politique, moral ou littéraire »*²²⁰. En effet, si la femme n'apparaît pas dans la politique, c'est parce qu'elle est contrainte par la force masculine. Sur ce point, Kofman dit que les hommes ont utilisé la loi du plus fort pour appliquer leur domination sur les femmes tout en leur ôtant leur liberté. Ainsi, ils ont toujours été les maîtres ce qui fait qu'il n'est pas étonnant qu'il y'ait plus d'hommes que de femmes dans l'histoire de la politique. Sur cette lancée, Rousseau ajoute dans *Essai datant de la période des Charmettes* « *considérons d'abord les femmes privées de leur liberté par la tirannie des hommes, et ceux-ci maîtres de toutes choses, car les couronnes, les charges, les emplois, le commandement des armées, tout est entre leurs mains, ils s'en sont emparez dès les premiers tems par je ne sais quel droit naturel que je n'ai jamais bien pu comprendre et qui pourroit bien avoir d'autre fondement que la force majeure* »²²¹. Rousseau critique ici le sexe masculin qui, depuis longtemps, s'est emparé de la politique. En effet, les hommes font de la politique leur propriété privée en écartant les femmes. Mais, selon Rousseau, si elles « *avoient eu autant de part que nous au maniement des affaires, et aux gouvernements des Empires peut être auroient elles poussé plus loin l'Héroïsme et la grandeur de courage et s'y seroient (elles) signalées en plus grand nombre* »²²². L'auteur de l'*Emile* veut ici montrer que la politique n'est pas l'apanage des seuls hommes mais ce sont eux qui s'en ont emparé par leur force. Ce qui revient à dire que si les femmes avaient la possibilité de prouver leurs forces ou d'écrire l'histoire, il y'aurait certes des tas d'exemples d'héroïnes dans tous les domaines. C'est ce qui fait dire à Rousseau que : « *touttes proportions gardées les femmes auroient pu donner de plus grands exemples de grandeur d'âme et d'amour de la vertu et en plus grand nombre que les hommes n'ont jamais fait si notre injustice ne leur eut ravi avec leur liberté toute les occasions de les manifester aux yeux du monde* »²²³. Il ajoute ainsi « *je réserve à vous parler une autre fois des femmes qui ont eu part dans la république des lettres et qui l'ont décorée par leurs ouvrages ingénieux et pleins de délicatesse* »²²⁴.

Vu ces propos, on peut dire que Rousseau semble participer à la parité politique. Dans l'*Emile* par exemple, il affirme qu'en dehors du sexe, la femme est homme. C'est une manière pour lui de théoriser la parité politique avant le mot. En d'autres termes, c'est dire qu'en tout ce

²²⁰ Sarah KOFMAN, *Le respect des femmes*, Editions Galilée, 1982, p. 81.

²²¹ Françoise COLLIN, Et. Al, *Les femmes de Platon à Derrida*, Anthologie critique, Plon, 2000, p. 328.

²²² Idem.

²²³ Ibid, p. 328-329.

²²⁴ Ibid, p. 329.

qui relève du domaine public la femme et l'homme sont égaux et doivent être traités au même titre. Marie-Blanche Tahon a donc raison de considérer Rousseau comme un « *anticipateur de la parité politique* »²²⁵. Nous pouvons alors dire que Rousseau est bel et bien en faveur de la parité politique et que cela se justifie par ses fragments.

Cependant, ces textes de Rousseau sont rares et sont tout simplement des fragments. Kofman dit qu'ils sont « *considérés comme « mineurs » et sont la plupart du temps totalement méconnus ou négligés. C'est que, de façon massive, Rousseau, loin d'accuser les hommes d'avoir ôté aux femmes le gouvernement des affaires, semble répéter lui aussi le geste phalocratique qu'il dénonce ici et y souscrire (...) il n'en demeure pas moins qu'il tente lui aussi, et contre les philosophes de son époque, de fonder en nature le « grand enfermement » des femmes, leur mise à la réserve, leur exclusion de toute vie politique* »²²⁶. Cela est plus visible dans la *Nouvelle Héloïse* quand Julie dit que « *j'avoue que la politique n'est guère du ressort des femmes* »²²⁷.

Mais, la conception la plus partagée de la parité veut que la femme soit considérée comme un être humain à part entière et qu'elle soit traitée au même titre que l'homme. C'est ce qui explique que depuis l'époque moderne, la femme s'est lancée dans une lutte perpétuelle pour sa liberté et pour son implication dans les instances de décision. Dans la conception paritaire, il n'y a pas d'infériorité entre l'homme et la femme. Pour les partisans d'une telle conception, la raison est une faculté présente chez les deux sexes. C'est dans cette perspective qu'Edith Cresson dit qu' : « *une femme, c'est aussi bien fait qu'un homme et cela possède à priori autant de qualité pour pouvoir conduire la vie de la cité* »²²⁸. Ce que vise la parité c'est l'égalité, la liberté et la participation de la femme dans le secteur public. Nous devons savoir que la femme est écartée de la politique à cause de son statut de mère. Mais, puisqu'elle a obtenu depuis les années 1975-1980 le droit de contrôler sa fécondité, le droit à la contraception en 1967, et le droit à l'avortement en 1975, elle est devenue une vraie citoyenne au même titre que l'homme. Pourquoi alors nous constatons aujourd'hui une faible présence de la femme dans l'espace public ? Pourquoi les avantages ne sont-elles pas les mêmes lorsqu'elle exerce les mêmes fonctions que

²²⁵ Boulad Josiane Et. Al, *Rousseau : Anticipateur-Retardataire*, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 41.

²²⁶ Sarah KOFMAN, *Le respect des femmes*, Editions Galilée, 1982, p. 82.

²²⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse*, Librairie Générale Française, 2002, Second partie, p. 365.

²²⁸ Adler LAURE, *Les femmes politiques*, Editions du Seuil, 1993, p. 13.

l'homme ? Pour combattre la discrimination dont elle fait l'objet, elle s'engage dans une lutte de libération. Cette lutte génère des termes comme le féminisme, le mouvement soucieux de la défense des droits fondamentaux de la femme.

Chapitre 2 : La femme et le féminisme

Contrairement à la conception rousseauiste de la femme qui consiste à l'assujettissement, le féminisme cherche à libérer la femme et à l'octroyer les mêmes droits que l'homme.

Ainsi, elle peut être définie comme : « *un ensemble d'idées politiques, philosophiques et sociales cherchant à définir, promouvoir et établir les droits des femmes dans la société civile et dans la sphère privée. Il s'incarne dans des organisations dont les objectifs sont d'abolir les inégalités sociales, politiques, juridiques, économiques et culturelles dont les femmes sont victimes* »²²⁹. Si cette lutte est menée, c'est parce que la femme était toujours tenue à l'écart par exemple par la religion chrétienne qui a servi de point d'appui à la majorité des philosophes qui, à leur tour font de la femme un être assujetti. Cette dépendance de la femme est expliquée par l'imperfection de sa nature qu'il faut, selon le théologien, accepter et non pas récuser. Pour sa libération tant souhaitée, aujourd'hui, il lui faut détruire d'abord toutes ses idées chrétiennes. Mais n'empêche, la femme pour la plupart du temps a accepté son rôle de mère, d'épouse, de femme soumise. Mais aujourd'hui, toute la préoccupation des écrivains voire des chefs d'Etats tourne autour de la femme. Elle est donc devenue un objet de discussion. C'est ce qui fait dire à Kakogianni dans sa thèse que : « *longtemps, la femme comme telle a résisté au concept. L'épouse, la mère, la vierge, l'amante, la prostituée qui fait métier de son corps, les figures morcelées ne manquent pas. Mais à partir d'un moment, la femme devient objet de souci* »²³⁰. Ce combat mené par la femme est plus visible au XVIIIème siècle qui est en quelque sorte le siècle de la justice car, il s'est proposé de résoudre toutes les injustices des autres siècles. En effet, « *si le terme 'féminisme' ne prend son sens qu'à la fin du XIXème siècle, les idées de libération de la femme prennent leurs racines dans le siècle des Lumières et se réclament de mouvement plus anciens ou de combats menés dans d'autres contextes historique* »²³¹.

Mais, cela n'empêche à l'interrogation principale de Léon Abensour, « *quelle est la nature de la femme et quelle est la vraie place que lui assigne l'ordre naturel ?* »²³². Certains philosophes de ce siècle, combattant pour la justice, n'ont pas hésité pourtant à l'enfermer dans

²²⁹ <http://fr.wikipedia.Org/wiki/feminisme>.

²³⁰ Maria KAKOGIANNI, Thèse, « *Théorème de la femme dans l'oikos* » *Lectures expérimentales pour s'émanciper du récit de la victime*, soutenue le 6 octobre 2008, à Paris, p. 10.

²³¹ <http://fr.wikipedia.Org/wiki/feminisme>.

²³² Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 365.

la minorité qui est, selon Kant, l'incapacité de se servir de son propre entendement. Autrement dit, ils ont fait de la femme un être faible, incapable de se mesurer à l'homme. Elle doit donc être tenue à l'écart de la vie publique.

Cependant pour d'autres, selon Léon Abensour, « *toute l'école libérale de Montesquieu, d'Helvétius, de Voltaire, dont relèvent tous les féministes, l'infériorité actuelle de la femme est non un fait nécessaire, mais simplement contingent. Les circonstances seules peuvent la faire disparaître* »²³³. Pour eux donc, le fait que la femme soit soumise à l'homme n'est pas une loi provenant de la nature. Ce qui revient à dire que la soumission imposée à la femme est acquise. C'est en ce sens que Jean E. Havel nous dit que : « *mise à part des quelques conséquences propres aux caractéristiques physiologiques de chaque sexe, c'est la culture, c'est-à-dire l'ensemble des habitudes et des croyances, qui déterminent les positions respectives des femmes et des hommes dans une société* »²³⁴. Ce qu'il veut montrer ici, c'est que ce sont les hommes eux même qui ont créé ces deux façons de concevoir les deux sexes. Cependant, si les femmes acceptent leur assujettissement, c'est parce que, selon Montesquieu cité par Léon Abensour, « *elles ont plus de douceur que nous et par conséquent plus d'humanité et de raison. Ces avantages, qui devraient leur donner la supériorité sur nous si nous avions été raisonnables, la leur ont fait perdre parce que nous ne le sommes point* »²³⁵.

Mais aujourd'hui, avec la modernité, la mondialisation, les nombreuses luttes menées surtout avec les nouvelles technologies de l'information, la femme s'éloigne de plus en plus de ce rôle qui lui a été longtemps assigné. Comprenant que cet assujettissement est acquis, la femme poursuit sa lutte de libération et cela est rendu plus facile par l'accessibilité des informations fournies à son sujet. De ce fait, elle a tendance à délimiter son rôle dans le secteur privé. Kakogianni ajoute à ce niveau que : « *toute une multitude de discours fait surface, des discours qui se chargent de dénoncer une injustice, de dévoiler une oppression en la désignant à tous ses niveaux (politique, économique, linguistique, etc.) et de revendiquer enfin une position juste pour les femmes en dehors de l'espace de la famille* »²³⁶.

²³³ Idem.

²³⁴ Jean E. HAVEL, *La femme dans la société moderne*, Liberté, vol. 10, n°1, 1968, p. 34.

²³⁵ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 366.

²³⁶ Maria KAKOGIANNI, Thèse : *Théorème de « la femme dans l'oikos » Lectures expérimentales pour s'émanciper du récit de la victime, soutenue le 6 octobre 2008*, p. 10.

Cela se justifie par le fait que la déclaration universelle des droits de l'homme consacre que tous les hommes naissent libres et égaux. S'il en est ainsi pourquoi doit-on exclure la femme de la politique ou lui confier des responsabilités secondaires ? Pour désigner l'homme et la femme, on parle de l'espèce humaine ou de l'Homme. La raison étant présente en l'homme et en la femme, elle se demande pourquoi doit-on toujours les reléguer au second plan ? Ne trouvant pas de raison, elle mène des luttes pour l'égalité des droits et des devoirs civiques. Ce qui justifie son combat à travers le mouvement féministe. Pour dire que ce combat ne date pas d'aujourd'hui, Laure Adler déclare que : « *les femmes n'ont jamais cessé d'exprimer leur volonté de participer au pouvoir* »²³⁷.

Si la femme est incapable de se servir de son esprit, de son entendement, c'est parce qu'elle a reçu une éducation différente de celle de l'homme. Et on peut expliquer cela à travers la pensée de Legouvé dans son ouvrage intitulé *La femme en France au dix-neuvième siècle*. Il montre ici que l'Etat ne cesse d'accroître des institutions pour la bonne éducation des garçons alors que les filles sont laissées en rades. En ces termes, il dit : « *l'Etat paye une Université pour les hommes, une Ecole polytechnique pour les hommes, des écoles des arts et métiers pour les hommes, des écoles d'agriculture pour les hommes, des écoles normales pour les hommes* »²³⁸. De la même manière, nous dit Legouvé « *l'Etat doit créer pour les femmes un enseignement supérieur qui les initie à tous les grands objets de la pensée moderne ! L'Etat doit créer pour les femmes des écoles professionnelles qui les préparent à l'exercice sérieux et intelligent des professions auxquelles elles sont propres !* »²³⁹. De ce point de vue, la femme emploie toute sa force pour détruire le préjugé selon lequel elle demeure un être inférieur. Léon Abensour, commentant Montesquieu, ajoute « *que les forces seraient égales si l'éducation l'était aussi. Eprouvons- les avec les talents que l'éducation n'a point affaiblie et nous verrons si nous sommes forts* »²⁴⁰. Mais, cela va se faire ou va s'obtenir suite à une longue lutte que la femme va mener pour sa libération. Car, selon Montesquieu, « *les deux sexes étaient créés égaux par la nature : la supériorité présente de l'homme est le résultat de l'usurpation masculine. Voulant assurer la supériorité acquise par une sorte de coup d'Etat, l'homme a maintenu la femme dans l'ignorance et dans la faiblesse. Cette ignorance et cette faiblesse acquises, non innées, lui ont*

²³⁷ Adler LAURE, *Les femmes politiques*, Editions du Seuil, avril, 1993, p. 13.

²³⁸ Ernest LEGOUVE, *La femme en France au dix-neuvième siècle*, version électronique, p. 19.

²³⁹ Ibid, p. 20.

²⁴⁰ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 366.

*permis par la suite de fonder en droit son usurpation »*²⁴¹. Sur cette même lancée, Helvétius ajoute que : « *si les femmes sont en général inférieures aux hommes, c'est qu'en général, elles reçoivent une plus mauvaise éducation* »²⁴². Dès lors, la femme ayant compris cela, se lance dans des combats de libérations. En dehors de ce féminisme, selon Christine Bard, « *la révolution française et les déclarations des droits introduisent un nouveau référentiel. (...) le féminisme militant sera désormais pensée en termes juridiques : droit civils et civiques, égalité dans la famille et dans la cité, bien sûr reliés à des droits sociaux et économiques, et en premier lieu l'accès à l'instruction* »²⁴³. C'est ce que Olympe de Gouges va comprendre rapidement et dit : « *femme, éveille toi, le tocsin de la raison se fait entendre dans tous l'univers ; reconnaît tes droits* »²⁴⁴.

Depuis 1791, Olympe de Gouges va écrire *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenneté*. Pour écrire ce texte, elle s'inspire de la déclaration des droits de l'homme de 1789 qui proclame que tous les hommes naissent libres et égaux. Comme Article 1, elle déclare : « *la femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune (...)* »²⁴⁵. Ce que veut Gouges, c'est que la femme participe à l'établissement des lois et reçoit la même punition que l'hommes si elle les transgresse. Elle voit dans la soumission de la femme une injustice qui lui est infligée sans aucune raison. Ainsi, elle veut revisiter la famille et la place qu'elle doit occuper. Elle voit d'ailleurs dans le mariage une sorte de prison ; elle veut donc que ce dernier soit un contrat civil et non religieux. Elle est donc l'une des fondatrices du féminisme

En sus de Gouges, on peut citer l'un des plus grands penseurs du féminisme, l'anglais John Stuart Mill. Ce qu'il dénonce, c'est le maintien de la femme dans l'esclavage. Plus précisément dans le mariage où la femme et ses biens sont sous contrôle de son mari. Pour lui donc, le développement de l'espèce humaine doit s'appuyer sur la justice et non sur la force usée par les hommes afin de s'accaparer de la vie publique et mettre la femme sous leur surveillance. En effet, cette lutte mené par Mill ne se limite pas à la libération de la femme mais à promouvoir la participation de la femme au « bonheur collectif ». Il dit ainsi, dans *De l'assujettissement des*

²⁴¹ Idem.

²⁴² Ibid, p. 367.

²⁴³ Le Point : *HOMME, FEMME ... Les lois du genre*, Juillet-Août, 2013, p. 68.

²⁴⁴ Adler LAURE, *Les femmes politiques*, Editions du Seuil, Avril 1993, p. 68.

²⁴⁵ Le point, *HOMME, FEMME ...Les lois du genre*, Juillet-Août, 2013, p. 71.

femmes que « les relations sociales des deux sexes, qui subordonnent un sexe à l'autre au nom de la loi, sont mauvaises en elles-mêmes et forment aujourd'hui l'un des principaux obstacles qui s'opposent au progrès de l'humanité ; je crois qu'elles doivent faire place à une égalité parfaite, sans privilège ni pouvoir pour un sexe, comme sans incapacité pour l'autre »²⁴⁶.

Ainsi, les féministes soutiennent qu'entre l'esprit féminin et l'esprit masculin, il n'y a aucune inégalité. S'il existe une inégalité naturelle, ce serait la force physique. Ainsi, Alembert soutient qu'« *il y'a au moins une inégalité naturelle entre les deux sexes : celle de la force, qui ne justifie pas d'ailleurs l'inégalité des conditions* »²⁴⁷. En effet, le problème est d'ordre instructif. Une fois que la femme est instruite, nous assistons à la résolution du problème. En effet, nous voyons que ce problème d'instruction est aujourd'hui fortement soutenu par l'O.N.U qui a proclamé une parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015. Cela parce qu'elle trouve que la femme peut bel et bien participer à la politique de la même manière que l'homme. Elle aide ainsi la femme à concrétiser son rêve.

Si nous revenons au XVIIIème siècle, on voit que cette lutte est aussi présente chez Condorcet qui dénonce depuis le « *3juillet 1790, dans le numéro 5 du journal de la société de 1789, il pose le problème de l'appartenance des femmes à la communauté civique et prône l'égalité des droits comme fondement unique des constitutions politiques* »²⁴⁸. Cette exclusion de la femme dans la politique est un comportement qu'on ne peut pas justifier du point de vue intellectuel et moral. Comment peut-on donc justifier une telle exclusion ? La plus part des hommes et des philosophes comme Rousseau le justifie par le fait que la femme est appelée à devenir mère avec toutes les caractéristiques relatives à son sexe. Mais Condorcet leur répond en soutenant que : « *des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères ne pourraient ils exercer les droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers, qui s'enrhument aisément* »²⁴⁹. Ainsi, pour montrer l'importance de la femme dans le public, nous pouvons même prendre l'exemple de l'industrie avant la révolution.

On oublie souvent que si la femme participe à l'industrie, c'est à cause de la faiblesse du salaire de son mari qui le plus souvent n'arrive pas à subvenir tous les besoins de la famille. En

²⁴⁶Ibid, p. 73.

²⁴⁷ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris Ernest Leroux, 1923, p. 307.

²⁴⁸ Adler LAURE, *Les femmes politiques*, Editions du Seuil, Avril 1993, p. 17.

²⁴⁹ Idem.

plus, la population masculine ne peut pas fournir la main-d'œuvre nécessaire au développement industriel. Sur ce point, Léon Abensour soutient qu' « *aujourd'hui, les industries de luxe, qui trouvent une si large place dans l'économie nationale, relève avant tout de la main-d'œuvre féminine* »²⁵⁰. En voyant ce rôle non négligeable joué par la femme, comment peut-on l'exclure de la politique ? Cela doit au contraire contribuer à admettre que la libération de la femme et sa participation dans les instances de prise de décision, élèvera l'humanité au plus haut degré. Surtout qu'actuellement, la femme a accès à la contraception, au droit de contrôler sa fécondité.

Au XXème siècle, on assiste au féminisme de Simone de Beauvoir paru dans son ouvrage intitulé *Le Deuxième sexe*. Il est l'ouvrage « *qui analyse dans son ensemble l'histoire et la structure des rapports entre les sexes au regard de la condition des femmes. Après une période de latence, cet ouvrage va devenir une référence internationale incontournable pour la réflexion théorique et pratique du féminisme* »²⁵¹. Pour elle donc, la féminité est l'effet de la société. En effet, à la naissance, l'enfant n'est ni femme ni homme, c'est la société qui fait d'elle une femme par le biais de l'éducation. C'est ce qui fait dire à Simone de Beauvoir qu' « *on ne naît pas femme : on le devient. Aucun destin biologique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine ; c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin. Seule la médiation d'autrui peut construire un individu comme un autre* »²⁵². Cela montre que la féminité n'est que le résultat imposé par la société. Ce n'est pas un don naturel mais quelque chose provenant de l'éducation, de la culture, de la domination masculine. Autrement dit, la féminité est un sort particulier exigé à la femme par le regard des hommes. C'est une construction sociale obtenu par l'éducation. Cette dernière octroie à la fille des vertus telle que la coquetterie, la douceur, l'assujettissement, alors qu'elle donne au garçon le courage, un esprit d'indépendance et de liberté lui permettant de s'élever à un niveau plus haut que celle de la fille. De là découle le principe de domination masculine.

Si Simone de Beauvoir avance de tels propos, c'est qu'elle s'est basée sur le phénomène de l'existentialisme. Cela signifie que l'homme n'est que ce qu'il se fait être. Et cette existentialisme « *repose sur le fameux énoncé de Sartre : l'existence précède l'essence* »²⁵³. Cela

²⁵⁰ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris Ernest Leroux, 1923, p. 183.

²⁵¹ François COLLIN Et. Al, *Anthologie critique, Les femmes de Platon à Derrida*, Plon, 2000, p. 669.

²⁵² Le Point, *HOMME, FEMME ...Les lois du genre*, Juillet-Août, 2013. p. 77.

²⁵³ François COLLIN, Et. Al, *Anthologie critique, Les femmes de Platon à Derrida*, Plon, 2000, p. 670.

veut dire que l'essence de l'homme n'est pas figée, c'est à lui donc de déterminer sa propre essence par l'ensemble des actions qu'il accomplit pour atteindre son but. On peut dire que l'homme est projet et ce projet dépend de lui et non sur autre chose. Jusque là, nous voyons que le féminisme lutte pour l'égalité juridique et sociale de la femme. En ces termes Sylviane Agacinski dit que : « *certes, l'émancipation des femmes était évidemment une lutte politique, mais son enjeu était surtout juridique ou social* »²⁵⁴. Cependant, ces luttes ne semblent pas mettre l'accent sur la participation de la femme au pouvoir politique. Sur cette lancée Agacinski ajoute que : « *les femmes, depuis la fin de la dernière guerre jusqu'aux années quatre-vingt-dix, se sont plutôt tenues à distance du pouvoir Le féminisme d'après 1968 ignorait également le pouvoir politique en tant que tel* »²⁵⁵. Cela parce que le féminisme dénonce simplement l'inégalité des droits devant les institutions. Son objet principal est donc de modifier les institutions afin que hommes et femmes soient égaux devant la loi ; ce que l'on cherche ici, c'est le droit à l'éducation, à l'instruction, au travail, droit au pouvoir de contrôler leurs biens et enfin droit de vote. Par la suite, il « *intervient à la fin des années 1990 avec la naissance du mouvement de libération des femmes(MLF) (...) a ainsi élaboré plusieurs concepts qui entendent rendre compte de la spécificité du rapport de domination exercé sur les femmes (...) les revendications touchant au contrôle de leur corps par les femmes (avortement, contraception) sont placées au premier plan* »²⁵⁶.

Cependant, une nouvelle manière de penser l'égalité au sein des institutions et des prises de décision va s'installer. D'où la parité et l'égalité des chances. Ainsi, pour Agacinski, « *si l'objectif de la parité vient démasquer les contradictions latentes du féminisme, c'est qu'il opère une politisation de la différence des sexes ? Il oblige à repenser cette différence, alors que le premier féminisme, tributaire des analyses de Simone de Beauvoir dans Le Deuxième sexe, s'appuyait principalement sur l'égalisation des droits et des conditions et réclamait le droit à l'indifférence à l'égard de l'identité sexuelle des individus* »²⁵⁷. Nous voyons donc que cette doctrine du féminisme est dépassée et donne forme à une nouvelle manière de penser la question de la femme au sein de la politique. En effet, selon Agacinski, « *la plupart de celles qui ont voulu faire avancer la cause des femmes ont pris en compte la différence des sexes et –par-delà*

²⁵⁴ Sylviane AGACINSKI, *Politique des sexes*, Editions du Seuil, 1998, et 2001 pour la préface, p.33.

²⁵⁵ Sylviane AGACINSKI, *Politique des sexes*, Editions du Seuil, 1998 et 2001 pour la préface, p.33.

²⁵⁶ Idem.

²⁵⁷ Sylviane AGACINSKI, *Politique des sexes*, Editions du Seuil, 1998, et 2001 pour la préface, p. 34.

les clivages politiques-elles se sont rassemblées : aujourd’hui sur la nécessité de la parité, comme jadis sur celle de la légalisation de l’interruption volontaire de grossesse »²⁵⁸. Ce que vise la parité, c’est la mixité. Elle veut que la femme soit représentée au même titre et à part égale dans les assemblées. Elle juge que le peuple est composé de femme et d’homme donc ses représentants en tant que masculin-féminin doivent ensemble participer à l’élaboration de la vie publique. Agacinski dit à ce niveau qu’« exprimant l’exigence que les Assemblées représentatives soient effectivement mixtes, au lieu de rester pratiquement un monopole masculin, la parité rompt avec la doctrine universaliste de la neutralité ou de l’indifférence des sexes ; elle considère que le peuple et ses représentants sont des individus sexués, masculins ou féminins, qui, en tant que tels, doivent également s’occuper de la chose publique »²⁵⁹. Par là, nous allons voir les enjeux contemporains de la femme avec l’égalité, la parité et des exemples d’affirmation de la femme. Surtout au Rwanda où la femme fait plus de la moitié de la population.

²⁵⁸ Idem.

²⁵⁹ Idem.

Chapitre 3 : Les enjeux contemporains du statut de la femme

Si on parle de l'égalité, c'est en terme juridique et non en termes d'identité. Etre égaux ne signifie pas être identiques. Pour comprendre cela, il faut faire la différence entre l'égalité et l'identité. Agacinski nous fait part de cela en montrant que : « *la différence n'est donc pas le contraire de l'égalité mais de l'identité. (...) ainsi l'homme et la femme sont différents par certains caractères, et semblable par d'autres. Quand à l'égalité, elle s'oppose à l'inégalité, et non pas à la différence. En terme de droit, dire que les hommes sont égaux ne signifie pas qu'ils sont identiques* »²⁶⁰. Aujourd'hui, parler de l'égalité des sexes, c'est dire que l'homme et la femme sont égaux devant les droits civils ou politiques. Il ne faut donc pas confondre l'égalité et l'identité selon Agacinski. Pour elle donc, « *le principe de l'égalité n'exclut donc pas la reconnaissance de la différence* »²⁶¹. Le fait de confondre l'égalité à l'identité nous amène souvent à écarter la femme de la politique tout en disant qu'elle est faible. L'égalité en droit n'est pas naturelle, elle est institutionnelle. Selon Agacinski, ce principe d'égalité doit être le même pour l'homme et pour la femme. Ce qui lui fait dire que l'égalité homme-femme « *est un principe morale et politique, correspondant à un moment de l'histoire de la politique des sexes* »²⁶². Cette égalité est promulguée depuis la déclaration des droits de l'homme. Cette déclaration qui rejette tout principe de discrimination dit dans son article 6 que : « *tous les citoyens (...) sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents* »²⁶³.

Par là, nous pouvons comprendre que l'homme et la femme peuvent s'adonner aux mêmes activités politiques, pourvu que les compétences soient les mêmes. Aujourd'hui, nous voyons que l'étude supérieure de la femme lui permet de discuter ou de réclamer une place dans les instances de prise de décisions. Sur ce point Agacinski dit que : « *l'égalité aujourd'hui, au-delà même des emplois publics, interdit théoriquement toute discrimination a priori de 'candidat' à un emploi, à un poste, voire à l'achat d'un appartement, notamment en raison de leur religion, de leur origine ou de leur sexe* »²⁶⁴.

²⁶⁰ Sylviane AGACINSKI, *Politique des sexes*, Editions du Seuil, 1998 et 2001 pour la préface, pp.189-190.

²⁶¹ Ibid, p. 185.

²⁶² Ibid, p. 187.

²⁶³ Ibid, p.193.

²⁶⁴ Idem.

Toutefois, nous voyons que l'égalité ne suffit pas pour gagner le combat de la femme. Certes, elle est acquise mais elle n'est pas traduite dans la vie habituelle. On peut ainsi dire que « *l'égalité des droits en gros a été acquise mais il faut encore les traduire dans la vie quotidienne. Car, sur le terrain, on constate un écart entre ce qui devrait être et la situation des personnes : il y'a encore un grand chemin à parcourir pour faire disparaître le sexisme des actes* »²⁶⁵. C'est la raison pour laquelle l'idée de parité va apparaître pour exiger la présence de la femme dans les instances de décision afin que l'égalité acquise puisse se réaliser dans nos vies quotidiennes. Dans cet ordre d'idées, Agacinski dit que : « *seule l'idée de parité contient cette exigence de partage : c'est en quoi elle est originale et parfaitement inédite, aussi bien du point de vue des principes que de la vie démocratique elle-même* »²⁶⁶. En effet, selon Anne Boigeol, « *dans le domaine politique être femme constitue, en général, plutôt un handicap dans la compétition pour les postions de représentation, même si l'instauration de la parité a sensiblement modifié la composition de certaines assemblées* »²⁶⁷. Voyons d'abord ce que c'est que la parité.

Elle peut être définie comme : « *un concept d'égalité d'état ou d'équivalence fonctionnelle* »²⁶⁸. Ce mot est avancé pour la première fois par un féministe du nom de Hubertine Auclert nous dit Agacinski. Ce féministe refuse de payer ses impôts et dans une lettre adressée au préfet, elle dit : « *je laisse aux hommes qui s'arrogent le pouvoir de gouverner le privilège de payer les impôts qu'ils votent et répartissent à leur gré(...). Je n'ai pas de droits, donc je n'ai pas de charge, je ne vote pas, je ne paie pas* »²⁶⁹. Ces mots ont certes choqués mais n'ont pas changés le court des choses. En « *1884, Hubertine Auclert demanda à nouveau l'extension du suffrage dit' universel' aux femmes et suggéra en même temps que les assemblées soient composées 'd'autant de femmes que d'hommes'* »²⁷⁰. Ce que cherche Hubertine, c'est l'égalité des sexes qui doit prendre en compte la reconnaissance de la femme dans les instances de décision. De ce fait, l'homme et la femme doivent composer ensemble le corps politique. Cette

²⁶⁵ [http://aucafedela](http://aucafedelavie.free.fr/SITE1/Hommes%20et%20femmes%20dans%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20contemporaine.html)

²⁶⁶ Sylviane AGACINSKI, *Politique des sexes*, Editions du Seuil, 1998 et 2001 pour la préface, p. 203.

²⁶⁷ Anne BOIGEOL, *Le genre comme ressource dans l'accès des femmes au « gouvernement du barreau » : l'exemple du barreau de Paris*, 2007/2 – n°67, p.67.

²⁶⁸ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Parité> A9.

²⁶⁹ Sylviane AGACINSKI, *Politique des sexes*, Editions du Seuil, 1998 et 2001 pour la préface, p. 201.

²⁷⁰ Idem.

lutte sexuelle du pouvoir continue de se manifester aujourd’hui en tant qu’obligation d’équilibre entre l’homme et la femme dans les instances de décisions. De ce fait, la parité doit donc être conçue comme une parfaite égalité entre l’homme et la femme dans les instances de prises de décision. Ainsi, selon Françoise Gaspard, « *son succès tient au fait qu’elle se fonde sur un principe, celui d’égalité, et qu’elle permet de repenser la vieille question de l’égalité et de la différence pour tenter de la dépasser* »²⁷¹. Malgré les nombreuses revendications, l’égalité des sexes est toujours marginalisée que se soit Aux Etats Unis ou en France. En France, par exemple, la femme a tenté d’inscrire à l’intérieur du Parti socialiste français le même nombre d’hommes que de femmes sur la liste « liste socialiste aux élections européennes de 1979 » mais, c’était toujours en vain.

Nous voyons par là que les revendications exigées par la femme Aux Etats Unis et en France ne sont pas prises en compte. C’est désormais avec l’idée de parité qu’elle sera systématisée. Et Gaspard nous dit que : « *celle-ci (parité) se présente à la fois comme une demande d’égalité (...) et comme la reconnaissance d’une altérité socialement construite* »²⁷². Pour la réalisation de l’égalité tant voulu par la femme, il faut l’aide des gouvernements.

Ainsi, pour montrer l’enjeu contemporain da la femme dans la politique et dans le développement des pays, nous allons prendre, l’exemple de l’Afrique et plus précisément le Rwanda ; pays où la femme s’est affirmée comme véritable actrice de développement. Simon Laplante nous dit dans Rwanda : les femmes au cœur du changement de Novembre 2011 que : « *depuis les 5 dernières années, l’Afrique est au cœur de grands changements et aux premiers loges d’une évolution flagrante dans plusieurs pays, notamment en qui a trait à la cause des femmes. Les preuves d’avancées réelles dans cette lutte consistante sont beaucoup moins rares ces dernières années sur le continent. Un bel exemple est celui de Rwanda où, après un génocide et une guerre civile, les femmes sont aujourd’hui une figure d’inspiration pour le monde entier* »²⁷³.

²⁷¹ Françoise GASPARD, *De la parité : genèse d’un concept, naissance d’un mouvement. Nouvelles Questions Féministe*, vol. 15, n°4, LA PARITE “pour” Novembre 1994. p. 29

²⁷² Françoise GASPARD, *De la parité genèse d’un concept, naissance d’un mouvement, Nouvelles Questions Féministe*, vol. 15, n°4, LA PARITE “pour”, Novembre 1994. p.31.

²⁷³ <http://perspective.Usherbooke.Ca/bilan/servlet/BMAnalyse?codeAnalyse=1048>.

Après une période désastreuse et désagréable c'est-à-dire une période marquée par une guerre mais aussi par des années de génocide, le Rwanda arrive enfin à connaître une période de transition. Dans cette période de transition, la femme rwandaise doit trouver sa place dans l'activité politique et économique. Ainsi, elle a pris part au pouvoir de plusieurs manières. Après le génocide, le pays doit être construit à nouveau. Pour le faire sur des bases meilleures, on n'a pas hésité à introduire la femme dans la politique. Cela, c'est parce qu'elle a assuré la subsistance commune pendant la guerre ; et vu ce rôle pertinent, les rwandais ont senti que si on introduit la femme dans la politique, le pays sera reconstruit très vite. C'est ce qui fait dire à McCain que : « *les femmes après le génocide, sont devenues beaucoup plus présentes au sein de l'élite politique et économique du pays* »²⁷⁴. La femme est donc majoritaire au parlement rwandais. De ce fait, le pays constitue donc l'un des pays les plus représenté par des femmes. Ceci devient impressionnant dans un pays frappé par une guerre civile mais aussi par un génocide. Cette forte représentation féminine donne au pays une image, une place de choix dans l'arène internationale. A vrai dire, si aujourd'hui, on attribue au pays une place supérieure dans l'arène internationale, c'est grâce au travail mené par les femmes pour la reconstruction de leur pays. Nous voyons donc avec Stéphane Plasse que : « *le parlement rwandais possède la plus forte représentation féminine du monde. Avec 44 députées au Parlement, le Rwanda peut se targuer d'avoir la plus forte représentation féminine au monde. (...) au Rwanda, les femmes occupent une place de choix en politique et l'Etat met un point d'honneur à instaurer la parité dans son Assemblée nationale* »²⁷⁵.

Si on fait appel à la femme, c'est qu'après le génocide le pays devait être reconstruit et pour qu'il ait des bases solides, on a pensé aux femmes nous dit Karen Jabre. Mme Kanzayire déclare : « *pendant la période de transition qui a suivi le génocide, les femmes ont pris l'engagement, dans les instances de décision, de promouvoir la femme et d'éduquer l'homme sur la parité. Elles ont fait un travail remarquable* »²⁷⁶. Dans ce travail de reconstruction, les femmes ont joué le rôle le plus essentiel. Car, « *elles portent la vie qui renaît même si c'est pour cela qu'elles furent les premières victimes. Parce qu'elles élèvent et éduquent. Parce que quand les hommes étaient partis, c'est elles qui assumaient, seules souvent, la survie de la famille et*

²⁷⁴ Idem.

²⁷⁵ <http://www.Afrik.Com/article/1528.Html>.

²⁷⁶ Idem.

*parce qu'elles continuent à le faire. Parce qu' habituées à guérir, elles savent sans doute mieux prévenir »²⁷⁷. En effet, elles ont pour mission de prévenir les conflits, de garantir la paix, d'inculquer aux enfants des valeurs qui mettront l'accent sur la dignité de l'homme. Nous pouvons comprendre cela à travers les termes suivants : « *elles sont les ambassadrices de la prévention des conflits. Qui mieux qu'elles peuvent nourrir les enfants des valeurs humanistes universelles et leur apprendre, dès le plus jeune âge, le sens du partage, du respect de l'autre, de la convivialité, de l'entraide ? Par l'éducation à la paix, à laquelle l'école se doit évidemment de contribuer elle aussi, les femmes ont aujourd'hui la possibilité et la responsabilité de retisser le lien social et de prévenir les conflits de demain* »²⁷⁸. Mais pour que leur participation à la politique puisse se réaliser, il faut un soutien des gouvernements. Il faut donc que ces derniers changent leurs politiques et introduisent des programmes d'actions positifs pour favoriser le développement et le succès de l'égalité.*

Cette importance accordée à la femme dans la politique semble être une critique adressée à Rousseau et à ses semblables. La femme a pu démontrer que son rôle ne se limite pas à la vie privée. Ainsi, elle s'est activée dans la politique et a réussi à allier les deux secteurs. Rousseau dit que le travail féminin entraîne la dislocation des familles et la méconnaissance de la voix du chef. Mais aujourd'hui, la femme travaille sans mettre en danger sa famille. Ce qu'elle fait, c'est la réorganisation de la vie familiale. Même dans ce domaine, il n'est plus question d'assujettissement car, l'autorité n'appartient plus au père mais au couple. Ceci est prouvé dans un « article récent paru dans Télérama (n°3232-3233, 24 Décembre 2011) » et il est dit dans cet article que : « *la famille n'est pas en crise, elle est même vivante...Mais elle connaît dans les années 1960 une mutation profonde dont le sens n'est pas toujours compris...je pense que le moteur du changement est l'égalité des sexes, (...) hier encore, la subordination sociale des femmes était ancrée avant tout dans la famille conjugale. Les statuts des époux étaient asymétriques et hiérarchisées... Cette hiérarchie a volé en éclat. Nos contemporains sont loin d'avoir perdu le sens des valeurs mais celles qui leur tiennent à cœur ne sont plus les mêmes* »²⁷⁹. Comprendons par là qu'en ce qui concerne le droit, on note un caractère égalitaire entre le mari et sa femme au sein de la famille. Le couple se dit maintenant au pluriel. En effet,

²⁷⁷ <http://www.lom. Int.>

²⁷⁸ Idem.

²⁷⁹ <http://aucafedelavie.free.fr/SITE1/Hommes%20et%20femmes%20dans%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9contemporaine.html>.

dans la vie de famille l'autorité tant accordée au mari se dissout pour céder la place à la pluralité, c'est-à-dire que l'autorité appartient aussi bien qu'au père qu'à la mère.

En plus de cela, on peut dire que le travail féminin peut être facilité par les nouvelles technologies de développement. Si la femme possède à l'intérieur de sa maison l'Internet et les outils de travail, elle peut bel et bien travailler chez elle pour ensuite envoyer le document à l'intéressé. Ce qui va la permettre de gagner beaucoup plus de temps pour ses enfants et pour son mari. Car, les autres activités qui ne peuvent pas se faire chez elle ne prend pas de temps et ne se font pas chaque jour, ce qui va lui faciliter et les tâches familiales et les tâches publiques. Ceci est une possibilité qui peut permettre à la femme de gérer la vie de famille et la vie publique. De ce fait, on va aspirer à l'égalité professionnelle tant voulu par la femme. Cette égalité se définit comme étant « *le fait pour les femmes et les hommes d'avoir les mêmes droits et avantages en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion et de conditions de travail. Ainsi l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est obligatoire pour un même travail* »²⁸⁰.

²⁸⁰<http://www.adequations.org/spip.php?article362>.

CONCLUSION

Tout au long de notre réflexion, il a été question de voir la façon dont Rousseau conçoit la femme. Pour ce faire, il nous a semblé utile d'abord de revisiter l'anthropologie rousseauiste. Autrement dit, nous avons montré l'origine de la société en passant par la méthode de reconstruction chez Rousseau et sa conception de l'état de nature. Ensuite, nous avons montré la place assignée à la femme par Rousseau à savoir la différence des sexes, l'empire des femmes et le statut politique de la femme. Et enfin, nous avons jeté un regard nouveau sur la place de la femme telle qu'elle est suscitée aujourd'hui. Pour cela, nous avons répondu à la question suivante : Rousseau est-il féministe ? Pour venir à la femme et le féminisme et enfin aux enjeux contemporains de la femme avec comme exemple de pays le Rwanda.

Rousseau, ayant pour ambition de repenser l'origine de l'homme s'est orienté vers la question de la méthode. Pour rejeter la thèse de ses prédecesseurs et atteindre son objectif, il se fixe comme méthode l'analyse régressive et la reconstruction conjecturale. Méthode qui l'amène à conclure que l'homme est naturellement bon c'est la société qui le corrompt. Avant d'arriver à une telle conclusion, il a démêlé ce que l'homme tient de son fond d'avec ce que les progrès l'ont apporté. Ses prédecesseurs n'ont pas pu faire cette distinction. Ils confondent l'homme civil et l'homme naturel. Ils transportent à l'état de nature les caractéristiques de l'état civil. Pour eux donc, l'homme naturel est soit méchant, soit possède la connaissance du bien et du mal, du juste et de l'injustice soit l'idée de propriété.

Mais, Rousseau à la différence de ses prédecesseurs, fait de l'homme naturel un homme peureux qui s'enfuit au moindre bruit. Un homme robuste qui se dispute sa nourriture avec les animaux. Mais aussi un homme libre capable de prendre ou de refuser, de choisir ou de ne pas choisir. Ceci parce qu'il était déjà possesseur de la raison et de la perfectibilité ce qui le différencie de l'animal. C'est ce qui explique que l'animal est depuis la naissance ce qu'il sera à la fin et l'homme lui, par la capacité de se perfectionner n'est que ce qu'il se fait être. Cette capacité de se perfectionner occasionne l'entrée en société après les difficultés surmontées. De là découle le rôle social de chaque sexe car, au moment où les hommes commencent à s'initier à la vie familiale, c'est la femme qui garde la cabane et les enfants. L'homme quant à lui cherche à nourrir la famille.

De là, découle la première différence des rôles sociaux des deux sexes. De ce fait, pour le maintien de la paix et pour rester fidèle au vœu de la nature, Rousseau s'est proposé d'étudier la

place que la femme doit occuper dans la société. Il laisse ainsi parler la nature. S'il le fait, c'est parce qu'un enfant abandonné à sa naissance dans l'état actuel ou l'état social où nous sommes, risque le défigurement car, « *les préjugés, l'autorité, la nécessité, l'exemple, toutes les institutions sociales, dans lesquelles nous nous trouvons submergés, étoufferait en lui la nature et ne mettraient rien à la place* »²⁸¹. Il dit que cet enfant abandonné au milieu de nos institutions sociales qui ne font que dénaturer l'homme risque de ressembler à un arbrisseau qui par hasard pousse au milieu d'un chemin, et que les passants en lui marchant dessus vont l'abattre. Pour éviter un tel désagrément Rousseau s'appuie sur l'éducation. C'est l'éducation qui doit dresser l'enfant pour que nos institutions ne puissent pas l'égarer. En effet, ce rôle essentiel est octroyé à la femme. C'est pourquoi Rousseau a senti la nécessité de revisiter son statut afin de donner aux enfants un foyer, le bonheur qu'ils méritent mais aussi pour donner à l'Etat des citoyens exemplaires. Cela est visible chez Fénelon qui comme Rousseau « *avait insisté sur l'importance du rôle de la mère, non pour la famille seulement, mais pour la société à laquelle elle prépare des générations saines et instruites* »²⁸².

La note d'en bas de la page 35 de l'*Emile* dit que : « *la première éducation est celle qui importe le plus, et cette première éducation appartient incontestablement aux femmes : si l'Auteur de la nature eût voulu qu'elle appartînt aux hommes, il leur eût donné du lait pour nourrir les enfants* ». Ainsi, l'auteur de l'*Emile* nous suggère d'évoquer toujours la femme dans les traitées d'éducation, parce qu'elle est plus susceptible à éduquer les enfants. Pour que la femme puisse remplir son rôle d'éducateur, elle doit tout d'abord se marier. Une fois cette union volontaire, elle songe à son premier devoir qui est, selon Rousseau, l'enfantement. C'est ce qui pousse Mme de Lambert à dire qu' « *également que le rôle capital de la femme, celui qui doit lui assurer le respect et une large place dans la société, c'est son rôle maternel et qu'il faut, par une réforme de son éducation, par une extension de ses droits, la mettre à même de jouer dans les meilleures conditions possible ce rôle* »²⁸³. Pour Rousseau donc, l'organisation de la société repose d'abord sur l'organisation familiale. Il dit dans l'*Emile* que : « *l'attrait de la vie domestique est le meilleur contre-poison des mauvaises mœurs. Le tracas des enfants, qu'on croît importun, devient agréable ; il rend le père et la mère plus nécessaire, plus chers l'un à*

²⁸¹Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 35.

²⁸²Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 409.

²⁸³Idem.

*l'autre ; il resserre entre eux le lien conjugal. Quand la famille est vivante et animée, les soins domestiques font la plus chère occupation de la femme et le plus doux amusement du mari. (...) qu'une fois les femmes redeviennent mères, bientôt les hommes redeviendront pères et maris »²⁸⁴. Au sein de la famille, la femme doit assurer la stabilité et son rôle primordial est, selon Léon Abensour, « *le développement de la race par une abondante progéniture et la formation physique et morale des jeunes générations* »²⁸⁵.*

A cela, doit s'ajouter l'allaitement maternel. Rousseau veut que la femme allait ses enfants car, « *seul l'allaitement maternel est favorable au développement physique des nourrissons* »²⁸⁶. Mais, il est préférable, d'après Rousseau, « *que l'enfant suce le lait d'une nourrice en santé, que d'une mère gâtée* »²⁸⁷. Ainsi, dans le but de régler l'organisation de la cité, notre auteur fait la différence des sexes pour mieux maintenir la femme dans l'ordre familiale.

Pour l'auteur, le sexe est la seule chose qui différencie l'homme de la femme. En dehors du sexe, l'homme et la femme sont identiques parce qu'ils appartiennent à la même espèce.

L'autre différence se voit dans la vie commune des deux sexes. L'homme pour la substance commune doit être fort et actif ; la femme pour remplir son rôle au foyer doit être faible et passive. Elle n'a pas besoin de force pour remplir son rôle d'amante, d'épouse et de mère.

En sus de cela s'ajoute l'amusement des deux sexes. Ils peuvent avoir les mêmes divertissements mais le goût diffère. Le garçon préfère le bruit, les ballons alors que la fille préfère l'embellissement. Ce qui l'amène à s'exercer dès le bas âge à la tenue de l'aiguille pour s'adonner à la couture.

Il y a aussi le ton de chaque sexe. Chacun doit garder le ton de son sexe. A la femme la nature a octroyé une voix douce et pleine de charme, non pour insulter mais pour tempérer, apaiser la sévérité d'un mari. Il y'a également la forme du discours. L'homme dit ce qu'il sait et la femme ce qui plaît. Ce qui revient à dire que la femme dit l'agréable et l'homme l'utile. L'homme pour parler a besoin de connaissance, la femme de goût.

²⁸⁴ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 48.

²⁸⁵ Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, p. 410.

²⁸⁶ Idem.

²⁸⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 46.

En ce qui concerne les différences de goût des aliments, l'homme aime ce qui est amère c'est-à-dire le vin et les liqueurs forts ; alors que la femme aime les sucreries, les laitiers. Notons que cette différence des sexes doit, selon Rousseau, expliquer la particularité de l'éducation féminine.

Toute son éducation doit être relative au bonheur de l'homme. Tous ce qu'une femme doit connaître doit se rapporter à ce qui rend la vie de l'homme agréable. Puisse que pour Rousseau, ce qui doit caractériser celle-ci doit être la vie conjugale, l'occupation de la maison, de son mari, de ses enfants. Elle doit être vertueuse, respectueuse et fidèle pour le bonheur familial. Ces caractéristiques vont l'aider à établir son empire au sein de la maison maritale. Pour cela, elle doit être fidèle, cultiver la pudeur en elle et la vertu car, pour Rousseau cité par Kofman, « *quand une femme a perdu sa pudeur, elle n'aura plus rien à refuser* »²⁸⁸. Nous retrouvons la même idée chez Kant. Pour lui, la femme ne doit pas répondre avec facilité la demande des hommes, ce qui risque de la déshonorée. Et Kofman commentant Kant dit « *ce qui fait la valeur de son sexe et rend la femme comme telle respectable, c'est, comme pour toute une tradition, sa réserve, sa pudeur : 'la femme doit être recherchée, ainsi le veut l'attitude de réserve nécessaire à ce sexe' grâce à la pudeur, la femme se protège et protège l'homme* »²⁸⁹. Elle doit s'épargner le rabaissement et éviter d'être pour l'homme un moyen de satisfaction de ses désirs. C'est cette pudeur, ce respect qui caractérise en quelque sorte son empire. Cet empire le procure un rôle au sein de la vie publique. Car, c'est au sein de la famille que la femme joue son rôle dans le secteur politique d'après Rousseau.

Pour lui donc, la femme participe à l'activité politique par la formation du citoyen. C'est à elle de transmettre les bonnes mœurs et les valeurs sociales, de maintenir le bonheur familial par sa fidélité, sa pudeur, sa vertu et surtout par la reconnaissance de la voix du chef. Car, c'est par l'amour familial que l'enfant parvient à aimer sa patrie. De ce fait, ce même amour est voué à l'Etat. Pour la formation du citoyen, elle doit cultiver sa raison pour ne pas élever ses enfants dans l'ignorance. Pour Rousseau donc, elle doit cultiver sa raison afin de connaître les lois de son pays. Pour ensuite les transmettre à l'enfant. Si elle ne cultive pas son esprit, au lieu de donner à l'Etat de bon citoyen, elle risque de lui présenter des « singes manierés ». Toutefois, même si elle

²⁸⁸ Sarah KOFMAN, *Le respect des femmes*, Paris, Editions Galilée, 1982, p. 23.

²⁸⁹ Ibid, p. 31.

cultive son esprit, elle doit se limiter à la pratique car, son esprit étant de qualité inférieur ne peut pas, selon Rousseau, accéder aux vérités abstraites. Elle ne doit donc pas chercher à usurper la place de l'homme au sein de l'activité politique mais, elle doit se contenter de la transmission des valeurs pour la formation du citoyen.

Cependant, cette place assignée à la femme par Rousseau est tout à fait le contraire du statut de la femme d'aujourd'hui. Actuellement, la femme se mesure à l'homme et réclame les mêmes droits que lui. Elle s'active dans les activités politiques et parfois même est plus apte que l'homme à développer son pays. Cela parce qu'elle juge que la raison est présente aussi bien en l'homme qu'en la femme. Il suffit de leur faire subir la même éducation pour que la femme puisse exploiter ses facultés mentales et disputer le public. On peut voir cela à travers le Rwanda où la femme s'est lancée dans l'activité politique après le génocide. Comme dans la plus part des pays, la femme rwandaise est victime de marginalisation et cela « *à cause du système juridique et coutumier qui instituait la primauté de l'homme dans la gestion du patrimoine familial et dans sa transmission successorale* »²⁹⁰. Ainsi, « *comme vous le savez, après la phase d'urgence qui a suivi le génocide de 1994, le gouvernement du Rwanda adopte une approche holistique de développement socio-économique afin de reconstruire le pays* »²⁹¹. Voyant ainsi, que l'inégalité entre homme et femme constitue un désavantage au développement du pays, « *le gouvernement s'est engagé à accorder une place plus importante à la dimension genre dans l'agenda et le processus de développement du pays* »²⁹². Ce qui nous amène à dire qu'en ce XXIème siècle, si Rousseau était toujours là, il allait peut être se dédire. Autrement dit, il allait remettre en cause l'assujettissement des femmes qu'il a chanté tout au long du livre 5 de l'*Emile ou de l'éducation*.

Dans nos recherches ultérieures, nous nous proposons d'approfondir la question de la femme dans un contexte où les Nations Unis mènent une lutte contre la violence faite aux femmes. En plus de cela nous comptons voir les progrès faits par les femmes dans la politique et plus particulièrement le cas du Sénégal qui a connu deux premières ministres : l'une avec Abdoulaye Wade qui a beaucoup donné pour la participation des femmes dans les instances de décisions ; l'autre avec l'actuel gouvernement où Madame Aminata Touré a occupé les postes de ministre de la justice et ensuite de première ministre.

²⁹⁰ <http://www.iom.int>.

²⁹¹ Idem.

²⁹² Idem.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

1. ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966. 629pages.
2. ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Éditions Gallimard, 2006. 186 pages.
3. ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social*, Librairie Générale Française, 1996. 217pages.
4. ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, version numérique, produit par Jean-Marie Tremblay, dans le site web <http://pages.infinit.net/sociojmt>. 77pages.
5. ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Julie ou la nouvelle Héloïse*, Paris, Librairie Générale Française, 2002. 895 pages.
6. ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Lettre à d'Alembert sur son article Genève*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967. 264 pages.
7. ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Lettres écrites de la montagne*, Version numérique, produit par Pierre Hidalgo dans le site Philosophie, 2012. 299pages.
8. ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les Confessions*, version numérique, publié par le groupe « Ebooks libres et gratuits » dans le site web <http://fr.groups.yahoo.com/group/ebooksgratuits>, 1782.667 pages.

OUVRAGES GENERAUX

1. ABENSOUR, Léon, *La Femme et le Féminisme avant la révolution*. Editions Ernest Leroux, Paris, 1923. 477pages.
2. AGACINSKI Sylviane, *Politique des sexes*, Editions du Seuil, 1998, et 2001 pour la préface. 220 pages
3. ALAIN, *Esquisse sur l'homme*, 1927, version numérique, produit par Mme Marcelle Bergeron dans le site web [ç](http://www.esquisse-sur-lhomme.com). 203 pages.
4. BOULAD, Josiane ; et al. *Rousseau Anticipateur-Retardataire*. Les Presses de l'Université Laval, 2000.

5. BURGELIN Pierre, *La philosophie de l'existence de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, PUF, 1952.
6. COLLIN, Françoise, et. Al., *Les femmes de Platon à Derrida. Anthologie Critique*. Plon, 2000.
7. DERATHE, Robert, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, J.Vrin, 1992.
8. DIAW Aminata, *Combat pour la parité*, COSEF, Dakar, 2011.
9. GOLDSCHMIDT Victor, *Anthropologie et politique, Les principes du système de Rousseau*, Paris, J. Vrin, 1983.
10. HOBES Thomas, *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, version numérique, produit par Jean-Marie Tremblay dans le site web <http://pages.infinit.net/sociojmt>. 246 pages.
11. HOBES Thomas, *Le Léviathan*, version numérique, produit par Philippe Folliot dans le site web <http://perso.wanadoo.fr/philotra/>.
12. KOFMAN, Sarah. *Le respect des femmes*, Paris, Editions Galilée, 1982.157pages.
13. LEGOUVE Ernest, *La femme en France au dix-neuvième siècle*, Paris, 1864.
14. LOCKE, John, *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion, 1992.381 pages.
15. LAURE, Adler, *Les femmes politiques*, Editions du Seuil, avril, 1993.
16. ROUDY, Yvette, *La femme en marge*, Flammarion, 1975.
17. STRAUSS Léo, *Droit naturel et histoire*, Plon, 1954.
18. TERRASSE Jean, *Jean-Jacques Rousseau et la quête de l'âge d'or*, Bruxelles, Palais des Académies, 1970.

ARTICLES ET THESES

ARTICLES

1. BOIGEOL Anne, *Le genre comme ressource dans l'accès des femmes au «gouvernement du barreau» : l'exemple du barreau de Paris*, 2007/2 n°67. 88 pages.
2. GASPARD Françoise, *De la parité : genèse d'un concept, naissance d'un mouvement*, *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 15, n° 4, LA PARITE “pour” Novembre 1994. 44pages.
3. HAVEL Jean E,*La femme dans la société moderne*, Liberté, vol. 10, n° 1, 1968. 39 pages.

4. Le point : *Homme-Femme..., Les lois du genre*, Juillet-Août, 2013.122pages.

THESE

5. KAKOGIANNI Maria, thèse de doctorat, théorème « *de la femme dans l'oikos* » *Lectures expérimentales pour s'émanciper du récit de la victime*, soutenu le 06 octobre 2008 à Paris. 343 pages.

WEBOGRAPHIE

1. <http://perspective.Usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse?codeAnalyse-1048>.
2. http://www.Afrik.Com/article_1528.Html.
3. <http://fr.Wikipedia.Org/wiki/feminism>.
4. <http://www.iom.Int>.
5. <http://www.rifdp.org/la-femme-rwandaise-instrument-politique-ou-femme-engagée/>.
6. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Parité>.
7. <http://aucafedelavie.free.fr/SITE1/Homme%20et%20femme%20dans%20la%20société%20contemporaine.html>.

DICTIONNAIRES

1. *Dictionnaire de philosophie* Campus LMD, 4ème édition revue et augmenté Paris, Armand Colin, 2011.
2. Noëlla Baraquin, Jacqueline Laffitte, *Dictionnaire des philosophes*, Paris Armand Colin, 2002.
3. Dictionnaire, *Le Petit Robert*, Paris, 1991.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I- L'ANTHROPOLOGIE ROUSSEAUISTE.....	8
1-La méthode de Rousseau.....	10
2-L'état de nature.....	18
3-L'état social.....	27
II- LA FEMME DANS LE PRIVE ET LE PUBLIC.....	36
1-Différence des sexes et éducation des filles.....	38
2-L'empire des femmes.....	48
3-La femme dans la sphère politique	54
III-ROUSSEAU ET LA CONCEPTION DE LA FEMME D'AUJOURD'HUI.....	62
1-Rousseau est-il féministe ?.....	64
2-La femme et le féminisme.....	72
3-Les enjeux contemporains du statut de la femme.....	80
CONCLUSION.....	86
BIBLIOGRAPHIES.....	92